

République du Congo: Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour non-respect des critères de réalisation, échelonnement et prorogation de l'accord—Rapport des services ; supplément des services; communiqué de presse sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration du Directeur général

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et d'une demande de dérogation pour non-respect des critères de réalisation, échelonnement et prorogation de l'accord, les documents qui suivent ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services pour la Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la demande de dérogation pour non-respect des critères de réalisation, échelonnement et prorogation de l'accord, préparés par une équipe des services du FMI, à la suite de discussions conclues le 23 avril 2006 avec les responsables de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. À l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 30 juin 2006. Les vues exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du 12 juillet 2006 qui actualise l'information sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse qui résume les vues du Conseil d'administration exprimées lors de sa discussion le 14 juillet 2006 sur le rapport des services satisfaisant à la demande et à la revue.
- Une déclaration du Directeur général pour la République du Congo.

Les documents qui apparaissent ci-après ont été publiés ou le seront séparément.

La Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités de la République du Congo*
Le Mémoire de politiques économiques et financières préparé par les autorités de la République du Congo*
Le Protocole d'accord technique*
*Également inclus dans le Rapport des services

La politique de publication des rapports des services et des autres documents permet la suppression d'information susceptibles de faire réagir les marchés.

Pour aider le FMI à évaluer la politique de publication, les lecteurs sont invités à formuler leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu par le public auprès du

Fonds monétaire international • Services de publication
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 dollars EU l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE DU CONGO

Seconde revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demandes de dérogation pour non-observation des critères de réalisation, de rééchelonnement des décaissements et de prorogation de l'accord

Préparé par le Département Afrique

(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

Le 30 juin 2006

- Le 1^{er} août 2005, le Conseil d'administration a conclu la première revue dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour la République du Congo (ci-après «le Congo»).
- En février/mars et 2006, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont déterminé que le Congo était admissible à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le total de l'allègement de la dette au titre de cette initiative s'élèvera à environ 1,7 milliard de dollars EU en termes de valeur actuelle nette (VAN) à laquelle le FMI apportera une assistance de 8 millions de dollars EU en termes de VAN.
- Les discussions pour la seconde revue de l'accord au titre de la FRPC se sont déroulées à Brazzaville du 22 mars au 3 avril 2006 et à Washington du 21 au 23 avril 2006.
- L'équipe était composée de M. Mongardini (Chef de mission), de M. Karangwa ainsi que de M^{me} Bhattacharya (tous du Département Afrique), de M. Buissé (Département des finances publiques) et de M^{me} Oliva (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. Moussa, représentant résident à Brazzaville, a participé aux discussions. M. Krueger (Département Afrique) et M. Kudiwu (Département d'évaluation des opérations) se sont joints aux discussions de politique économique de la mission. Les membres de la mission ont travaillé en relation étroite avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) dont les missions se chevauchent avec la leur.
- Les membres de la mission ont rencontré le Président Sassou-Nguesso, le Premier Ministre, M. Mvouba, le Ministre de la planification, M. Moussa; le Ministre des finances, M. Isoïbeka, le Directeur national de la banque centrale et d'autres membres du gouvernement, du Parlement et de la presse, des donateurs bilatéraux et des représentants de la société civile.
- Dans la lettre d'intention jointe, les autorités demandent l'achèvement de la seconde revue de l'accord au titre de la FRPC, des dérogations pour non-observation de deux critères de réalisation quantitatifs à la fin de septembre 2005 et une prorogation de l'accord de six mois, accompagné d'un rééchelonnement des décaissements à cause des retards dans la préparation de la présente revue (Appendice I).

Table des matières		Page
Synthèse		4
I. Généralités et introduction.....		5
II. Récente évolution économique		5
III. Récents résultats du programme		11
IV. Discussions de politique économique.....		12
A. Perspectives macroéconomiques à moyen terme.....		13
B. Politique budgétaire pour 2006 et réformes		13
C. Questions monétaires et relatives au secteur financier.....		16
D. Réformes structurelles.....		17
E. Questions de la dette extérieure et assurances de financement		18
F. Stratégie de réduction de la pauvreté.....		18
G. Risques.....		18
V. Actions préalables et suivi du programme.....		19
VI. Évaluation des services		19
Encadrés		
1. De la production pétrolière aux recettes pétrolières budgétaires		9
2. Subventions aux produits pétroliers raffinés.....		11
Figures		
1. Prix du pétrole, exportations et croissance du PIB réel, 2001-05		6
2. Termes de l'échange, taux de change effectif réel et prix réel du pétrole, 1990-2005.....		7
3. Évolution budgétaire, 2001-05.....		8
4. Principaux indicateurs économiques, 2005-08		14
Tableaux		
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001-08		22
2. Opérations de l'administration centrale, 2001-08.....		23
3. Situation monétaire, 2001-06		25
4. Balance des paiements, 2001-08		26
5. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2015.....		27
6. Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2001-08		29
7. Éléments de la capacité à embourser la dette extérieure, de 2004-08		30
8. Besoins en financement extérieur, 2001-08		31
9. Dette extérieure, 2004-05.....		32
10. Revenus et indicateurs sociaux, 1970-2002		33

11.	Proposition de calendrier de remboursements dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC, 2004-2008	34
12.	Position au FMI, 2006-18	35

Appendices

1.	Lettre d'intention	36
	Pièce jointe I : Mémorandum de politiques économiques et financières pour la deuxième année de l'accord FRPC	38
	Pièce jointe II : Protocole d'accord technique	56
II.	Relations avec le FMI	70
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	73
IV.	Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance	79

SYNTHÈSE

- **Récente évolution économique :** L'économie a connu une croissance robuste en 2005 principalement grâce à l'augmentation de la production de pétrole tandis que les pressions inflationnistes restaient contenues. La hausse des prix du pétrole brut s'est traduite à la fois par un bond marqué en 2005 des recettes d'exportations de pétrole et par un renforcement considérable du compte des transactions extérieures courantes. Les dépenses de l'État étant maîtrisées, la progression sensible des recettes pétrolières de l'État a donné lieu à un excédent budgétaire considérable. L'évolution monétaire a été marquée par une expansion importante de la monnaie au sens large — notamment dans les avoirs extérieurs nets du système bancaire — associé à des entrées de devises liées aux recettes pétrolières.
- **Résultats dans le cadre du programme :** la plupart des critères de réalisation pour la fin de septembre 2005 ont été satisfaits. Toutefois, un important dérapage budgétaire s'est produit au cours du troisième trimestre, qui reflétait les retards du transfert des recettes pétrolières au Trésor du Congo. Ce dérapage a toutefois été en grande partie redressé au cours du quatrième trimestre. Les deux critères de réalisation structurels ont été observés, mais les résultats dans les autres domaines structurels ont été mitigés. Notamment, les progrès du renforcement de la transparence et de la gouvernance ont été inégaux.
- **Discussions de politique économique :** les perspectives économiques à moyen terme sont plus favorables que ne l'avait prévu le programme, grâce à des prix du pétrole plus élevés que les projections. Le principal objectif budgétaire consiste à renforcer le bilan du secteur public et à relever les dépenses bien ciblées favorables aux pauvres dans le but de se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel d'optimiser la mobilisation des recettes et de renforcer la gestion des dépenses. Les autorités entendent s'attaquer aux faiblesses structurelles profondément enracinées du secteur de l'énergie et faire des progrès dans le renforcement de la gouvernance en accroissant la transparence et en luttant contre la corruption. La préparation d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à part entière est en cours.
- **Évaluation des services :** les résultats d'ensemble dans le cadre du programme appuyé par la FRPC pendant la période concernée par la revue ont été satisfaisants. À court terme, l'un des principaux défis macroéconomiques consiste à contenir les dépenses dans les limites programmées qui prennent déjà en compte des augmentations importantes des dépenses prioritaires. Les autorités doivent aussi mettre en œuvre les réformes dans le secteur de l'énergie et remédier aux graves faiblesses qui subsistent en matière de gouvernance et de transparence. Il sera crucial que le Congo réussisse à normaliser ses relations avec tous les créanciers extérieurs en vue d'une mobilisation complète de l'allègement de la dette. Le DSRP en préparation devrait reposer sur une solide analyse du profil de la pauvreté.

I. GÉNÉRALITÉS ET INTRODUCTION

1. **La situation de la sécurité est en train de s'améliorer.** L'amnistie accordée à un chef de l'opposition lors de son retour d'exil est de bonne augure pour la paix. La démobilisation des anciens combattants se poursuit avec l'assistance de la Banque mondiale. Les élections parlementaires sont prévues pour 2007.

2. **L'achèvement de la seconde revue de l'accord au titre de la FRPC a été retardé pour permettre l'examen d'importantes questions de gouvernance de transparence.** Des discussions relatives au renforcement des déclencheurs en vue du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE ont notamment duré plus longtemps que prévu.

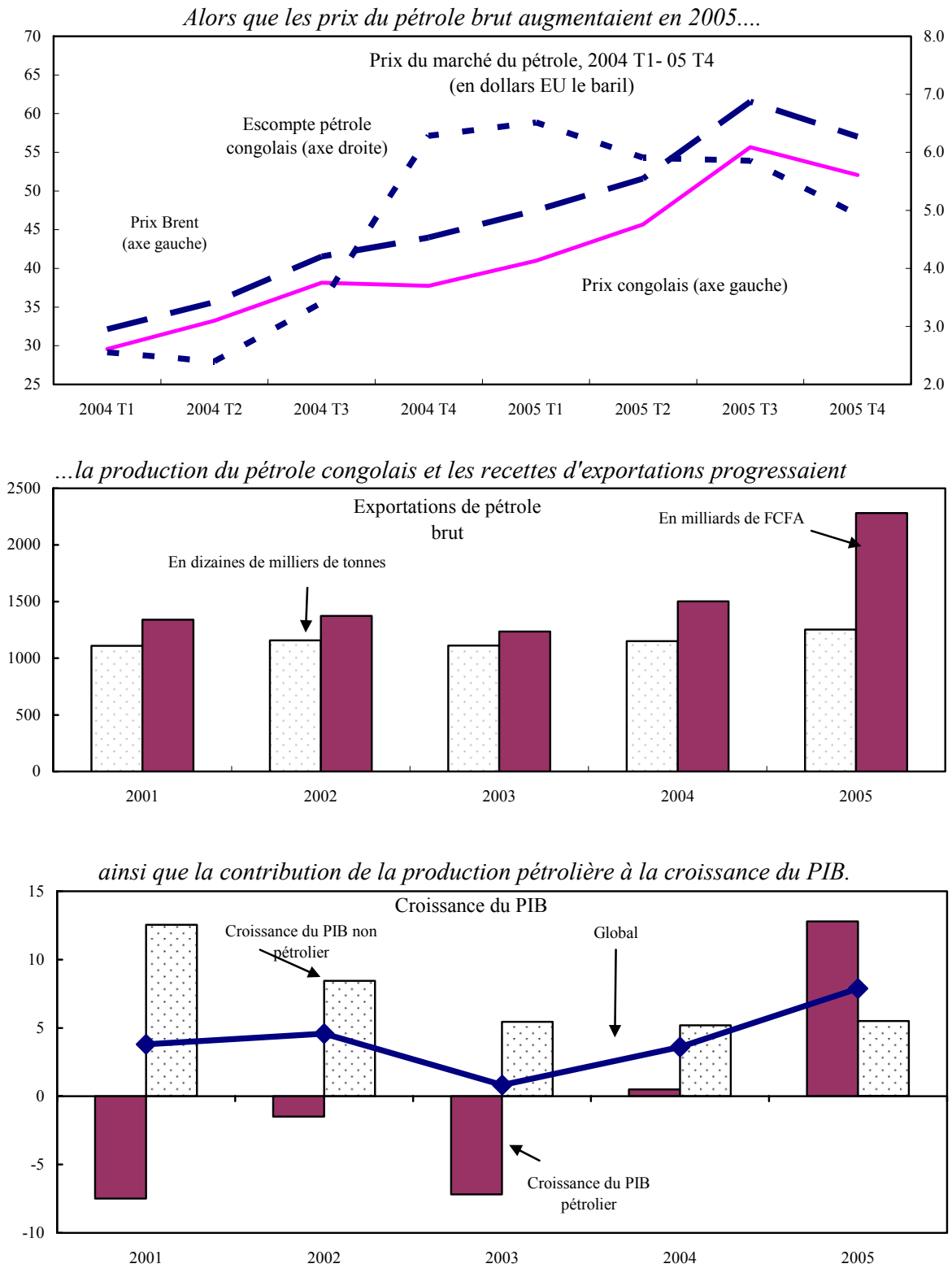
II. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

3. **Les résultats macroéconomiques de 2005 ont été bons, principalement grâce à l'évolution du secteur pétrolier.** La croissance du PIB réel, estimé à 7,9% en 2005, reflète une amélioration sensible des termes de l'échange, une hausse marquée de la production pétrolière et une croissance robuste des services et de l'industrie manufacturière privés. En 2005, la production congolaise de pétrole a augmenté de 12,8 % et le prix moyen (en FCFA) a progressé d'environ 40 % (figure 1). (L'augmentation était légèrement inférieure à celle du brut de Brent à cause d'une réorientation de la demande vers des produits de brut plus légers et d'une hausse des coûts de fret.) En moyenne, l'inflation s'est maintenue à un pourcentage modéré de 12,5 % en 2005.

4. **Le compte des transactions extérieures courantes s'est nettement renforcé en 2005 grâce à des recettes pétrolières plus abondantes.** L'amélioration des termes de l'échange et l'accroissement de la production pétrolière se sont traduits par un excédent du compte courant de 13 % du PIB. Les réserves officielles brutes ont pu être multipliées par six pour atteindre 7,3 mois d'importations à la fin de 2005. Le taux de change effectif réel est resté en grande partie inchangé en 2005, à savoir 14 % en dessous de son niveau de dévaluation d'avant 1994 (figure 2). Néanmoins, la mauvaise gouvernance et d'autres obstacles à l'activité du secteur privé entravent encore la compétitivité extérieure du Congo¹.

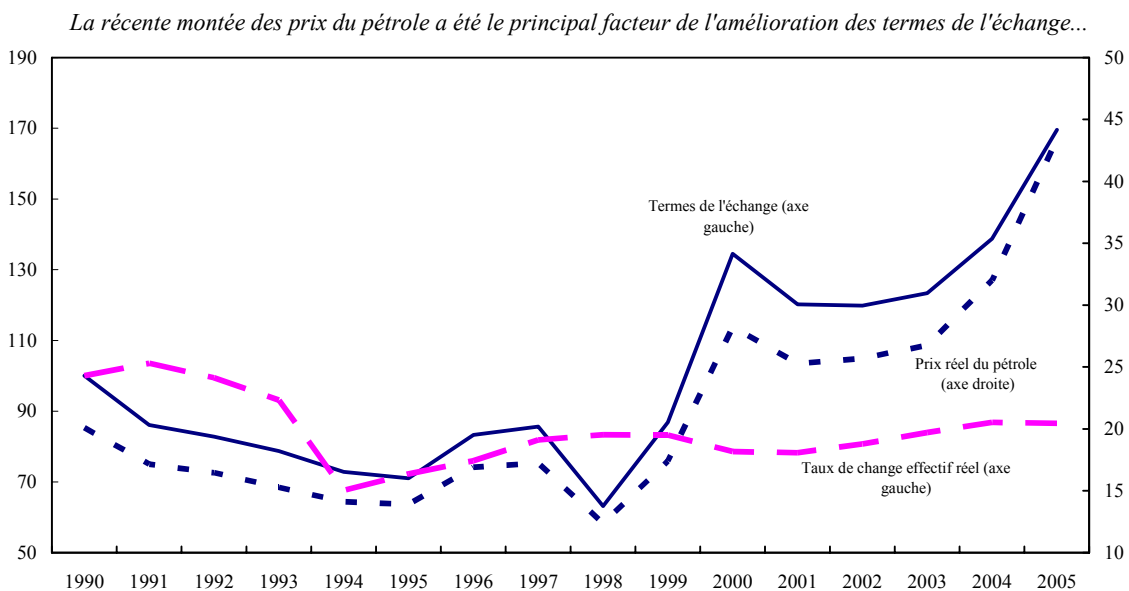
¹ Voir la base de données «DoingBusiness» de la Banque mondiale (<http://www.doingbusiness.org>), où le Congo occupe à 148^e place sur 155 pays s'agissant de la facilité des transactions commerciales.

Figure 1. République du Congo : Prix du pétrole, exportations et croissance du PIB réel, 2001-05



Sources : autorités congolaises et estimations des services.

Figure 2. République du Congo : Termes de l'échange, taux de change effectif réel et prix réel du pétrole, 1990-2005

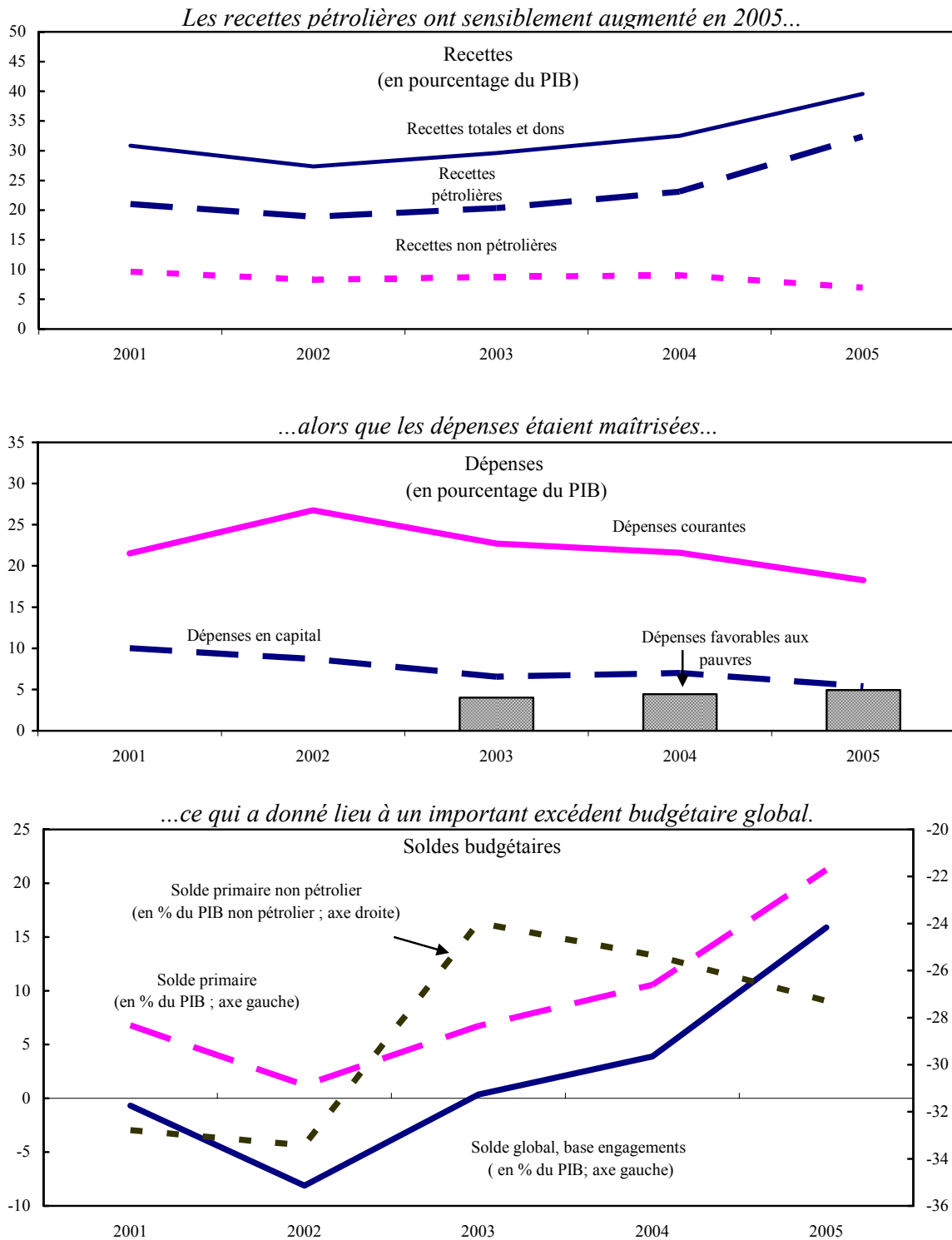


Sources : autorités congolaises et estimations des services.

5. **Les recettes pétrolières accrues ont donné lieu à un important excédent budgétaire (figure 3).** Les recettes pétrolières ont pratiquement doublé pour atteindre 32 % du PIB. Ce bond reflétait en partie la part plus importante de l'État dans le total de la production pétrolière (encadré 1)². Cependant, les recettes non pétrolières ont été plus faibles que prévu principalement à cause du recouvrement réduit de droits de douane ce qui est imputable aux exonérations sur les importations pour le secteur pétrolier et les contrats publics. Une ferme maîtrise des dépenses a permis de faire baisser à la fois les dépenses courantes et les dépenses en capital en pourcentage du PIB (sans tenir compte des transferts croissants pour la raffinerie de pétrole CORAF), mais les dépenses primaires favorables aux pauvres ont progressé d'un demi-point de pourcentage pour atteindre 4,9 % du PIB. Ceci étant, l'excédent primaire en 2005 s'élevait à 21,2 % du PIB. Après avoir assuré le service de la dette intérieure et extérieure, le gouvernement a placé 170 milliards de FCFA (5,4 % du PIB) dans le compte de stabilisation pétrolier de la banque centrale qui vient d'être créé.

² Au Congo, les contrats pétroliers stipulent généralement que la part de la production pétrolière qui revient à l'État augmente avec le cours international du pétrole, ce qui se traduit par une relation non linéaire entre les prix du pétrole et les recettes pétrolières de l'État.

Figure 3. République du Congo : Évolution budgétaire, 2001-05
(en pourcentage du PIB)



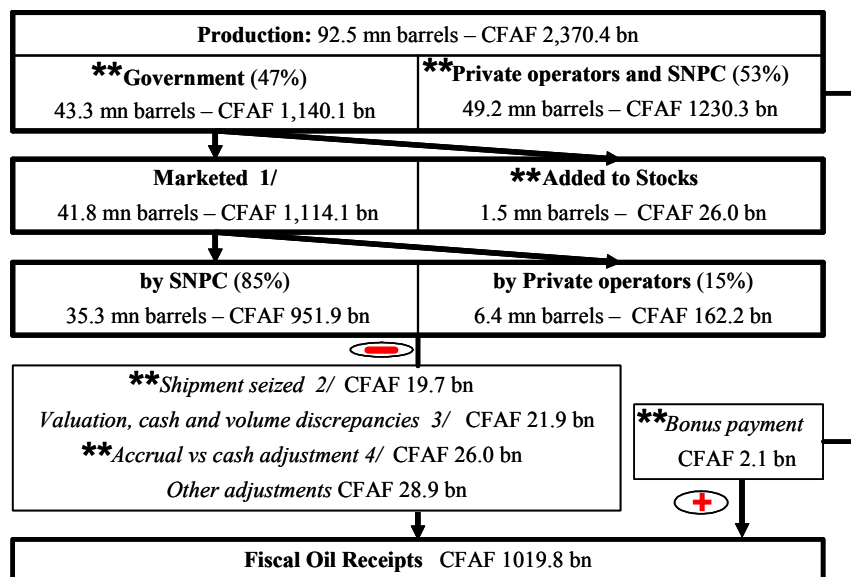
Sources : autorités congolaises et estimations des services.

Encadré 1. De la production pétrolière aux recettes pétrolières budgétaires

L'ensemble de la chaîne de la production pétrolière jusqu'aux recettes pétrolières budgétaires pour 2005 a été audité. La part de la production pétrolière qui revient à l'État est précisée dans les contrats de partage de la production (CPP) avec les partenaires étrangers. Les rapports de certification de 2005 ont vérifié que le nombre de barils de pétrole qui reviennent à l'État correspond à ceux des CPP (graphique 1). Le pétrole de l'État était ensuite vendu à des opérateurs privés par la Société nationale de pétrole (SNPC) et les opérateurs privés. Les deux parties ont déduit les redevances de commercialisation, les commissions et autres coûts du produit de la vente transféré au Trésor. Cependant, des faiblesses dans la commercialisation du pétrole de l'État se sont soldées par un prix du baril inférieur au prix de référence du «marché». Ces écarts de prix, associés aux différences entre la trésorerie et le volume, ont fait chuter les recettes de l'État de 21,9 milliards de FCFA pour 2005.

D'autres erreurs découlent de comptes qui n'ont pas encore été audités. Les certifications sont faites sur une base d'exercice alors que les recettes pétrolières budgétaires sont calculées sur une base caisse brute. On dispose d'informations pour procéder aux ajustements entre le système «exercice» et le système «caisse» pour les recettes transférées par la SNPC, mais pas encore pour les recettes transférées par les opérateurs privés ni pour les coûts déduits. Enfin, pour la première moitié de 2005, les informations requises pour vérifier les paiements budgétaires dus par un opérateur n'étaient pas disponibles. Ces facteurs et d'autres ont donné lieu à des écarts inexplicables pour un montant de 28,9 milliards de FCFA en 2005. Ces écarts doivent être résolus dans le cadre d'un exercice de rapprochement à réaliser par un cabinet extérieur indépendant avant la fin de juin 2006.

Graphique 1. République du Congo : Chaîne de la production pétrolière à la commercialisation 2005



** Montants certifiés de manière indépendante.

1/ Les rapports trimestriels de certification des comptes vérifient le prix payé pour le pétrole mais ne présentent pas d'audit du processus de commercialisation de la SNPC. Les différences de prix moyen de la SNPC et celui des opérateurs privés s'expliquent en partie par les variations de calendrier et de qualité des livraisons de pétrole.

2/ Déduction faite du produit de la vente d'une livraison de pétrole saisie par un créancier impayé, à la suite d'une décision du tribunal en avril 2005.

3/ «L'écart de valorisation» reflète les prix et les taux de change moins favorables qui s'appliquent au pétrole vendu par l'État. Les sociétés pétrolières privées vendent le pétrole de l'État à des prix et des taux de change moins favorables que les prix et les taux de référence. «L'écart de trésorerie» représente la différence entre le produit des ventes de la SNPC et les montants transférés au Trésor. «L'écart de volume» reflète les erreurs de la comptabilisation des stocks pétrole de l'État par la SNPC.

4/ L'information relative à cet ajustement n'est disponible que pour les paiements en liquide de la SNPC au Trésor.

6. **Le montant élevé des flux de recettes pétrolières a causé une expansion importante de la monnaie au sens large.** La hausse correspondante des avoirs extérieurs nets n'a été que partiellement stérilisée par le biais de dépôts de l'État à la banque centrale. Le crédit au secteur privé est resté atone ce qui reflète les opportunités de prêts limitées pour les banques et un cadre juridique inadéquat pour le recouvrement des prêts.

7. **Les progrès de l'amélioration de la transparence de la gouvernance ont été mitigés.** Les autorités ont mis en œuvre la plupart des mesures de transparence et de gouvernance précisées dans le programme (voir tableau 2 du MPEF). En outre, des appels d'offres ont été lancés en juin 2006 pour i) un audit de l'attribution en 2005 de la concession pétrolière de Marine XI et ii) une étude diagnostique de la stratégie de la SNPC pour la commercialisation du pétrole de l'État. Dans le cadre de leurs efforts en vue de réintégrer le Congo dans le processus de Kimberley avant la fin de 2006, les autorités ont récemment soumis à l'examen du secrétariat de ce processus trois rapports (MPEF, paragraphe 27). D'autres développements ont toutefois compromis ces améliorations. Par exemple, deux des plus grands défenseurs d'une transparence accrue de la gestion des recettes pétrolières du pays ont été accusés de détournement de fonds et temporairement détenus en avril 2006. Selon les organisations de transparence et de droits de l'homme (y compris l'organisation dont ils auraient détourné les fonds), ils ont été détenus pour de fausses accusations. Les autorités ont néanmoins avancé qu'il s'agissait d'une question juridique privée qui ne faisait pas intervenir l'État et que l'affaire était correctement traitée par les autorités judiciaires. Les autorités privatisent également une banque en difficulté, la COFIPA, avec l'aide d'un partenaire stratégique plutôt que d'un processus ouvert d'appel d'offres comme le préconisait le programme.

8. **Les autorités ont encore progressé dans la réforme de la compagnie pétrolière d'État.** L'audit des comptes consolidés de 2004 de la SNPC font état d'améliorations importantes s'agissant : i) du contrôle et de la comptabilisation des coûts pétroliers, ii) de l'amélioration de l'information fournie par les opérateurs pétroliers et iii) de l'accès aux relevés des comptes bancaires. Bien que les auditeurs aient noté l'insuffisance des informations-sources sur les transactions effectuées par la SNPC au nom du gouvernement et de quelques détails sur le rapprochement des soldes de la SNPC avec les relevés des comptes bancaires, les comptes de 2004 peuvent à présent être audités, contrairement à ceux de 2003, mais ne peuvent pas encore être certifiés conformément aux normes comptables internationales. Les auditeurs ont déclaré que, si de nouvelles mesures sont mises en œuvre pour améliorer les contrôles d'audit interne, il serait possible de certifier les comptes consolidés de 2005 de la SNPC. Les autorités sont déjà en train de mettre en œuvre ces nouvelles réformes. Pour recentrer les activités de la SNPC sur ses activités fondamentales i) deux filiales de la SNPC ont été liquidées et deux autres sont en cours de l'être et ii) un certain nombre de filiales des Services de la SNPC ont cessé leurs opérations. Un Comité d'audit interne récemment créé suivra de près la mise en œuvre des procédures comptables et d'audit ainsi que les contrôles internes et surveillera la mise en œuvre effective des recommandations d'audit de la SNPC. Enfin, les autorités ont introduit de nouveaux principes de passation des marchés pour assurer que les contrats de travail et l'achat de biens et de services qui dépassent 20 millions de FCFA fassent l'objet d'appels d'offres compétitifs.

9. **Des faiblesses structurelles continuent d'être profondément enracinées dans le secteur de l'énergie.** L'audit externe des opérations de 2003 et de 2004 de la raffinerie pétrolière nationale, la CORAF, a révélé des pertes importantes — qui reflètent la politique du gouvernement qui consiste à maintenir les prix des produits pétroliers intérieurs à un niveau fixe — et a remis en question sa viabilité financière. Les pertes de la raffinerie pour 2005 s'établissaient à environ 1,5 % du PIB (encadré 2). Les autorités ont projeté des pertes totales pour 2006 de 67,4 milliards de FCFA (2 % du PIB), un montant équivalant grosso modo à ce que dépense l'État pour l'enseignement de base. Pour réduire les pertes projetées de la CORAF, les autorités ont relevé les prix de l'essence, du diesel et du kérosène de 11 % en moyenne en juin 2006. Ces hausses de prix devraient réduire les pertes annuelles de la CORAF de 18 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) et ses pertes de 2006 à 1,7 % du PIB. Les transferts budgétaires explicites (40 milliards de FCFA) et le non versement des redevances (16 milliards de FCFA) couvrirait la totalité des pertes de 2006. L'audit de 2004 de la société nationale d'électricité (SNE) a présenté des pertes de 58 milliards de FCFA (2,5% du PIB de 2004) et une situation nette négative de 54 milliards de FCFA. De nouvelles pertes devaient être enregistrées pour 2005. Pour améliorer le recouvrement des coûts, la SNE a commencé à installer 50.000 compteurs électriques à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Encadré 2. Subventions aux produits pétroliers raffinés

Selon les estimations des services du FMI, les subventions aux produits pétroliers raffinés en 2005 étaient égales à 1,5% du PIB. Elles reflètent principalement un décret d'août 2002 qui établissait un plafond pour les prix à la pompe des produits pétroliers raffinés. À la suite des augmentations de prix appliqués en juin 2006, les subventions ont été sensiblement réduites.

Produit pétrolier	Fin 2005 (Subventions en pourcentage de l'estimation du prix de référence)	Juin 2006
Essence	0,7	-19,4 1/
Gasoil/Diesel	36,0	23,8
Pétrole lampant	41,2	36,7
Kérosène	42,1	41,1

1/ Reflète une taxation positive.

III. RÉCENTS RÉSULTATS DU PROGRAMME

10. **En dépit de quelques dérapages budgétaires, les résultats du programme de 2005 ont été dans l'ensemble satisfaisants :**

- **Huit critères de réalisation quantitatifs sur dix ont été respectés à la fin de septembre 2005.** La cible du solde budgétaire primaire a été manquée de beaucoup (3,6 % du PIB) à cause de trois facteurs : i) un retard dans le transfert de 83,3 milliards de FCFA (2,6 % du PIB) de recettes pétrolières au Trésor congolais à la fin de septembre 2005 (les autorités ont assuré aux services que les recettes restaient sous le contrôle permanent du gouvernement congolais); ii) des transferts plus importants que prévu à la CORAF et des paiements imprévus aux sociétés pétrolières privées pour les livraisons de

pétrole de 2004³ (0,6% du PIB) et iii) une augmentation de l'escompte sur le pétrole brut congolais et d'autres facteurs (0,4 % du PIB). Qui plus est, le paiement minimum exigible au titre des arriérés extérieurs n'a pas été versé à la fin de septembre 2005 car l'accord de rééchelonnement du Club de Paris de décembre 2004 prévoyait des paiements moins élevés que programmés sur les arriérés encourus après la date butoir. La même cible pour la fin de 2005 a été respectée.

- **Le dérapage budgétaire important observé à la fin de 2005 a été en grande partie redressé au cours du quatrième trimestre de 2005.** À la fin de l'année, le solde primaire, ajusté pour tenir compte des livraisons réelles de pétrole et de son cours plus élevé, a manqué la cible de 1,7 % du PIB. Un bref retard dans le versement au Trésor des recettes pétrolières d'une livraison (équivalent à 0,9 % du PIB) — ainsi que l'escompte plus élevée que programmée sur le brut congolais et les transferts plus élevés que prévus à la CORAF (voir plus haut) — se sont traduits par ce déficit. La cible des recettes non pétrolières a été respectée car les recettes fiscales plus élevées que prévu ont plus que compensé l'insuffisance des recettes douanières. À la fin de 2005, le paiement des arriérés intérieurs aura manqué de peu la cible indicative.
- **Les deux critères de réalisation structurels anticipés pour la fin de septembre 2005 ont été respectés mais les résultats ont été inégaux dans d'autres domaines structurels.** La plupart des repères structurels jusqu'en décembre 2005 ont été respectés, y compris l'adoption par le gouvernement d'une stratégie visant à recentrer les activités de la SNPC sur ses activités fondamentales. Toutefois, des retards ont été enregistrés dans la finalisation et la publication des rapports de certification des recettes pétrolières pour les troisième et quatrième trimestres de 2005 et dans la publication du rapport d'audit extérieur annuel de 2004 de la SNPC. Les négociations sur le règlement des arriérés intérieurs (repère structurel à la fin de 2005) sont encore en cours à cause des négociations qui se prolongent avec les syndicats sur les conditions du règlement des arriérés sociaux, mais elles devraient se terminer en juin 2006. Trois des six repères structurels indicatifs pour le quatrième trimestre de 2005 ont été manqués : achèvement des rapports sur les pertes dans le secteur des produits pétroliers raffinés, situation financière de la COFIPA à la suite de l'inspection sur place et résultats de l'audit de 2004 des comptes financiers de la SNE.

IV. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

11. **Les discussions de politique économique ont porté sur l'amélioration de la gestion macroéconomique dans un contexte où les prix du pétrole continuent d'être élevés et où des efforts sont déployés pour renforcer davantage la gouvernance.** Les recettes pétrolières devant rester élevées, les autorités et les services sont convenus qu'il fallait augmenter les dépenses favorables aux pauvres dans les limites de la capacité d'absorption du pays. En outre, les services ont appuyé les intentions des autorités de

³ Les sociétés pétrolières privées peuvent déduire le montant des factures impayées de pétrole brut de la CORAF de leurs obligations fiscales.

renforcer le bilan du secteur public en accumulant les actifs dans le compte de stabilisation pétrolier, en remboursant les arriérés intérieurs et extérieurs, en réduisant les pertes quasi-budgétaires de la CORAF et de la SNE et en améliorant l'exécution du budget. Les discussions relatives à la gouvernance et à la transparence se sont concentrées en particulier sur les faiblesses de la gestion du secteur pétrolier.

A. Perspectives macroéconomiques à moyen terme

12. **Les perspectives économiques à moyen terme sont plus favorables que prévu, principalement grâce aux projections plus élevées du cours du pétrole⁴ (figure 4).** Il est projeté que le PIB total réel progresse de 7,5 % en 2006, ralentisse à 1½ % en 2007 puis rebondisse à 7 % en 2008, ce qui reflète les tendances de la production pétrolière. La croissance du PIB non pétrolier devrait atteindre une moyenne de 6,3 % par an tirée par des investissements publics conséquents et les réformes structurelles. L'inflation devrait rester modérée, grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes et l'approvisionnement régulier en produits. Les prix élevés du pétrole et des exportations liées au pétrole devraient se traduire par un solide compte des transactions extérieures courantes et par des excédents budgétaires généralisés en 2006–07.

B. Politique budgétaire pour 2006 et réformes

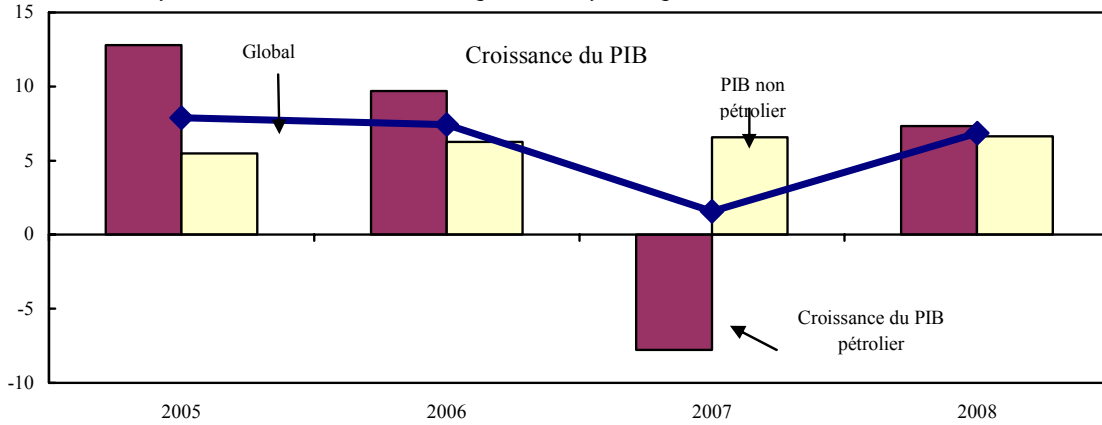
13. **Pour 2006, le principal objectif de la politique budgétaire est de renforcer le bilan du secteur public tout en relevant les dépenses favorables aux pauvres.** Le budget de 2006, qui prévoit une hausse sensible des dépenses par rapport au niveau de 2005, projette un excédent budgétaire primaire d'environ 20 % du PIB. En tenant compte d'une augmentation des dépenses favorables aux pauvres conformément aux priorités définies dans le DSRP intérimaire, il est projeté que le déficit primaire non pétrolier progresse de 4¾ % du PIB non pétrolier en 2006. Néanmoins, ce déficit devrait se combler en 2007, selon le niveau de dépenses envisagées dans le DSRP. Les recettes pétrolières plus élevées devraient maintenir les excédents budgétaires primaires à environ 20 % du PIB chaque année en 2007 et 2008. L'épargne publique projetée permettrait à l'État à la fois d'accélérer l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs et de renforcer ses dépôts dans le système bancaire.

14. **Pour atteindre l'objectif budgétaire 2006, il faut mobiliser à la fois les recettes pétrolières et non pétrolières.** Les recettes pétrolières sont projetées à 33 % du PIB en 2006, un niveau qui pourrait se maintenir jusqu'en 2008. Outre la poursuite de la certification et du rapprochement indépendants des recettes pétrolières, un audit indépendant du «cost oil» pour tous les contrats de partage de la production pour 2004 et 2005 devrait avoir lieu au milieu de 2006. Il est projeté que les recettes non pétrolières progressent de 0,2 point de pourcentage du PIB non pétrolier en 2006 puis de 0,5 point de pourcentage en 2007. Les efforts destinés à renforcer l'administration des douanes et à limiter les exonérations

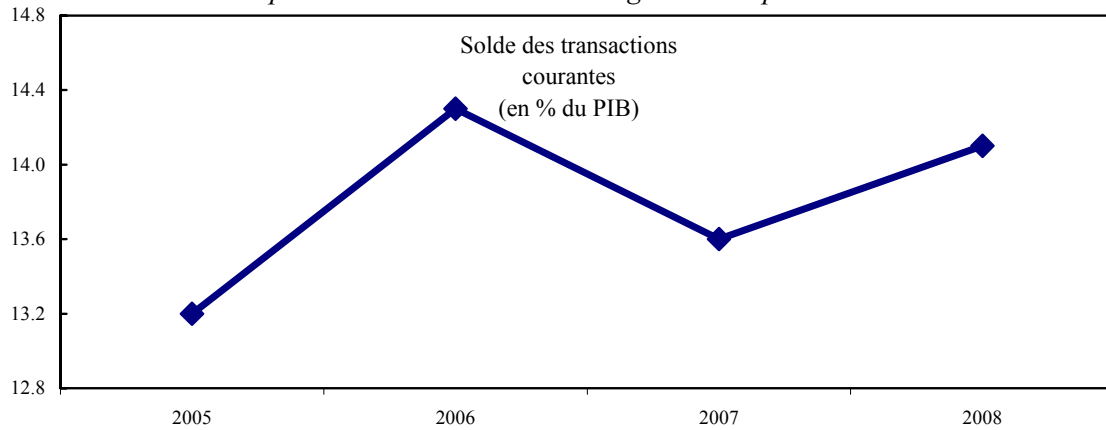
⁴ Le cadre macroéconomique et les discussions y afférentes avec les autorités reposaient sur les projections pétrolières des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2006. En mai 2006, les projections du cours du pétrole ont été révisées à la hausse, ce qui signifie à moyen terme que les excédents budgétaires et ceux du compte courant seront plus élevés.

Figure 4. République du Congo : Principaux indicateurs économiques, 2005-08
(en pourcentage du PIB)

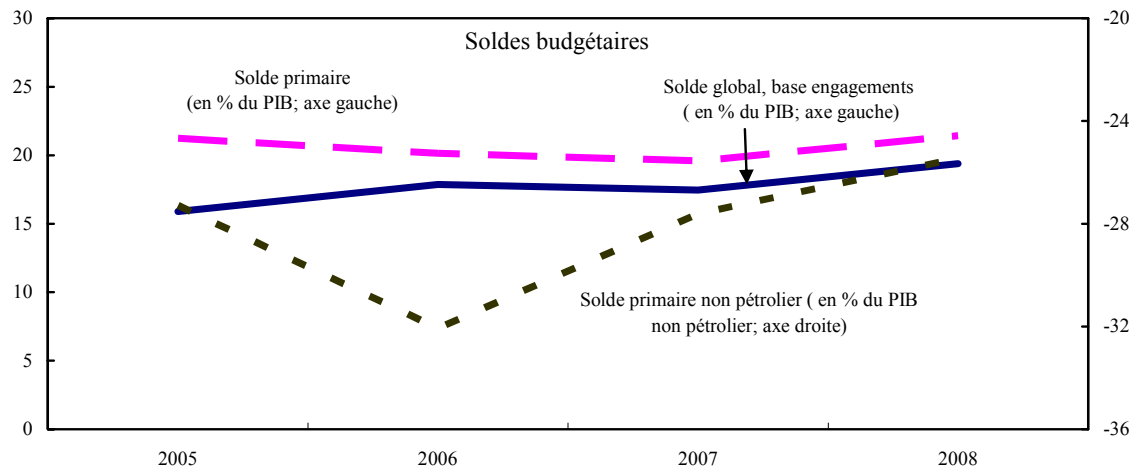
À moyen terme, l'activité économique reste dynamique...



...et le compte courant continuera d'enregistrer d'importants excédents...



...parallèlement aux excédents du solde budgétaire global.



Sources : autorités congolaises et projections des services.

discrétionnaires d'impôts et de droits de douane permettront d'atteindre la cible des recettes non pétrolières. En outre, la certification annuelle des recettes forestières se poursuivra.

15. Les autorités et les services sont d'accord que les ressources du compte de stabilisation du pétrole soient affectées de manière transparente⁵. Quatre principes doivent présider à l'utilisation de ces ressources : i) la seule utilisation autorisée de ce type de ressources est le transfert des fonds au budget ; ii) toutes les dépenses supplémentaires doivent être autorisées par la loi de finances; iii) les ressources du compte de stabilisation peuvent être utilisées pour prépayer la dette onéreuse, y compris les prêts et les engagements garantis par le pétrole envers la banque centrale, afin de réduire le coût moyen de la dette et iv) le compte de stabilisation sera soumis à des audits annuels par l'office national d'audit qui seront effectués au maximum trois mois après la fin de l'année. Le compte spécial pour l'allègement de la dette intérimaire comportera des règles similaires mais il sera aussi audité par un cabinet d'audit international (MPEF, paragraphe 11).

16. Les discussions se sont concentrées sur le niveau adéquat de dépenses en capital en 2006. Les autorités ont expliqué que des dépenses de capital plus élevées que celles qui ont été budgétisées étaient requises pour remédier aux pénuries récurrentes d'électricité et d'eau ainsi que pour satisfaire aux besoins urgents de santé et de transport. Bien que les services aient reconnu les besoins importants dans ces domaines, l'augmentation des dépenses en capital envisagée dans le budget de 2006 était déjà élevée (41 %). La capacité à procéder à de nouvelles dépenses d'une manière transparente et efficace était aussi une source de préoccupation. Après une revue préliminaire par les services de la Banque et du FMI, il a été jugé qu'il était possible de mettre en œuvre un nombre limité de projets supplémentaires conformément au DSRP intérimaire existant sans compromettre la capacité d'absorption ou d'administration. On est donc parvenu à un accord pour inclure des dépenses prioritaires supplémentaires d'investissement à concurrence de 50 milliards de FCFA (1,5 % du PIB) en 2006, mais elles seront soumises aux sauvegardes suivantes : les projets seraient avalisés par les services de la Banque mondiale, les contrats attribués moyennant des procédures de passation des marchés transparentes et compétitives et approuvés par le biais d'un collectif budgétaire. Si la totalité de l'indice de correction est appliquée, les dépenses en capital doubleraient pratiquement en 2006 par rapport à 2005. Les dépenses d'investissement dans le budget de 2007 doivent refléter les priorités à définir dans le DSRP complet (MPEF, paragraphe 16).

17. La rationalisation des dépenses dans d'autres domaines permettra des dépenses plus élevées en faveur des pauvres. Le gouvernement et les syndicats ont accepté une augmentation de salaire de 15 % pour la période qui va de 2006 à 2008. Pour 2006, une augmentation des salaires de 5 % (accompagnée du recrutement de nouveau personnel) dans des secteurs prioritaires tels que la santé et l'éducation devrait être partiellement financée grâce aux économies réalisées par la réduction naturelle des effectifs. C'est pourquoi les dépenses de salaires et de traitements n'augmenteraient que de 3 % par rapport au niveau de

⁵ L'utilisation appropriée des ressources pétrolières dans un cadre budgétaire à moyen terme viable sera abordée avec les autorités lors de la mission de consultations au titre de l'article IV prévue pour septembre 2006.

2005. Le gouvernement entend également éliminer progressivement les subventions à l'énergie (MPEF, paragraphe 21).

18. **Une gestion plus ferme des dépenses et une amélioration de leur qualité sont critiques pour atteindre les objectifs budgétaires du programme.** C'est pourquoi les autorités ont accepté de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à optimiser la sélection, l'évaluation et le suivi des projets d'investissements publics, à réformer la direction du budget et à mettre en œuvre une classification fonctionnelle des dépenses de l'État (MPEF, paragraphes 14 et 19). Les autorités ont dans ce but sollicité une assistance technique sur la classification budgétaire auprès du Département des finances publiques. Les finances de l'État continueront d'être contrôlées moyennant des tableaux trimestriels vérifiés par l'Inspection générale des finances qui suit les dépenses de réduction de la pauvreté et la chaîne des dépenses (engagements, ordonnancements et paiements en liquide). De plus, première étape de la gestion des dépenses à moyen terme, le budget de 2007 s'inscrira dans un cadre triennal avec des projections donnant une indication générale de la politique budgétaire à moyen terme du gouvernement.

19. **Une partie des économies budgétaires seront utilisées pour apurer les arriérés intérieurs d'une manière équitable et transparente.** Le programme budgétaire de 2006 prévoit une enveloppe importante (2,5% du PIB) pour financer le plan exhaustif d'apurement des arriérés intérieurs qui devrait être adopté en juin 2006.

C. Questions monétaires et relatives au secteur financier

20. **La politique monétaire, conduite par la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC), a pour but de maintenir la stabilité des prix et de renforcer la position extérieure.** La monnaie au sens large devrait progresser parallèlement au PIB nominal non pétrolier au cours de la période du programme, en supposant que le gouvernement épargne les recettes pétrolières à la banque centrale. Les autorités ont exprimé des préoccupations à propos des faibles taux de rendement de leurs avoirs extérieurs nets à la BEAC.

21. **Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer davantage le système bancaire.** Des mesures destinées à renforcer le recouvrement du crédit bancaire seront mises en place. Celles-ci incluent les actualisations régulières par les banques de la liste des débiteurs en défaut de paiement qui ne sont pas admissibles à recevoir de nouveaux prêts bancaires. Les services ont exhorté les autorités à privatiser la COFIPA dans le cadre d'un processus transparent conforme aux pratiques modèles internationales et limitant les coûts pour le budget. Les autorités ont donc accepté de recruter un consultant pour juger de manière indépendante la valeur de la COFIPA, évaluer les coûts budgétaires, conseiller les autorités sur l'équité des offres et les aider dans les négociations pour obtenir un prix juste. Le rapport des consultants sera publié à la suite de la vente de la banque (MPEF, paragraphe 21).

D. Réformes structurelles

22. **Les autorités ont reconnu qu'il était nécessaire de renforcer davantage la gouvernance notamment en accroissant la transparence du secteur pétrolier.** Les services et les autorités se sont mis d'accord sur plusieurs mesures de réforme (MPEF, paragraphe 23) qui constitueraient une première étape vers la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE,⁶ y compris : (i) une certification indépendante par l'office d'audit national qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre la haute direction et le Conseil d'administration de la SNPC et (ii) l'achèvement d'une étude diagnostique de la stratégie de marketing de la SNPC à laquelle la société et le gouvernement feront appel pour formuler un plan d'action qui amène la commercialisation du pétrole de l'État au niveau des pratiques modèles internationales. Dans le domaine de la transparence, les mesures incluent la création de deux comités nationaux de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), avec une représentation du Parlement et de la société civile, la publication de l'audit de l'attribution de la concession pétrolière Marine XI avant la fin de septembre 2006 et la publication du premier rapport de l'ITIE avant la fin décembre 2006 (MPEF, paragraphe 27).

23. **Les autorités optimiseront aussi la gouvernance dans d'autres domaines.** Un comité de lutte contre la corruption sera créé et inclura des représentants de la société civile ; une loi de lutte contre la corruption devrait être présentée au Parlement avant la fin de 2006. Celle-ci exigera, entre autres, des fonctionnaires haut placés de l'État qu'ils présentent leur patrimoine et les origines de leurs revenus (MPEF, paragraphe 26). Le comité de lutte contre la corruption aidera aussi à préparer et mettre en œuvre un plan d'action de gouvernance et supervisera la gouvernance des initiatives de l'industrie pétrolière et des autres secteurs.

24. **Les autorités ont reconnu la nécessité de remédier aux faiblesses structurelles des secteurs de l'énergie afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter qu'elles alourdissent les futurs budgets.** Elles ont rappelé qu'elles étaient décidées à introduire un mécanisme automatique d'ajustement des prix pour les produits pétroliers raffinés à la suite de l'élimination des subventions d'ici septembre 2007. En outre, une étude exhaustive par l'État du secteur de l'électricité, à réaliser avec l'assistance de la Banque mondiale, devrait être achevée avant septembre 2006. Les résultats de cette étude formeront la base des futures réformes.

25. **Les autorités entendent remédier à la fragilité financière du fonds de pension à moyen terme.** La réforme des deux fonds de pension (MPEF, paragraphe 22) sera lancée en 2006 de la manière suivante : i) un recensement des fonctionnaires et des retraités qui reçoivent une pension en vue d'informatiser et d'harmoniser les fichiers et ii) des études actuarielles des fonds de pension.

⁶ Les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE sont présentés dans le Rapport des services du FMI sur les économies nationales N° 06/148, Encadré 5, disponible à <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=19163.0>.

E. Questions de la dette extérieure et assurances de financement

26. **Les progrès se poursuivent dans la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs, mais il reste très difficile d'arriver à un accord avec tous les créanciers commerciaux.** Le Club de Paris a accordé un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne en mai 2006 qui s'applique à la dette admissible assortie d'échéances se situant entre mars 2006 et septembre 2007. Des discussions avec les créanciers du Club de Londres en vue d'obtenir les conditions d'allègement de la dette comparables sont en cours. Les autorités ont aussi entamé des négociations avec les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris à des conditions similaires. Les discussions avec d'autres créanciers commerciaux et fournisseurs — y compris les créanciers qui ont obtenu des décisions favorables des tribunaux à l'encontre du Congo⁷ — sont moins avancées. Néanmoins, les autorités ont souligné qu'elles étaient déterminées à poursuivre les négociations de bonne foi avec ces créanciers, y compris les créanciers avec lesquels elles sont en litige, une fois qu'un accord avec le Club de Londres sera en place. Sur cette toile de fond, les services estiment que la démarche des autorités satisfait au critère de bonne foi établi conformément à la politique du FMI en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés. .

F. Stratégie de réduction de la pauvreté

27. **La préparation d'un DSRP complet est en cours.** Le rapport d'avancement des autorités sur la préparation du DSRP présente les résultats préliminaires de l'enquête sur les ménages achevée au début de 2006. Selon les résultats, 42 % des ménages et 51 % des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le rapport propose aussi un plan visant à renforcer le processus participatif et annonce que le DSRP final devrait être terminé avant la fin de 2006.

G. Risques

28. **La mise en œuvre du programme doit faire face aux principaux risques suivants :**

- La sécurité s'améliore mais reste fragile.
- Il est possible qu'avant les élections parlementaires de 2007 les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses publiques augmentent et que certaines réformes clés soient retardées, notamment dans le secteur de l'énergie.
- Les contraintes de capacités institutionnelles pourraient retarder la mise en œuvre de la réforme.

⁷ Depuis que le Congo a atteint le point de décision au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE en mars 2006, les créanciers en litige ont obtenu deux nouvelles décisions d'exécution en France et aux États-Unis dans des affaires avec le Congo.

- Les dérapages dans la mise en œuvre des réformes relatives à la gouvernance et la transparence pourraient aussi se solder par des retards importants pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.
- Les créanciers en litige avec le Congo cherchant encore à recouvrer la totalité de la dette, obtenir des assurances de financement auprès de la plus grande partie des créanciers commerciaux pourrait prendre longtemps. Qui plus est, de nouvelles saisies des avoirs congolais par jugement en faveur des créanciers entraîneraient la perte de ressources budgétaires. Enfin, un règlement avec ces créanciers pourrait exiger un paiement important qui n'est actuellement pas inclus dans le programme.

V. ACTIONS PRÉALABLES ET SUIVI DU PROGRAMME

29. Les actions préalables pour l'achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC (MPEF, tableau 4) incluent : i) l'adoption d'un plan pour le règlement des arriérés intérieurs; ii) la certification des recettes pétrolières pour le quatrième trimestre de 2005; iii) l'achèvement de l'audit des comptes de la société d'électricité; iv) le lancement d'un appel d'offres pour recruter un consultant pour la vente de la COFIPA; v) le lancement d'un appel d'offres pour l'audit de l'attribution de la concession pétrolière Marine XI; vi) le lancement d'un appel d'offres pour commanditer une étude diagnostique de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC et vii) l'achèvement par un cabinet d'audit de réputation internationale d'un rapport de rapprochement sur le montant des recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'État, tel que communiqué dans les rapports trimestriels de certification, et le total des recettes pétrolières déclarées dans le tableau des opérations financières de l'État pour 2005. Des revues semestrielles du programme permettront de suivre les critères de réalisation quantitatifs et structurels ainsi que les repères et les indicateurs (tableaux 3 et 4 du MPEF).

VI. ÉVALUATION DES SERVICES

30. **Dans l'ensemble les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants pendant la période de la revue.** Sur le front macroéconomique les résultats étaient solides, en dépit d'un dérapage temporaire important par rapport à la cible de l'excédent budgétaire primaire à la fin de septembre 2005. Toutefois, les résultats dans certains domaines structurels ont été mitigés. Notamment, la restructuration de la banque COFIPA et une évaluation diagnostique des pertes du secteur du pétrole raffiné ont été retardées. Qui plus est, le processus de privatisation de la banque COFIPA n'a pas eu lieu dans le cadre d'un processus d'appel d'offres transparent. Cela est regrettable et ne doit pas se reproduire. Toutefois, les autorités ont renouvelé leur engagement vis-à-vis des réformes et de la mise en œuvre d'un important train d'actions préalables, ce qui est de bon augure pour la réussite du programme de 2006.

31. **Le principal défi macroéconomique des autorités pour 2006 consiste à contenir les pressions en faveur des dépenses pro-cycliques.** Le budget approuvé par le Parlement et les dépenses supplémentaires envisagées pour la seconde moitié de 2006 sont compatibles

avec la stabilité macroéconomique. Toutefois, les autorités doivent résister aux pressions pour accroître davantage les dépenses au-delà du niveau envisagé dans le cadre du programme, eu égard aux risques que cela pourrait entraîner pour la stabilité macroéconomique compte tenu de la capacité d'absorption limitée de l'économie. Il est également essentiel que les dépenses en capital supplémentaires envisagées soient réalisées d'une manière efficace et transparente.

32. **Les autorités doivent prendre des mesures décisives pour remédier aux faiblesses importantes en matière de gouvernance et de transparence.** C'est à la création d'un comité de lutte contre la corruption et à la soumission d'une loi en ce sens que l'on mesurera la détermination des autorités à s'attaquer en 2006 aux problèmes profondément enracinés de gouvernance. En outre, l'audit de Marine XI devrait déboucher sur des recommandations pour l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation dans l'attribution des concessions pétrolières. Les autorités doivent aussi rapidement renforcer les contrôles d'audit interne de la SNPC pour que les comptes de la société pétrolière puissent être certifiés conformément aux normes comptables internationales ; elles doivent aussi créer des comités ITIE afin que le premier rapport dans le cadre de cette initiative puisse être publié avant la fin de 2006.

33. **Les réformes dans le secteur de l'énergie doivent être mises en œuvre pour améliorer l'efficacité et limiter les pertes budgétaires.** Les récentes augmentations des prix des produits pétroliers décidées par les autorités sont une première étape dans la bonne direction mais les pertes n'en n'ont pas moins conservé une tendance à la hausse. Il est par conséquent indispensable que cette première étape soit suivie d'une mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un calendrier visant à éliminer toutes les subventions des produits pétroliers raffinés. De plus, avec l'aide des donateurs, les autorités doivent procéder à des réformes qui améliorent l'efficacité du secteur de l'électricité.

34. **Pour une mobilisation complète de l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, il est indispensable que le Congo normalise ses relations avec tous les créanciers extérieurs.** Un accord avec les créanciers du Club de Londres sur le traitement de la dette conformément au cadre de l'initiative PPTE renforcée permettrait au Congo d'obtenir les assurances de financement dont il a besoin pour obtenir une assistance intérimaire du FMI et pour atteindre en temps voulu le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les autorités doivent adopter une démarche comparable avec les créanciers bilatéraux et fournisseurs qui ne font pas partie du Club de Paris. En outre, elles doivent entamer des négociations avec les créanciers avec lesquels elles sont en litige.

35. **Les autorités sont encouragées à déployer des efforts en vue de réduire les tarifs extérieurs communs et de simplifier les procédures douanières dans la région de la CEMAC.** Ces mesures permettraient d'améliorer l'intégration commerciale multilatérale et la transparence du régime commercial.

36. **Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en cours de préparation doit être le résultat d'un processus participatif qui repose sur une solide analyse du profil de pauvreté.** Les autorités doivent se souvenir que la mise en œuvre d'un

DSRP de bonne qualité sera essentielle pour réaliser des progrès soutenus vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

37. Les services recommandent l'achèvement de la seconde revue de l'accord au titre de la FRPC compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et des mesures prises pour améliorer la transparence et la gouvernance. Les mesures correctrices ont réussi à combler en partie l'insuffisance de l'excédent budgétaire primaire observé au troisième trimestre de 2005. Le déficit qui subsiste reflète en grande partie les retards de l'ajustement des prix intérieurs du pétrole qui sont en train d'être résorbés. C'est pourquoi les services appuient les demandes des autorités concernant les dérogations à deux critères de réalisation quantitatifs à la fin de septembre 2005 et deux rééchelonnements de décaissements et une prolongation de l'accord au titre de la FRPC. Pour l'avenir, les projets des autorités de remédier aux faiblesses structurelles dans le secteur de l'énergie et d'améliorer davantage la gouvernance et la transparence sont d'encourageantes premières étapes, mais elles doivent être suivies d'une mise en œuvre rigoureuse et d'un suivi.

Tableau I. République du Congo -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001-08 1/

	2001	2002	2003	2004	2005		2006	2007	2008
					Est.	Prog.			
(Variation annuelle en pourcentage)									
Production et prix									
PIB à prix constants	3.8	4.6	0.8	3.6	9.2	7.9	7.4	1.6	6.9
Pétrole	-7.5	-1.5	-7.2	0.5	16.7	12.8	9.7	-7.8	7.3
Non pétrolier	12.5	8.5	5.4	5.2	5.5	5.5	6.3	6.6	6.6
PIB à prix courants	-10.7	2.8	-1.6	10.8	17.0	37.2	8.3	1.0	7.5
Déflateur du PIB	-13.9	-1.7	-2.4	6.9	7.2	27.2	0.8	-0.6	0.6
Prix à la consommation (moyenne période)	0.8	3.1	1.5	3.6	2.0	2.5	2.5	2.2	2.2
Secteur extérieur									
Exportation, f.o.b. FCFA	-16.5	9.0	-4.8	18.8	15.4	43.9	10.0	-2.5	6.5
Importations f.o.b. (FCFA)	17.8	-1.5	-4.4	21.1	7.4	18.0	16.0	1.2	5.3
Exportations (volume)	-14.0	3.5	-5.5	8.6	14.9	12.8	9.3	-6.4	7.3
Importations (volume)	17.0	0.7	2.9	16.7	8.2	3.4	7.8	1.8	6.3
Termes de l'échange (détérioration -)	-10.7	-0.3	2.9	12.5	4.7	22.2	9.0	-2.0	-2.4
Taux de change nominal effectif réel	1.0	2.1	4.6	1.8	...	-0.6
Taux de change effectif réel	-0.4	3.5	2.2	1.1	...	-0.3
Finances de l'administration centrale									
Total recettes (dont inclus)	3.7	-8.9	6.6	21.6	37.2	67.0	12.7	-0.7	11.2
<i>dont</i> : recettes pétrolières	-7.6	-7.7	6.1	25.8	49.7	92.3	10.6	-3.5	11.1
non-oil revenue	44.7	-11.7	4.4	14.1	5.6	6.0	8.9	11.5	12.4
Total dépenses	10.7	15.6	-18.8	8.3	-4.6	13.6	6.6	-0.3	4.9
Current	30.4	27.8	-16.4	5.3	-11.6	16.1	-12.2	-2.8	3.7
Capital	28.8	-10.7	-26.0	18.5	17.1	5.9	70.4	4.1	6.8
(en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit 2/									
Net domestic assets	14.5	8.8	8.5	-2.4	-8.8	-86.3	-79.1	-76.2	-105.0
Crédit intérieur	3.0	-6.8	5.2	1.8	-8.8	-73.0	-79.1	-76.2	-105.0
Administration centrale	21.0	9.0	0.4	0.3	-10.8	-74.9	-80.6	-77.9	-106.7
Crédit à l'économie	-16.4	-16.5	5.3	1.2	1.9	0.3	1.5	1.6	1.7
Monnaie au sens large	-22.8	13.1	-2.4	17.4	7.6	34.5	9.1	9.5	9.0
Vélocité de la monnaie au sens large (non pétr.) pétroliers) Velocity	3.0	3.6	3.6	3.5	3.3	3.3	2.7	2.7	2.7
(en pourcentage du PIB)									
Investissements et épargne									
Épargne nationale brute	20.7	24.0	26.7	26.5	29.0	34.1	38.7	38.7	37.9
Investissements bruts	26.4	23.4	25.7	24.2	24.1	22.4	24.7	25.2	24.8
<i>Dont</i> : publics (financés intérieur)	9.8	7.6	5.4	5.3	5.7	5.0	6.6	6.6	6.6
Financement administration centrale									
Recettes et dons	30.8	27.3	29.6	32.5	38.1	39.6	41.2	40.5	41.8
Total dépenses	31.5	35.5	29.3	28.6	23.3	23.7	23.3	23.0	22.5
Solde global (déficit -, base engagements) 3/	-0.7	-8.1	0.4	3.9	14.8	15.9	17.9	17.4	19.4
Solde primaire (déficit -) 4/	6.8	1.2	6.7	10.5	17.7	21.2	20.1	19.6	21.4
Solde des transactions courantes 5/	-5.6	0.6	1.0	2.2	4.9	11.7	14.0	13.5	13.1
Dette extérieure publique (fin de période)	195.8	180.3	200.5	212.7	...	103.2
(en pourcentage des exportations de biens et services)									
Services de la dette pub. ext. (avant allég. de la dette)	23.9	25.0	16.7	14.4	11.8	11.7	6.9	6.3	5.9
Dette extérieure publique	252.9	221.2	252.9	251.7	...	119.1	103.4	101.4	92.7
(en pourcentage du total des recettes de l'État, dons exclus)									
Services de la dette ext.pub. (avant allég. dette)	60.4	75.0	45.4	37.8	25.7	25.8	15.1	13.7	12.4
Dette extérieure publique	638.4	663.7	687.9	661.2	...	263.5	228.1	221.3	...
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Réserves de change officielles brutes	53.6	22.2	20.5	62.6	101.3	409.3	794.9	1,215.8	1,824.7
En mois d'importations, c.i.f.	1.3	0.5	0.5	1.3	2.0	7.3	12.2	18.5	26.3
PIB nominal	2,048	2,105	2,072	2,294	2,685	3,149	3,411	3,445	3,704
Cours mondial du pétrole (en \$EU/baril) 6/	24.3	24.9	28.8	38.2	45.2	54.4	51.3	53.0	52.8
Production de pétrole (en millions de barils)	89.6	88.0	81.7	82.1	94.7	92.6	101.5	93.6	100.5
Recettes pétrolières inattendues 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	82.8	0.0	346.4	324.9	391.9

Sources : autorités congolaises et estimations et projections du FMI.

1/ Compte tenu de variations structurelles dans le PIB à compter de 2005 à la suite du cours beaucoup plus important du pétrole, il est possible que certains des ratios au PIB ne soient pas comparables au passé.

2/ La baisse importante des avoirs intérieurs nets pour la période de projection reflète une accumulation importante des actifs dans le compte de stabilisation des recettes pétrolières.

3/ Dons compris.

4/ En recettes (dons exclus) moins les dépenses courantes hors intérêts moins les dépenses en capital financées par l'intérieur et les prêts nets.

5/Y compris les transferts publics.

6/ À compter de 2006, les prévisions de recettes pétrolières incluent un facteur de prudence et les projections du cours du pétrole sont réduites de 10 \$EU/le baril par rapport aux prévisions de prix des PEM.

7/ Recettes supplémentaires normalement obtenues à l'aide des prévisions du cours mondial du pétrole des PEM, c'est-à-dire sans appliquer le facteur de prudence.

Tableau 2. République du Congo -- Opérations de l'administration centrale, 2001-08

	2001	2002	2003	2004	2005		2006	2007	2008
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Projection	
(en milliards de FCFA)									
Recettes et dons	631.8	575.4	613.5	745.8	1023.1	1245.7	1404.4	1393.9	1549.7
Recettes	628.1	571.7	603.6	737.9	1013.1	1239.8	1367.4	1355.1	1508.9
Recettes pétrolières	430.8	397.5	421.6	530.3	793.7	1019.8	1127.8	1087.9	1208.6
Recettes non pétrolières	197.3	174.2	182.0	207.6	219.3	220.0	239.6	267.2	300.3
Dons	3.7	3.7	9.9	7.9	10.0	5.9	37.0	38.9	40.8
Dépense et prêts nets	645.9	746.4	606.1	656.3	626.0	745.4	794.8	792.8	831.8
Dépenses courantes	440.6	563.1	470.5	495.6	437.9	575.2	504.8	490.8	509.2
Salaires	118.1	120.4	120.2	122.9	130.0	130.0	134.0	139.8	154.0
Autres dépenses courantes	159.8	256.7	223.6	229.7	239.0	270.0	306.6	293.1	295.6
Matériels et fournitures	32.1	78.4	50.0	54.8	62.1	62.1	73.0	81.8	96.3
Frais communs	55.0	73.4	42.8	51.8	58.0	66.1	70.0	73.6	78.1
Transferts	72.7	104.9	130.8	123.1	119.0	141.8	163.6	137.7	121.2
Produits pétroliers raffinés	...	6.9	8.9	8.9	11.1	13.9	16.5	9.0	9.0
HydroCongo 1/	...	44.8	34.3	12.4	10.6	10.9	9.2	8.9	8.9
Raffinerie nationale (CORAF)	16.0	0.0	11.0	30.9	40.4	20.2	0.0
Autres transferts	54.3	53.2	71.6	101.8	86.3	86.1	97.5	99.7	103.4
Autorités locales	10.7	9.3	8.9	15.1	16.9	17.2	20.0	20.0	20.5
Intérêts	152.0	176.7	117.8	127.9	52.0	158.0	44.2	37.9	39.0
Intérieurs	7.7	14.4	23.4	17.3	12.4	29.7	17.7	9.5	9.0
Extérieurs	144.3	162.3	94.4	110.6	39.5	128.3	26.5	28.4	30.0
Dépenses en capital	205.4	181.7	134.8	160.7	188.1	170.2	286.0	302.0	322.6
Financés par l'intérieur	200.4	158.1	111.0	128.4	153.1	153.9	216.0	227.3	244.9
Financés par l'extérieur	5.0	23.6	23.8	32.3	35.0	16.3	70.0	74.7	77.7
Prêts nets	0.0	1.6	0.8	0.0	0.0	0.0	4.0	0.0	0.0
Soldeé primaire 2/	139.2	25.7	139.1	241.8	474.0	668.7	686.8	674.9	793.9
Dont: s olde primaire non pétrolier	-291.7	-327.0	-248.2	-276.1	-309.1	-340.2	-431.8	-404.1	-405.8
Solde, base engagements									
Dons exclus	-17.8	-174.6	-2.5	81.6	387.0	494.4	572.6	562.3	677.1
Dons inclus	-14.1	-171.0	7.4	89.5	397.0	500.3	609.6	601.1	717.9
Dont: solde non pétrolier	-444.9	-523.7	-379.9	-428.4	-386.1	-508.6	-509.0	-477.9	-481.8
Variations des arriérés	73.6	205.8	124.8	-1645.6	-60.0	-57.4	-93.0	-94.0	-69.0
Extérieurs	104.5	210.8	164.2	-1612.7	0.0	9.7	-6.0	-6.0	-6.0
Intérieurs	-30.9	-5.0	-39.5	-32.9	-60.0	-67.1	-87.0	-88.0	-63.0
Solde, base caisse	59.5	34.9	132.2	-1556.1	337.0	442.9	516.6	507.1	648.9
Financement	-59.5	-34.9	-132.1	1559.2	-205.6	-442.9	-516.6	-507.1	-649.0
Extérieur (net)	-85.0	-15.0	-146.1	1583.6	-155.6	-161.7	-147.6	-120.8	-75.4
Tirages	73.4	234.1	21.6	24.4	25.0	24.3	33.0	35.9	36.9
Amortissements exigibles	-233.6	-259.7	-169.3	-165.2	-215.1	-307.4	-180.6	-156.6	-112.3
Rééchelonnements obtenus (arriérés)	4.3	4.3	1.5	915.8	...	47.9	0.0
Annulation de la dette (arriérés)	63.6	6.4	0.1	808.5	...	46.9
Assistance exceptionnelle	26.6	26.6
Intérieure (net)	25.5	-19.9	14.0	-24.4	-49.9	-281.2	-369.0	-386.3	-573.6
Système bancaire (net)	75.1	23.2	1.0	0.9	-36.0	-250.2	-362.5	-382.2	-573.4
Financement non bancaire	-49.5	-43.1	13.0	-25.3	-13.9	-31.0	-6.5	-4.1	-0.2
Difficiles de financement (- = excédent)	0.0	0.0	0.0	0.0	-123.6	0.0	0.0	0.0	0.0

Tableau 2 (fin). République du Congo -- Opérations de l'administration centrale, 2001-08

	2001	2002	2003	2004 Est.	2005		2006 Prog.	2007 Projection	2008
					Prog.	Est.			
(en pourcentage du PIB)									
Recettes et dons	30.8	27.3	29.6	32.5	38.1	39.6	41.2	40.5	41.8
Recettes	30.7	27.2	29.1	32.2	37.7	39.4	40.1	39.3	40.7
Recettes pétrolières	21.0	18.9	20.4	23.1	29.6	32.4	33.1	31.6	32.6
Recettes non pétrolières	9.6	8.3	8.8	9.0	8.2	7.0	7.0	7.8	8.1
Total dépenses	31.5	35.4	29.2	28.6	23.3	23.7	23.2	23.0	22.5
Dépenses primaires	23.9	25.9	22.4	21.6	20.1	18.1	20.0	19.7	19.3
dont : dépenses fav. pauvres	4.0	4.5	6.1	4.9	6.1	6.7	...
Courantes	14.1	18.4	17.0	16.0	14.4	13.2	13.5	13.1	12.7
Salaires	5.8	5.7	5.8	5.4	4.8	4.1	3.9	4.1	4.2
Autres	8.3	12.6	11.2	10.7	9.5	9.1	9.6	9.1	8.5
Capital et prêts nets	9.8	7.6	5.4	5.6	5.7	4.9	6.4	6.6	6.6
Intérêts	7.4	8.4	5.7	5.6	1.9	5.0	1.3	1.1	1.1
Dépenses en capital financées par l'ext.	0.2	1.1	1.1	1.4	1.3	0.5	2.1	2.2	2.1
Solde global, base engagements 3/	-0.7	-8.1	0.4	3.9	14.8	15.9	17.9	17.4	19.4
Solde primaire	6.8	1.2	6.7	10.5	17.7	21.2	20.1	19.6	21.4
<i>Dont</i> : solde primaire non pétrolier	-14.2	-15.5	-12.0	-12.0	-11.5	-10.8	-12.7	-11.7	-11.0
(en pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes non pétrolières	22.2	17.8	17.6	19.1	18.7	17.6	17.8	18.3	18.8
Salaires	13.3	12.3	11.6	11.3	11.1	10.4	10.0	9.6	9.7
Solde primaire non pétrolier	-32.8	-33.4	-24.0	-25.3	-26.4	-27.3	-32.1	-27.6	-25.5
(en milliards de FCFA)									
Pour mémoire:									
Recettes pétrolières inattendues pot. 4/	0.0	0.0	83	0	346	325	391.9
PIB aux prix du marché courants	2048	2105	2072	2294	2685	3149	3411	3445	3703.9
PIB non pétrolier aux prix du marché	890	979	1035	1089	1173	1247	1347	1463	1594.4
Dépenses favorables aux pauvres	102.8	...	155.3	208.8	229.3	...

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières excédentaires (lorsque les coûts d'exploitation des sociétés pétrolières sont inférieurs aux limites stipulées

dans les accords de partage de production) sont automatiquement affectées en partie à la couverture d'un engagement existant (HydroCongo).

2/ Recettes (dons exclus) moins les dépenses courantes hors intérêts moins les dépenses en capital financées par l'intérieur et les prêts nets.

3/ Dons compris.

4/ À partir de 2006, les prévisions de recettes pétrolières incluent un facteur de prudence, et les projections du cours du pétrole sont réduites de 10 \$EU/ le baril par rapport aux prévisions des prix des PEM.

Tableau 3. République du Congo -- Situation monétaire, 2001-06

	2001	2002	2003	2004	2005			2006						
					Est.	Mars	Juin	Sept.	Mars	Juin	Sept.	Déc.		
													Prog.	Est.
(en milliards de FCFA)														
Avoirs extérieurs nets	26.9	38.0	278.6	271.8	241.3	207.0	288.6	215.7	242.3	-16.5	-94.4	-99.5	-202.3	-372.1
Banques centrales	23.9	-0.9	4.6	47.3	45.9	112.4	27.9	220.1	94.3	393.3	492.5	591.6	690.8	789.9
Banque de dépôts	3.0	38.9	1.4	15.1	30.8	59.2	11.1	85.9	23.1	72.9	72.9	72.9	72.9	72.9
Avoirs intérieurs nets	231.1	253.7	278.6	271.8	241.3	207.0	288.6	215.7	242.3	-16.5	-94.4	-99.5	-202.3	-372.1
Crédit intérieur net	267.2	249.7	265.0	270.1	243.7	209.0	287.2	232.1	240.6	26.2	-51.7	-56.9	-159.7	-329.4
Crédit net au secteur public	158.2	183.3	183.3	185.1	155.7	127.0	195.6	144.4	149.0	-60.0	-139.6	-146.5	-251.0	-422.5
Crédit net à l'État	163.5	186.8	187.8	188.8	162.6	135.2	196.9	147.3	152.7	-61.4	-141.1	-147.9	-252.4	-423.9
Banque centrale	160.3	173.9	182.1	173.3	164.3	154.7	186.1	150.0	152.2	-23.0	-102.7	-109.5	-214.0	-385.5
Banques de dépôts	3.2	12.8	5.8	15.5	-1.7	-19.5	14.8	-2.7	-9.5	-38.4	-38.4	-38.4	-38.4	-38.4
Créances sur les organes d'État, net	-5.3	-3.4	-4.5	-3.7	-6.9	-8.2	-1.3	-3.0	-3.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Crédits à l'économie	109.0	66.4	81.7	85.0	88.0	82.0	91.6	87.8	91.6	86.1	87.9	89.6	91.3	93.0
Autres postes, net	-36.1	4.0	13.6	1.7	-2.5	-2.0	1.4	-16.5	1.7	-42.6	-42.6	-42.6	-42.6	-42.6
Monnaie au sens large	258.0	291.7	284.6	334.2	318.0	378.6	327.6	521.6	359.7	449.7	470.9	565.0	561.3	490.7
Monnaie à l'extérieur des banques	142.9	129.0	131.9	155.9	136.3	154.1	143.4	171.1	144.1	198.7	194.7	233.6	232.1	202.9
Dépôts à vue	95.2	142.2	103.2	122.9	124.1	168.2	131.5	303.3	150.2	189.0	202.6	243.0	241.5	211.1
Dépôts à terme	19.9	20.5	49.4	55.4	57.6	56.3	52.7	47.2	65.5	62.0	73.6	88.3	87.7	76.7
Avoirs extérieurs nets	-37.3	4.3	-11.0	19.8	4.3	32.7	7.4	72.9	16.5	120.8	22.1	44.1	66.2	88.2
Avoirs intérieurs nets	14.5	8.8	8.5	-2.4	-9.1	-19.4	0.7	-16.8	-8.8	-86.3	-17.3	-18.5	-41.3	-79.1
Crédit intérieur net	3.0	-6.8	5.2	1.8	-7.9	-18.3	0.7	-11.4	-8.8	-73.0	-17.3	-18.5	-41.3	-79.1
Crédit net à l'État	21.0	9.0	0.4	0.3	-7.8	-16.0	-0.8	-12.4	-10.8	-74.9	-17.7	-19.2	-42.5	-80.6
Crédit à l'économie	-16.4	-16.5	5.3	1.2	0.9	-0.9	1.5	0.8	1.9	0.3	0.4	0.8	1.1	1.5
Monnaie au sens large	-22.8	13.1	-2.4	17.4	-4.9	13.3	8.2	56.1	7.6	34.5	4.7	25.6	24.8	9.1
Pour mémoire :														
Vélocité														
PIB non pétrolier/moyenne M2	3.0	3.6	3.6	3.5	3.3	3.3	2.7
PIB non pétrolier/M2 fin de période	3.4	3.4	3.6	3.3	3.3	3.8	2.7
Croissance totale du PIB	-10.7	2.8	-1.6	10.8	17.0	37.2	8.3
Croissance du PIB non pétrolier	12.6	10.0	5.8	5.2	7.6	14.5	8.0
Crédit à l'économie/ PIB non pétrolier	12.2	6.8	7.9	7.8	7.8	6.9	6.9

Sources : BEAC et calculs des services du FMI.

Tableau 4. République du Congo -- Balance des paiements, 2001-08
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	2004	2005		2006	2007	2008
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Projection	
Compte courant	-115	12	21	51	131	368	477	464	485
Balance commerciale	957	1,095	1,039	1,225	1,458	1,909	2,059	1,980	2,118
Exportations, f.o.b.	1,456	1,587	1,510	1,794	2,070	2,582	2,839	2,769	2,949
Secteur pétrolier	1,341	1,374	1,237	1,502	1,804	2,282	2,501	2,401	2,545
Secteur non pétrolier	115	213	273	292	266	300	337	368	404
Importations, f.o.b.	-499	-492	-471	-570	-612	-672	-780	-789	-831
Secteur pétrolier	-179	-70	-73	-98	-121	-124	-107	-95	-91
État	-123	-108	-80	-99	-111	-119	-218	-226	-239
Secteur privé non pétrolier	-197	-314	-317	-373	-380	-429	-454	-468	-501
Solde des services	-463	-514	-509	-601	-721	-748	-720	-642	-621
Revenu	-611	-571	-513	-578	-609	-798	-865	-878	-1,016
Revenu du travail	-19	-22	-13	-19	-25	-33	-35	-34	-36
Revenu des investissements	-592	-549	-500	-559	-584	-765	-830	-845	-980
Transferts courants (net)	2	3	4	6	4	4	4	4	4
Privés	-2	-2	-1	0	-1	-1	-1	-1	-1
Publics	4	4	4	5	5	5	5	5	5
Compte de capital	6	4	11	9	11	54	38	40	42
Dons officiels	4	4	10	8	10	6	37	39	41
Autres	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Compte financier	-233	-147	368	-131	28	-133	-119	-83	86
Investissements directs (net)	150	164	207	297	337	386	410	430	405
<i>Don't</i> : secteur pétrolier	152	148	151	243	273	339	366	381	351
Investissements de portefeuille	-5	-6	-4	-5	-5	-5	-4	-5	-5
Autres investissements	-378	-305	165	-423	-305	-514	-524	-508	-314
Moyen et long terme	-323	-108	-235	-232	-298	-425	-302	-270	-227
Secteur public	-160	-26	-153	-141	-190	-289	-151	-127	-75
Tirages	73	234	22	24	25	24	33	36	37
Projet	1	20	14	24	25	10	33	36	37
Programme	28	0	8	0	0	14	0	0	0
Amortissement	-234	-260	-175	-165	-215	-313	-178	-157	-112
Secteur privé	-162	-82	-82	-91	-108	-136	-150	-143	-152
Pétrolier	-158	-77	-69	-84	-101	-128	-140	-135	-143
Non pétrolier	-4	-5	-13	-7	-7	-8	-10	-9	-9
Court terme	-55	-198	400	-191	-6	-89	-222	-238	-87
Erreurs et omissions	59	-116	-560	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-284	-246	-160	-71	171	288	397	421	613
Financement	104	25	-5	71	-47	-251	-397	-421	-613
Financement de réserve	104	25	-5	-43	-47	-346	-397	-421	-613
FMI (net)	-1	-6	-5	-6	-6	-6	-2	0	0
Achats	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats	-1	-6	-5	-6	-6	-6	-2	0	0
Autres réserves	105	31	0	-37	-41	-340	-395	-421	-613
Financement exceptionnel 1/	180	221	166	113	0	105	0	0	0
Variation nette des arriérés	104	211	164	-1,613	0	10	-6	-6	0
Annulation de la dette	64	6	0	809	0	47	0	0	0
Rééchelonnement de la dette	12	4	1	917	0	48	0	0	0
Déficit de financement (- = excédent)	0	0	0	0	-124	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Solde du compte courant 2/	-5.6	0.6	1.0	2.2	4.9	11.7	14.0	13.5	13.1
Exportations (volume) 3/	-14.0	3.5	-5.5	8.6	14.9	12.8	9.3	-6.4	7.3
Importations (volume) 3/	17.0	0.7	2.9	16.7	8.2	3.4	7.8	1.8	6.3
Prix à l'exportation 3/	-10.1	-2.4	-4.3	16.7	0.8	39.4	17.3	-2.6	-3.2
Prix à l'importation 3/	0.7	-2.1	-7.0	3.8	-3.8	14.0	7.6	-0.6	-6.2
Termes de l'échange 3/	-10.7	-0.3	2.9	12.5	4.7	22.2	9.0	-2.0	-2.4

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut l'allègement de la dette du Club de Paris

2/ En pourcentage du PIB.

3/ Variation annuelle en pourcentage.

Tableau 5. République du Congo -- Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
<u>Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</u>					
Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes qui gagnent moins de 1 \$EU par jour					
1. Population en-deçà de 1\$EU par jour (en %)	
2. Ratio pauvreté à 1\$EU par jour (en %)	
3. Part de revenu ou consommation des 20% les plus pauvres (en %)	
Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim.					
4. Prévalence de la malnutrition infantile (en % d'enfants de moins de 5 ans)	
5. Population en deçà du niveau minimum de consommation énergétique diététique (en %)	37.0	42.0	30.0	...	[18.5]
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>					
Cible 3: Assurer que, d'ici 2015, les enfants seront en mesure de terminer un cycle complet d'enseignement primaire.					
6. Taux net de scolarisation dans le primaire (% du groupe d'âge pertinent)	
7. Proportion d'écoliers achevant la cinquième du primaire (en %)	62.3	55.1	
8. Taux d'alphabétisation (en %, 15 à 24 ans)	92.5	95.6	97.6	97.8	[100.0]
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes</u>					
Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes entre l'enseignement primaire et secondaire, de préférence avant 2005, et pour tous les niveaux d'éducation avant 2015.					
9. Rapports filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (en %)	82.7	84.4	87.2	...	
10. Taux d'alphabétisation des jeunes femmes par rapport aux hommes (en %, des 15 à 24 ans)	95.2	97.6	98.7	98.8	
11. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole (en %)	
12. Proportion de femmes occupant des sièges au parlement national (en %)	14.0	2.0	12.0	12.0	
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</u>					
Cible 5: Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015 le taux de mort.enfants - 5 ans					
13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)	110.0	108.0	108.0	108.0	[73.3]
14. Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	83.0	81.0	81.0	75.0	
15. Enfants vaccinés contre la rougeole (% enfants moins de 12 mois)	75.0	38.0	35.0	37.0	
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>					
Cible 6: Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle.					
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100,000 naissances vivantes)	1,100.0	
17. Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	
<u>Objectif 6. Combattre le VIH sida, le paludisme et d'autres maladies</u>					
Cible 7: D'ici 2015, avoir stoppé la prog. du VIH/sida et commencé à inv.tend. act.					
18. Taux de prévalence du sida parmi les femmes (en %, des 15 à 24 ans)	7.8	...	
19. Taux d'utilisation des contraceptifs (en % femmes de 15-49 ans)	
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/sida	78,000.0	...	
Cible 8: D'ici 2015, réduire de moitié l'incidence du paludisme et autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle					
21. Prévalence des décès associés au paludisme	
22. Prop. pop. dans zones à risques palu.; prévention et traitement efficaces	
23. Incidence de la tuberculose (pour 100,000 personnes)	338.2	...	
24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (en %)	...	79.0	97.0	...	

Tableau 5 (fin). République du Congo -- Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
Objectif 7. Assurer un environnement durable					
Cible 9: Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes. Renverser la tendance actuelle de déperditions des ress. environ.					
25. Surfaces forestières (% du total des terres)	65.1	...	64.6	...	
26. Zones nationales (% de la superficie totale)	...	4.5	4.5	5.0	
27. PIB par unité d'énergie utilisée (PPP \$ d'énergie pétrole)	1.7	2.7	3.3	...	
28. Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.9	0.7	0.8	...	
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides					
Cible 10: Réd.moitié d'ici 2015 la prop. pers.sans accès eau potable sans danger					
30. Accès à une source d'eau meilleure (%de la population)	51.0	...	
Cible 11: Réussir avant 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
31. Accès à un meilleur système d'assainissement (%de la population)	14.0	...	
32. Accès à la sécurité d'occupation des logements (% de la population)	
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Cible 16. Élaborer et mettre en oeuvre strat.pour travail productif jeunes					
45. Taux de chômage de la population de 15 à 24 ans (total)	
Cible 17: Offrir un accès abordable aux médicaments essentiels					
46. Population avec accès aux médicaments essentiels abordables (en %)	
Cible 18: Mettre les nouvelles technologies à la portée de tous, notamment l'information et les communications					
47. Lignes fixes et portables (pour 1000 personnes)	...	8.6	55.3	...	
48. Ordinateurs personnels (pour 1000 personnes)	3.9	...	

Sources : Banque mondiale et estimations des services du FMI.

Note: Les indicateurs 12-15 et 22-24 sont exclus parce qu'ils ne peuvent être mesurés individuellement pour chaque pays. Ils concernent l'aide publique au développement, l'accès aux marchés et l'initiative PPTE.

Tableau 6. République du Congo -- Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2001-08

	2001	2002	2003	2004 Est.	2005		2006 Prog.	2007		2008 Projection
					Prog.	Est.		Prog.	Projection	
Prix (en \$EU le baril, sauf indication contraire)										
Brent										
Prix international 1/	24.3	24.9	28.8	38.3	47.5	54.4	61.3	63.0	62.8	
Règle de prix 2/	45.2	54.4	51.3	53.0	52.8	
Mélanges congolais moyens	22.0	23.3	27.2	34.7	39.4	48.6	46.1	48.0	48.8	
Taux de change (FCFA/\$EU)	733.0	697.0	580.1	527.9	501.0	528.1	549.2	548.9	547.2	
Brent (en milliers de FCFA le baril)	16.1	16.2	16.8	20.2	22.6	28.7	28.1	29.1	28.9	
Production (en millions de barils)										
Brut	89.6	88.0	81.7	82.1	94.7	92.6	101.5	93.6	100.5	
Gaz naturel	85.4	84.0	78.4	79.2	91.7	89.8	98.6	91.1	98.4	
	4.2	4.0	3.3	2.8	3.0	2.8	3.0	2.5	2.1	
Recettes de l'État (en milliards de FCFA) 3/	430.8	395.7	407.3	532.4	796.7	1022.0	1131.8	1092.9	1213.6	
Ordinaire	430.1	391.9	399.4	526.1	793.7	1017.7	1127.8	1087.9	1208.6	
Dont: commercialisé par la SNPC 4/	270.5	193.6	266.0	415.8	656.2	0.0	
Primes	0.7	3.7	6.2	4.3	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0	
Dividendes	0.0	0.0	1.7	2.0	3.0	2.2	4.0	5.0	5.0	
Pourcentage des ventes brutes										
Recettes de l'État, ordinaire	33.2	30.3	31.4	35.0	42.4	42.8	43.8	44.1	45.0	
Pour mémoire :										
Ventes brutes (en milliards de FCFA)	1,295.3	1,295.3	1,295.3	1,501.4	1,870.7	2,376.0	2,572.5	2,468.1	2,683.0	
Recettes inattendues potentielles (en milliards de FCFA) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	82.8	0.0	346.4	324.9	391.9	

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ PEM, FMI, mars 2005.

2/ Sur la base des projections du prix des mélanges congolais et des recettes de l'État. A partir de 2006, les prévisions de recettes de l'État incluent un facteur de prudence et les projections du cours du pétrole sont réduites de 10 \$EU le baril par rapport aux prévisions des PEM.

3/ Les recettes pétrolières dans le tableau budgétaire incluent « Transferts à la CORAF » et « Primes » et excluent les « Dividendes » (inclus dans les recettes non pétrolières).

4/ Pétrole commercialisé par la SNPC au nom de l'État.

5/ Recettes supplémentaires qui seraient obtenues en utilisant les perspectives des PEM pour le cours mondial du pétrole, c'est-à-dire, sans appliquer le facteur de prudence.

Tableau 7. République du Congo -- Éléments de la capacité à embourser la dette extérieure, de 2004-08
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2004	2005		2006	2007	2008
		Prog.	Est.	Prog.	Projection	
Recettes intérieures	737.9	1013.1	1239.8	1367.4	1355.1	1508.9
Pétrolier	530.3	793.7	1019.8	1127.8	1087.9	1208.6
Non-pétrolier	207.6	219.3	220.0	239.6	267.2	300.3
Dépenses primaires intérieures 1/	-496.1	-539.1	-571.1	-680.6	-680.2	-715.0
Courantes	-367.7	-386.0	-417.2	-460.6	-452.9	-470.1
Capital	-128.4	-153.1	-153.9	-220.0	-227.3	-244.9
Solde budgétaire primaire de base	241.8	474.0	668.7	686.8	674.9	793.9
Service de la dette	-282.0	-327.0	-439.6	-324.3	-292.7	-220.5
Service de la dette courante	-142.3	-267.0	-372.5	-231.3	-198.7	-151.5
Intérieure	-28.1	-20.2	-41.3	-24.2	-13.6	-9.2
Extérieure	-114.2	-246.8	-331.2	-207.1	-185.1	-142.3
<i>Dont: arriérés après date butoir 2/</i>	'...	-134.0	-149.4	-112.4	-81.5	0.0
Paiement des arriérés	-139.7	-60.0	-67.1	-93.0	-94.0	-69.0
Intérieurs	-41.7	-60.0	-67.1	-87.0	-88.0	-63.0
Extérieurs	-98.0	0.0	0.0	-6.0	-6.0	-6.0
Solde budgétaire après service de la dette (+ = excédent)	-40.2	147.0	229.1	362.5	382.2	573.4
Financement identifié	40.2	-15.4	-229.1	-362.5	-382.2	-573.4
Intérieur	-8.1	-42.0	-269.6	-362.5	-382.2	-573.4
Extérieur	48.3	26.6	40.5
Solde budgétaire trésorerie (+ = excédent)	0.0	131.6	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités congolaises et estimations et projections du FMI.

1/ Paiement des intérêts et investissements financés par l'extérieur exclus.

2/ Paiements exigibles sur les arriérés consolidés liés à la dette envers les créanciers du Club de Paris.

Tableau 8. République du Congo -- Besoins en financement extérieur, 2001–08
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 Prog.	2007 Projections	2008 Projections
Besoins	189.9	342.7	723.6	162.0	296.0	102.3	118.6	244.9
Compte courant, transferts officiels exclus	119.3	-8.1	-16.4	-45.9	-363.4	-472.8	-458.9	-480.0
Amortissement de la dette	233.6	259.7	174.6	165.2	313.4	178.5	156.6	112.3
Variation des avoirs extérieurs nets (augmentation, +) 1/	-105.3	-30.8	0.3	36.7	339.9	394.6	420.9	612.6
Erreurs et omissions	-58.6	115.8	560.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ressources	189.9	342.7	723.6	162.0	296.0	102.3	118.6	244.9
Transferts officiels	4.2	4.4	4.3	5.3	4.6	4.7	4.7	4.8
Dons projets publics	5.6	4.4	11.1	9.1	6.9	38.2	40.0	41.9
Décaissements prêts publics à long terme	73.4	234.1	21.6	24.4	24.3	33.0	35.9	36.9
Programme	28.0	0.0	7.7	0.0	13.9	0.0	0.0	0.0
Projet	1.3	20.0	13.9	24.4	10.4	33.0	35.9	36.9
Emprunts garantis par le pétrole	44.1	214.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capital privé (net)	-72.9	-121.6	520.9	9.6	155.7	32.5	44.0	161.2
Allègement de la dette	75.2	10.6	1.5	1726.2	94.8	0.0	0.0	0.0
Utilisation des ressources du FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés augmentation, +)	104.5	210.8	164.2	-1612.7	9.7	-6.0	-6.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Taux de change : FCFA pour 1\$EU (moyenne)	733.0	697.0	580.1	527.6	526.6

Sources : autorités congolaises et estimations et projections du FMI.

1/ À l'exclusion de la variation de la position nette vis-à-vis du FMI.

Tableau 9. République du Congo -- Dette extérieure, 2004-05

	Stock nominal de la dette arriérés compris fin 2004		Stock nominal de la dette arriérés compris fin 2005		Arriérés fin 2005	
	millions \$EU	%	millions \$EU	%	millions \$EU	%
	du total		du total		du total	
Total	9,248	100	6,667	100	2,935	100
Multilatérale	524	6	473	7	0	0
Banque africaine de développement	138	1	82	1	0	0
Fonds de développement africain	12	0	21	0	0	0
BADEA	21	0	18	0	0	0
Union européenne	40	0	33	0	0	0
IDA	270	3	290	4	0	0
IMF	29	0	17	0	0	0
Fonds OPEP	13	0	11	0	0	0
Bilatérale et commerciale	8,725	94	6,194	93	2,841	97
Club de Paris	5,048	55	3,050	46	0	0
Après date butoir	960	10	478	7	0	0
Avant date butoir	4,088	44	2,571	39	0	0
Autres, bilatérale publique	289	3	366	5	254	9
Algérie	20	0	21	0	21	1
Angola	60	1	77	1	77	3
Bulgarie	2	0	1	0	1	0
Chine	47	1	31	0	16	1
Cuba	1	0	2	0	1	0
Arabie Saoudite	64	1	60	1	60	2
Koweït	49	1	60	1	60	2
Libye	28	0	30	0	30	1
Roumanie	1	0	1	0	1	0
Commerciale	3,388	37	2,778	42	2,587	88
dont : Club de Paris	2,177	24	2,021	30	2,021	69

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Tableau 10. République du Congo -- Revenus et indicateurs sociaux, 1970–2002

	Année unique la plus récente			Même région/groupe de revenus	
	1970–75	1980–85	1990–2002	Afrique subsaharienne	Pays à revenu intermédiaire supérieur
Total population, milieu de l'année (en millions)	1.4	1.9	3.1	688.9	2,494.6
Taux de croissance (moyenne annuelle en %)	2.7	2.8	2.9	2.4	1.9
Population urbaine (en % de la population)	35.0	49.3	66.6	33.1	30.6
Taux de fécondité total (naissances par femme)	6.3	6.3	6.3	5.1	3.5
RIB par habitant (en \$EU)	530.0	1,060.0	610.0	450.0	430.0
Indices des prix à la consommation (1995=100)	...	60.6	136.0
Indice des prix produits alimentaires (1995=100)	...	71.8	136.0
Dépenses publiques			(en % du PIB)		
Santé	1.4	2.5	1.1
Éducation	7.8	4.6	4.2	3.4	3.1
Taux brut d'inscription scolaire 1/			(en % groupe d'âges)		
Primaire	135.8	147.4	96.9	78	107
Secondaire	47.6	75.4	41.9	25	64
Tertiaire	2.6	6.3	5.0	3	14
Taux d'immunisation			(en % des enfants de moins de 12 mois)		
DPT	...	54	41	54	65
Rougeole	...	67	37	58	65
Espérance de vie à la naissance			(en années)		
Total	48	51	52	46	59
Hommes	45	48	50	45	58
Femmes	51	54	54	47	60
Taux de mortalité					
Nourrisson (pour 1000 naissances vivantes)	100	88	81	103	79
Moins de cinq ans (pour 1000 naissances vivantes)	160	125	108	174	121
Adultes (15-59)					
Hommes (pour 1,000 population)	514	408	475	519	310
Femmes (pour 1,000 population)	395	298	406	461	259

Source : Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale 2004.

1/ Taux d'inscription brut: la rupture dans les séries entre 1997 et 1998 est due au passage de l'ISCED76 à l'ISCED97; les ratios qui dépassent 100 indiquent les écarts entre les estimations de la population d'âge scolaire et les données d'inscription communiquées.

Tableau 11. République du Congo — Proposition de calendrier de remboursements dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC, 2004-2008

Montant	Date d'origine	Date révisée	Conditions de décaissement 1/
7 869 000 DTS	Décembre 2004	Décembre 2004	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC.
7 860 000 DTS	Août 2005	Août 2005	Observation des critères de réalisation pour mars 2005 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.
7 860 000 DTS	Février 2006	Juillet 2006	Observation des critères de réalisation pour septembre 2005 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.
7 860 000 DTS	Juillet 2006	Décembre 2006	Observation des critères de réalisation pour juin 2006 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.
7 860 000 DTS	Janvier 2007	Juin 2007	Observation des critères de réalisation pour décembre 2006 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.
7 860 000 DTS	Juillet 2007	Décembre 2007	Observation des critères de réalisation pour juin 2007 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.
7 830 000 DTS	Décembre 2007	Juin 2008	Observation des critères de réalisation pour décembre 2007 et sixième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC.

Tableau 12. République du Congo -- Position au FMI, 2006-18

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total utilisation nette des ressources du FMI	14.0	15.2	7.2	-0.6	-2.2	-4.5	-7.6	-10.7	-11.5	-9.9	-7.5	-4.3	-1.1
Décaissements (accord de 2004 au titre de la FRPC)	15.7	15.7	7.8
Total obligations	-1.7	-0.5	-0.6	-0.6	-2.2	-4.5	-7.6	-10.7	-11.5	-9.9	-7.5	-4.3	-1.1
Principal (remboursement FRPC) 1/	-1.4	0.0	0.0	0.0	-1.6	-3.9	-7.1	-10.2	-11.0	-9.4	-7.1	-3.9	-0.8
Intérêts et commissions	-0.3	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
Intérêts FRPC	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Commissions nettes DTS	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Total encours crédits FMI, fin de période	31.4	47.2	55.0	55.0	53.4	49.5	42.4	32.2	21.2	11.8	4.7	0.8	0.0
	(en % de la quote-part, sauf indication contraire)												
Total encours crédit FMI, fin de période	37.2	55.7	65.0	65.0	63.1	58.5	50.1	38.1	25.1	13.9	5.6	0.9	0.0
Décaissements FRPC	18.6	18.6	9.3
Rachats/remboursements	1.6	0.0	0.0	0.0	1.9	4.6	8.4	12.1	13.0	11.1	8.4	4.6	0.9
Intérêts et commissions	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
Services de la dette en pourcentage des biens, non compris les services des facteurs)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0

Sources : FMI, Département des finances publiques et projections des services.

1/ En 2006, le principal remboursement concerne l'accord préalable au titre de la FRPC.

No. ____/MEFB/CAB

Brazzaville, le 29 juin 2006

*Le Ministre de l'économie,
des finances et du budget*

À

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique.

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom du Gouvernement de la République du Congo, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) relatif à la deuxième revue du programme triennal soutenu par l'accord du Fonds monétaire international (FMI) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ce mémorandum présente aussi des critères de réalisation quantitatifs et structurels pour fin juin 2006 et fin décembre 2006, ainsi que des repères quantitatifs et structurels indicatifs pour fin septembre 2006.
2. Les progrès économiques réalisés dans le cadre de l'accord FRPC ont permis d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE qui marque un tournant dans les efforts déployés par le gouvernement pour atténuer le poids de la dette qui obère les possibilités de croissance de l'économie du Congo. Nous remercions également les autres partenaires au développement qui ont déjà accordé de nouveaux financements au Congo et le Club de Paris pour lui avoir accordé un allègement de la dette extérieure aux conditions de Cologne. Nous espérons également, dans un bref avenir, conclure avec le Club de Londres (toujours aux conditions de Cologne) un accord qui permettra d'obtenir les assurances financières requises pour la mise en place de l'assistance intérimaire du FMI et le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.
3. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme soutenu par l'accord au titre de la FRPC a produit des résultats satisfaisants en 2005. La mise en œuvre des mesures structurelles a aidé à renforcer la transparence et la gouvernance dans le secteur pétrolier, ainsi qu'à améliorer globalement la gestion des finances publiques. Néanmoins, nous sollicitons des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation quantitatifs pour fin septembre 2005 (niveau minimum du solde budgétaire primaire et paiement minimum d'arriérés extérieurs), qui s'explique dans une large mesure par la réponse des autorités à des événements extérieurs échappant au contrôle du gouvernement et n'a pas affecté les résultats d'ensemble du programme, d'autant plus que des mesures correctives ont été prises. En particulier, le dérapage du déficit budgétaire temporairement observé en fin septembre a été corrigé en grande partie au quatrième trimestre même si le critère relatif au niveau minimum du solde budgétaire primaire n'a pas été observé à fin décembre 2005. Compte tenu du retard dans l'achèvement de la deuxième revue, en raison des discussions prolongées sur le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE, nous sollicitons également la révision du calendrier de l'accord triennal au titre de la FRPC et sa prolongation de six mois, jusqu'à juin 2008.

4. Depuis la conclusion par le conseil d'administration du FMI de la première revue du programme soutenu par la FRPC le 1^{er} août 2005, nous avons pris une conscience de plus en plus accrue de l'importance des actions visant à renforcer les réformes dans le domaine de la gouvernance. À cet égard, le gouvernement entend prendre une série de mesures, décrites dans le présent mémorandum, pour accroître la transparence, combattre la corruption et améliorer la gestion des ressources naturelles nationales.

5. Sur la base des résultats positifs enregistrés jusqu'à présent et de l'engagement continu d'exécuter un programme économique et social solide dont les objectifs sont conformes au document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I), nous sollicitons la conclusion de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC et le décaissement de la troisième tranche subordonnée à cette revue.

6. Nous estimons que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour réaliser les objectifs du programme, mais nous prendrons toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet. Nous consulterons le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des mesures prévues dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. Nous allons également nous assurer que toutes les données et informations nécessaires au suivi de la performance dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC seront fournies à temps au Fonds, conformément au protocole d'accord technique ci-joint. Il est prévu que la troisième revue du programme soutenu par l'accord avec le FMI au titre de la FRPC sera achevée d'ici novembre/décembre 2006.

7. Nous nous engageons à diffuser le mémorandum de politiques économiques et financières ainsi que le protocole d'accord technique, et autorisons le FMI à publier le rapport de ses services après son examen par le Conseil d'administration.

8. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre parfaite considération.

Pacifique Issoïbeka

Ministre de l'économie, des finances et du budget

Pièces jointes : - Mémorandum de politiques économiques et financières

- Protocole d'accord technique

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Mémorandum de politiques économiques et financières pour la deuxième année de l'accord FRPC

1. La réduction de la pauvreté reste au cœur de la stratégie de développement de notre gouvernement, comme l'indique le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) adopté par le gouvernement en septembre 2004. Le rapport d'activités sur le DSRP-I publié en mars 2006 montre que les progrès sont continus dans la préparation du DSRP final — qui devrait être achevé au deuxième semestre de 2006 — dans le cadre d'un processus participatif associant le gouvernement, le parlement, la société civile, les communautés locales et les partenaires au développement. Les deux grands objectifs de cette stratégie demeurent inchangés, à savoir stimuler la croissance et promouvoir un développement bénéficiant aux populations les plus pauvres. Notre programme économique est soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) grâce à un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui a été approuvé en décembre 2004. Pour la deuxième revue au titre de l'accord FRPC, le présent mémorandum décrit les résultats obtenus depuis la première revue, ainsi que les objectifs et les politiques du gouvernement pour 2006.

I. RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

A. Sécurité et économie — évolution récente

2. **La situation de sécurité du pays s'est fortement consolidée avec l'apaisement du climat politique et le fonctionnement régulier des principales institutions de la démocratie.** La démobilisation des anciens combattants en cours qui fait partie de cette amélioration se poursuit avec l'aide de la Banque mondiale. Les prochaines élections parlementaires sont prévues pour 2007.

3. **L'évolution du secteur pétrolier a de nouveau dominé la conjoncture macroéconomique en 2005.** La croissance du PIB réel en 2005 est estimée à 7.9 %, ce qui est globalement conforme aux prévisions du programme, du fait principalement d'une progression favorable des termes de l'échange, d'une forte augmentation de la production de pétrole et d'une solide croissance du secteur non pétrolier (en particulier les transports, le secteur des télécommunications ainsi que d'autres secteurs de services). L'inflation des prix à la consommation a fléchi pour atteindre 2,5 % en 2005 (moyenne des glissements annuels), après le rétablissement de la liaison ferroviaire Pointe-Noire-Brazzaville — dont les interruptions avaient perturbé les approvisionnements et porté l'inflation à plus de 3½ % en 2004. Dans le courant de 2005, le taux de change réel s'est déprécié légèrement suite à une inflation plus faible et il demeure inférieur de 14 % environ à son niveau antérieur à la dévaluation de 1994. L'excédent du solde des transactions courantes s'est accru de façon marquée en 2005 pour atteindre environ 13 % du PIB, principalement du fait de la flambée des cours mondiaux du brut qui a entraîné une forte augmentation des recettes d'exportations pétrolières. L'évolution de la masse monétaire en 2005 a été marquée par l'augmentation des dépôts associée à l'amélioration des recettes pétrolières. D'autre part, la progression des recettes pétrolières a nettement

amélioré la situation budgétaire et les dépenses ont globalement été maintenues sous contrôle.

B. Résultats récents du programme soutenu par la FRPC

4. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC a produit des résultats satisfaisants sur la période du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2005. La plupart des objectifs quantitatifs pour fin juin (repères), fin septembre (critères de réalisation) et fin décembre 2005 (repères) ont été atteints (voir tableau 1). En particulier, tous les critères de réalisation et les indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2005 ont été observés à l'exception de ceux relatifs au règlement des arriérés extérieurs et à l'excédent budgétaire primaire. Concrètement :

- Les paiements minimums d'arriérés extérieurs prévus dans le cadre du programme à fin septembre 2005 n'ont pas été effectués en raison d'un accord de rééchelonnement plus favorable obtenu des créanciers du Club de Paris en décembre 2004. Cependant, les paiements minimums pour fin décembre 2005 ont été effectués. Nous avons pris des mesures dans le programme 2006 pour faire en sorte que le critère de réalisation concernant le paiement minimum des arriérés soit conforme aux accords actuels conclus avec les créanciers.
- À fin septembre 2005, l'excédent budgétaire primaire accusait un écart important par rapport à l'objectif ajusté du programme (112,9 milliards de francs CFA soit 3,6 % du PIB), et ce, pour trois raisons. Premièrement, afin de mettre les avoirs nationaux à l'abri des créanciers ayant intenté des poursuites contre l'État congolais, le gouvernement avait perçu des recettes pétrolières d'un montant de 83,3 milliards de francs CFA (3,6% du PIB) mais qui, à fin septembre 2005, n'avaient pas encore été transférées au Trésor congolais; ces recettes avaient toutefois été intégralement rapatriées au début novembre 2005 et étaient toujours restées sous le contrôle du gouvernement. Deuxièmement, les dépenses budgétaires ont été plus élevées que prévu de 18 milliards de francs CFA car i) les transferts à la raffinerie nationale de pétrole (CORAF) ont été plus élevés que prévu pour couvrir des pertes plus lourdes, l'ajustement des prix du carburant à la pompe n'ayant été que partiel; ii) des compagnies pétrolières privées ont utilisé les garanties fournies par l'État pour couvrir les livraisons de 2004 à la CORAF qui demeuraient impayées. Troisièmement, malgré un cours mondial du pétrole supérieur aux prévisions, d'où la révision à la hausse de l'objectif (ajusté) du programme relativement à l'excédent budgétaire primaire, l'augmentation des recettes a été partiellement annulée par la forte majoration de la décote sur le brut congolais, conséquence de l'accroissement de la demande de brut plus léger sur le marché mondial et les coûts de transport plus élevés du brut de l'Afrique de l'Ouest. De plus, les honoraires et les commissions liés à la protection des recettes pétrolières de l'État (voir ci-dessus) ont fortement augmenté, atteignant 10,2 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB).
- À fin décembre 2005, le dérapage du solde budgétaire était en grande partie compensé une fois les recettes pétrolières rapatriées. L'excédent budgétaire primaire de 668,7 milliards de francs CFA (21,3 % du PIB) était quelque peu en dessous de

l'objectif indicatif (ajusté) du programme, de 727,1 milliards de francs. Ceci reflétait un léger décalage à fin 2005 dans l'encaissement de 27,4 milliards de francs CFA de recettes pétrolières, qui n'ont été positionnées sur le compte du Trésor à la Banque centrale qu'au tout début de janvier 2006. L'excédent budgétaire total, après les paiements au titre du service de la dette, s'élevait à 501.3 milliards de francs CFA (15.9 % du PIB). Nous avons fourni aux services du FMI un tableau identifiant les dépenses relatives à la réduction de la pauvreté liées à l'exécution du budget 2005 et au budget 2006.

5. **Les deux critères de réalisation structurels pour fin septembre 2005 ont été observés.** Premièrement, nous avons adopté un plan d'action en vue de la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique du prix des produits pétroliers raffinés. Deuxièmement, un cabinet d'audit de réputation internationale a certifié les recettes forestières de 2004 et a présenté son rapport au gouvernement.

6. **De plus, la plupart des autres repères structurels avaient été observés à fin décembre 2005** (voir tableau 2). Mentionnons l'adoption par le gouvernement d'une stratégie de recentrage de la SNPC sur ses activités de base dans le secteur pétrolier, et d'un calendrier des réalisations nécessaires pour y parvenir. De plus, un cabinet d'audit de réputation internationale a procédé à la certification des recettes pétrolières du troisième trimestre de 2005, et son rapport a été publié sur le site Internet du gouvernement, avec toutefois quelque retard.. Le rapport sur l'évaluation diagnostique des pertes subies en 2004 dans le secteur des produits pétroliers raffinés n'a pas encore été achevé étant donné que nous attendons la fin de l'analyse de l'impact social et sur la pauvreté qui sera effectuée avec l'assistance financière de la banque mondiale. L'adoption d'un plan exhaustif pour le règlement des arriérés intérieurs a accusé un retard suite aux négociations prolongées avec les syndicats sur le règlement des arriérés sociaux. Toutefois, en novembre 2005 nous avons adopté un plan complet pour le règlement des arriérés commerciaux internes et sa mise en œuvre est en bonne voie. Le plan exhaustif de règlement de tous les arriérés intérieurs sera adopté et publié sur le site Internet du gouvernement très prochainement.

7. **Nous avons pris trois importantes mesures depuis le début de cette année afin d'accroître davantage la transparence du secteur pétrolier.** Premièrement, nous avons lancé un appel d'offre pour l'audit du processus d'octroi du permis Marine XI en 2005 sur la base de termes de référence acceptables par les services du FMI. Deuxièmement, nous avons lancé un appel d'offre pour une analyse diagnostique de la stratégie de marketing de la SNPC; cette analyse est un premier pas vers l'adoption de meilleures pratiques internationales pour la commercialisation du pétrole par la SNPC, qui est un déclencheur pour le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Troisièmement, nous avons publié le rapport de certification des recettes pétrolières du quatrième trimestre 2005 qui a été préparé par un cabinet d'audit de réputation internationale, , comme cela avait été fait les autres trimestres de 2005, et l'audit des comptes consolidés de la SNPC pour l'exercice 2004. Ce dernier audit a conclu que les comptes de la société sont maintenant auditables, ce qui constitue une amélioration importante au niveau de l'accès à l'information et dans le système de contrôle interne, mais qu'ils sont pas encore certifiables selon les normes internationales en la matière.

8. **Des progrès ont été enregistrés dans le renforcement du système bancaire et sa privatisation.** Premièrement, un cabinet de réputation internationale a achevé l'audit de l'état du portefeuille de prêts de la COFIPA (la seule banque commerciale encore publique) au 30 juin 2005 (repère indicatif pour fin octobre 2005). Cependant, les rapports trimestriels sur la situation financière de COFIPA (repère indicatif continu) n'ont pas été achevés à bonne date, et le renforcement du plan de restructuration de cette banque n'a pas été réalisé, étant donné que nous avons été approché par une grande banque internationalement réputée en vue de la reprise de la COFIPA. A cet égard, nous avons lancé un appel d'offres pour le recrutement d'un consultant qui aura pour mission d'estimer la valeur de la banque COFIPA, de donner un avis sur les offres d'achat de cette banque reçues par le gouvernement ainsi que sur les implications financières de ces offres, et de faire les recommandations nécessaires au gouvernement. Selon le système de classification indépendant de la COBAC (SYSCO), la qualité moyenne de quatre banques de la République du Congo s'est améliorée, passant d'une situation financière fragile (3B) en fin 2004 à une bonne situation financière (2) en fin 2005, l'une des banques atteignant la notation la plus élevée, c'est-à-dire une situation financière solide (1) à fin janvier 2006.

II. PRINCIPAUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ POUR 2006 ET À MOYEN-TERME

9. **Les perspectives économiques qui s'offrent au Congo à moyen terme se sont nettement améliorées suite à la forte augmentation des cours mondiaux du pétrole.** Il s'ensuit que, par rapport au scénario de référence du programme initial, le cadre révisé prévoit une augmentation des recettes pétrolières et des dépenses d'investissement, une croissance du PIB plus importante, ainsi qu'une forte progression — liée aux recettes pétrolières — de l'excédent budgétaire primaire et de l'excédent du solde du compte courant extérieur. Les principales modifications apportées au cadre économique à moyen-terme sont les suivantes :

- Compte tenu de l'augmentation des dépenses d'investissement, le PIB réel non-pétrolier devrait croître d'environ 6,3% en 2006 et 6½ % en 2007 et 2008.
- Les recettes budgétaires intérieures devraient atteindre quelque 40 % du PIB en 2006 et représenter en moyenne 39 % du PIB en 2007/08.
- Les dépenses en faveur des pauvres devraient atteindre 30% des dépenses primaires totales en 2006 et augmenter davantage jusqu'à 35,4% du PIB en 2007.
- L'excédent budgétaire primaire devrait atteindre 20 % du PIB en 2006 ainsi qu'en 2007/08. Le déficit primaire non pétrolier devrait augmenter, passant de 10,8 % du PIB en 2005 à 12,7 % en 2006, et s'établir en moyenne à environ 11½ % en 2007/08.
- L'excédent du solde des transactions courantes devrait représenter 14,9% du PIB en 2006 et rester autour de ce niveau en 2007/08.

10. **Nous sommes décidés à utiliser avec prudence les recettes pétrolières déposées dans le compte de stabilisation des recettes à la banque centrale.** Les ressources déposées sur ce compte peuvent être utilisées uniquement pour un transfert dans le cadre du budget. Le gouvernement consultera au préalable les services du Fonds avant d'opérer toute dépense supplémentaire non envisagée dans la loi des finances en cours. De telles dépenses seront autorisées par la loi de finance initiale et, en cas de dépense non prévue au cours de l'année, par une loi de finances rectificative. En outre, les ressources du compte de stabilisation peuvent être utilisées pour prépayer des dettes à taux d'intérêt très élevés — particulièrement les emprunts gagés sur le pétrole et les avances de la BEAC — afin de réduire le coût moyen de la dette; les économies nettes découlant de ces opérations de gestion de la dette libéreront des ressources additionnelles qui pourront être employées par la suite à la réduction de la pauvreté. À la fin de chaque année (à partir de 2006), un audit annuel du compte de stabilisation sera effectué par la Cour des comptes, dans un délai de trois mois au plus tard suivant la fin de l'année et le rapport d'audit sera publié sur le site Internet du gouvernement.

11. **Conformément à l'accord atteint lors du point de décision au titre de l'Initiative PPTE, l'allégement intérimaire de la dette sera également déposé dans un compte spécial à la banque centrale.** Ces ressources seront exclusivement affectées à la réduction de la pauvreté, notamment pour financer les dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Toutes les dépenses seront approuvées par le biais de lois des finances initiales ou rectificatives et seront communiquées aux services du Fonds dans le cadre des revues du programme. En 2006, les autorités n'envisagent pas de dépenses financées par ce compte jusqu'à l'achèvement de la préparation du DSRP final (voir ci-dessous). À compter de 2007, ce compte sera audité annuellement par la Cour des comptes, dans un délai de trois mois au plus suivant la fin de l'année et le rapport d'audit sera publié sur le site Internet du gouvernement. En conséquence, les transactions au titre du compte spécial en 2006 feront l'objet d'un audit à fin mars 2007. Le rapport de la Cour des Comptes ainsi que toute autre information pertinente seront également examinés a posteriori par un comité comprenant des responsables gouvernementaux, des parlementaires, la société civile et les bailleurs de fonds pour faire des recommandations au gouvernement.

12. **Une partie des recettes budgétaires élevées attendues permettra d'augmenter les dépenses de réduction de la pauvreté à compter de 2007, conformément au cadre budgétaire à moyen terme et à la politique de gestion durable des ressources pétrolières du pays.** À partir des mises à jour périodiques des réserves pétrolières et des programmes de production, des estimations réalistes du revenu permanent généré par le pétrole seront calculées, dans un contexte où, à l'heure actuelle, la production est attendue en net fléchissement après 2010. Les dépenses destinées à la réduction de la pauvreté seront programmées dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des besoins les plus pressants. Elles tiendront compte de la viabilité budgétaire et des contraintes de capacité d'absorption liées en grande partie à la pénurie de personnel qualifié dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et à l'insuffisance des infrastructures de base.

13. **Comme cela a été souligné dans le rapport d'activités préparé en mars 2006, la rédaction du DSRP final est en cours.** Le processus participatif en vue du DSRP final sera élargi et renforcé par la contribution de la société civile et d'autres acteurs clés dès la phase de conception. Par ailleurs, un organe de coordination a été mis sur pied afin de faciliter le déroulement du processus menant au DSRP final et la participation des bailleurs de fonds. La rédaction du DSRP final devrait être achevée au cours du deuxième semestre de 2006.

14. **Un objectif clé de la politique gouvernementale consiste à réorienter les dépenses publiques vers les secteurs prioritaires définis dans le DSRP-I et le DSRP final.** Afin de poser un diagnostic exhaustif, il a été procédé à une évaluation de la pauvreté en juin 2005, et à une enquête nationale auprès des ménages fin 2005. Des mesures ont également été prises afin de renforcer le système de suivi et d'évaluation du DSRP final. En attendant une révision exhaustive de la classification fonctionnelle des dépenses publiques, nous continuerons notamment de préparer des tableaux trimestriels de suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté. Dès fin 2006, nous produirons des tableaux trimestriels de suivi du circuit de la dépense (engagements, liquidation, ordonnancements et paiements); ces tableaux seront vérifiés par l'Inspection générale des finances. Nous avons également sollicité l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour la classification budgétaire, afin de préparer le budget 2008 à l'aide d'une classification fonctionnelle.

III. PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2006

15. Dans le contexte du DSRP intérimaire et des efforts visant la réalisation des OMD, notre programme de politique économique pour 2006 vise à assurer une croissance vigoureuse et à réduire la pauvreté dans un cadre macroéconomique stable; à promouvoir le développement du secteur privé, à renforcer la transparence et la gouvernance dans le secteur pétrolier et à accroître l'efficacité du secteur public.

A. Politique budgétaire

16. Pour 2006, les principaux objectifs de la politique budgétaire, dans le cadre du programme soutenu par l'accord FRPC, consistent à: i) renforcer le dispositif de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières; ii) augmenter les dépenses en faveur des pauvres en tenant compte des contraintes de la capacité d'absorption; iii) améliorer la qualité des dépenses et à renforcer le système de gestion des dépenses publiques; iv) amorcer l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme qui contribue à la gestion durable des ressources pétrolières du pays; v) accélérer le règlement des arriérés de paiement de l'État et à augmenter les dépôts auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC); et vi) limiter les pertes au sein des entreprises publiques.

17. **Le gouvernement s'engage à renforcer davantage les mesures mises en place afin de mobiliser les recettes pétrolières et non pétrolières :**

- Concernant les recettes pétrolières, nous allons poursuivre nos efforts afin que toutes les sociétés pétrolières privées s'acquittent de leurs obligations fiscales à temps. Le

gouvernement a examiné le moins-perçu estimé à environ 150 millions de dollars EU dégagé par l'audit de 2003 des coûts pétroliers, et il a engagé en 2005 des procédures contradictoires pour déterminer les montants à recouvrer. Les autres mesures de mobilisation des recettes pétrolières qui seront prises consistent à :

- poursuivre la certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations;
 - confier à un auditeur l'établissement d'un rapport de rapprochement entre les recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'État — le montant indiqué dans les rapports de certification trimestriels — et le total des recettes pétrolières figurant dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) pour 2005, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations. Ce rapport sera présenté au gouvernement (critère de réalisation pour fin juin 2006) et affiché sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org);
 - confier à des cabinets d'audit de réputation internationale la réalisation, selon les normes internationales, d'un audit indépendant des coûts pétroliers de tous les contrats de partage de production pour les exercices financiers 2004 et 2005. Ces audits seront réalisés le 31 décembre 2006 au plus tard, et seront affichés sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org);
 - Faire réaliser par un cabinet indépendant de réputation internationale une analyse diagnostique opérationnelle de la CORAF, qui sera présentée au gouvernement avant fin octobre 2006.
- En ce qui concerne les recettes non pétrolières, nous prendrons principalement des mesures destinées à renforcer l'administration fiscale (accélérer l'informatisation des administrations fiscale et douanière; lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et ne pas accorder de nouvelles exonérations fiscales et douanières exceptionnelles). Nous avons commandé un audit organisationnel des services des douanes. Sur la base des recommandations de cet audit, nous mettrons en œuvre un plan d'action pour renforcer l'administration douanière, comprenant l'achèvement de l'installation du système SYDONIA. Par ailleurs, nous poursuivrons la certification annuelle des recettes forestières par un cabinet d'audit de réputation internationale, sur la base du même mandat que pour la certification réalisée pour l'année 2004.

18. **Les dépenses seront axées sur la réduction de la pauvreté.** Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient augmenter d'environ de 8 % et de 43 % respectivement en 2006 (par rapport aux niveaux de 2005), un niveau qui exercera vraisemblablement une forte pression sur la capacité d'absorption du pays. Toutefois, cette situation de hausse de la part des dépenses d'investissements financées sur ressources propres résulte également de la très faible mobilisation des financements extérieurs destinés à l'investissement. Nous entendons

faire passer la part des dépenses totales correspondant aux dépenses pro-pauvres de 24,8 % (4.9 % du PIB) en 2005, à 29,9 % (6.1 % du PIB) en 2006, et à 35,4 % (6.7 % du PIB) en 2007. Notre programme budgétaire de 2006 prévoit un ajusteur à concurrence de 50 milliards de francs CFA (1.5% du PIB) pour des dépenses d'investissement supplémentaires. Toutefois, ces dépenses devront être jugées pertinentes par les services de la Banque mondiale et seront exécutées d'une façon transparente et concurrentielle; de plus, elles seront inscrites au budget par le biais d'une loi de finance rectificative.

19. En matière de gestion des dépenses publiques, les priorités seront multiples. Les projets inclus dans le budget d'investissement de 2006 feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi plus rigoureux, et leur mise en œuvre sera plus transparente. Un nouveau code de passation des marchés sera mis en place d'ici septembre 2007, afin de rendre la passation de marchés conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce L'établissement de la classification fonctionnelle des dépenses publiques qui est en cours sera accéléré avec l'assistance technique du FMI, principalement afin de faciliter la définition et le suivi des dépenses en faveur des pauvres. Nous prévoyons de suivre l'exécution du budget de 2007 au moyen d'une classification fonctionnelle conforme au *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* du FMI — en plus de la classification habituelle — et de préparer le budget 2008 sur la base de cette classification. En outre, le budget 2007 présentera un cadre budgétaire triennal dans lequel les projections pour 2008 — 10 donneront une indication générale sur la politique budgétaire du gouvernement à moyen terme. Ce cadre budgétaire à moyen terme comportera également une partie sur les dépenses en faveur des plus pauvres conformes aux priorités identifiés dans le DSRP final.

20. Dans l'attente de l'adoption d'un cadre budgétaire à moyen terme (voir ci-dessus), nous entendons utiliser avec prudence les recettes pétrolières. Une partie des recettes supplémentaires prévues servira à accélérer le règlement des arriérés intérieurs, à prépayer les dettes intérieures les plus coûteuses, à apurer les arriérés extérieurs commerciaux, ainsi qu'à rembourser les prêts coûteux gagés sur le pétrole. Abstraction faite du règlement des arriérés, toutes les recettes pétrolières additionnelles seront déposées dans le compte de stabilisation des recettes ouvert à la BEAC, conformément aux engagements décrits plus haut.

21. D'autre part, nous réaliserons d'importantes réformes afin de combler les lacunes structurelles des secteurs névralgiques de l'économie (carburant, électricité et banques), ce qui améliorera l'efficacité et limitera des charges potentielles sur les budgets à venir.

- Nous restons engagés à mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix pour les produits pétroliers raffinés. L'analyse de l'impact social et sur la pauvreté d'une telle mesure est en train d'être effectuée avec le soutien financier de la Banque mondiale. Entre temps toutefois, la subvention implicite liée aux prix intérieurs fixes a augmenté en 2005, atteignant 47,3 milliards de FCFA (1,5 % du PIB). Dans ce contexte, nous avons décidé en juin 2006, d'augmenter les prix de l'essence, du diesel et du *jet oil* de 11% en moyenne par litre, ce qui réduira les subventions implicites à 18 milliards de francs CFA (soit 0,5 % du PIB) en 2006 sur

une base annuelle. Nous adopterons aussi d'ici fin septembre 2006 un calendrier portant sur l'élimination de toutes les subventions implicites sur les produits pétroliers raffinés dans un délai d'un an. À ce moment-là, il sera créé un mécanisme d'ajustement automatique des prix, en vue de garder les prix des produits raffinés intérieurs conformes aux prix du marché international.

- Nous sommes déjà on train de restructurer le secteur de l'électricité. Ces opérations comprennent notamment la réalisation d'un plan d'installation de 50 000 compteurs électriques à Brazzaville et à Pointe Noire — ce qui améliorera la situation financière de l'entreprise et comporte une hausse implicite des tarifs. Nous avons aussi commencé une étude du secteur de l'électricité avec l'aide de la Banque mondiale pour définir un plan d'action à mettre en œuvre à partir de 2007 pour améliorer la capacité du secteur et rationaliser les tarifs. Les investissements nécessaires dans le cadre de ce plan d'action seront intégrés dans le budget de 2007 qui sera discuté avec les services du FMI en septembre 2007.
- Nous nous assurerons que la privatisation de la COFIPA soit effectuée d'une façon qui préservera les intérêts économiques et financiers du Congo. Sur la base du rapport fourni par notre consultant, nous déciderons de la manière de procéder quant à la privatisation de la COFIPA sur la base de l'équité économique et des implications financières de toute offre que nous aurons reçue d'ici fin août 2006. le rapport du consultant sera publié sur le site Internet du Ministère des finances, de l'économie et du budget (www.mefb-cg.org) après la privatisation de la banque.

22. Afin de faire avancer les autres réformes économiques et sociales, nous avons décidé d'engager cette année, une réforme en profondeur de la gestion des effectifs de la fonction publique d'une part, et la restructuration des deux caisses de retraite dont la situation financière est fragile d'autre part. Ainsi, nous entendons réaliser, par un cabinet de réputation internationale choisi sur appel d'offres, le recensement des agents de l'État et celui des effectifs des retraités. Par la suite, nous engagerons les travaux pour la mise en place de fichiers informatisés des agents de l'État et des retraités. Pour les caisses de retraite, il sera également procédé, par un cabinet de réputation internationale choisi sur appel d'offres, à la mise à niveau de leurs systèmes comptable et de contrôle interne. Des études actuarielles seront réalisées pour permettre au gouvernement de préparer un plan complet de restructuration des deux caisses de retraite à mettre en œuvre à compter de l'exercice 2007. Sur le plan budgétaire, nous allons engager une réforme de la direction générale du budget afin d'améliorer son organisation et les procédures de préparation du budget, de revoir et d'alléger les procédures d'exécution des dépenses, d'introduire une classification fonctionnelle du budget et d'assurer l'informatisation des opérations et la formation du personnel. Ces actions qui ne concernent qu'une partie de la chaîne de dépenses, seront compléter au cours du prochain exercice par la réforme du trésor public.

B. Réforme et transparence du secteur pétrolier

23. **Nous sommes déterminés à prendre des mesures qui amélioreront la gouvernance et la gestion budgétaire dans le secteur pétrolier.** Ainsi, un cabinet d'audit de réputation internationale a terminé l'audit financier de la CORAF pour 2003 et

2004 et l'analyse diagnostique des pertes encourues en 2004 par le secteur des produits pétroliers raffinés sera achevée en septembre 2006. D'autres mesures ont été décrites ci-dessus.

24. Nous prendrons les mesures suivantes pour s'assurer que la SNPC joue plus efficacement son rôle de mandataire de l'État :

- Certification par la Cour des Comptes que les membres du conseil d'administration de la SNPC et les personnes ayant mandat de gestion dans cette société et ses filiales, au moment de leur nomination et annuellement par la suite, n'ont pas de participation ni d'intérêts personnels dans les compagnies ayant des relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales. Le rapport sera soumis au gouvernement (critère de réalisation pour septembre 2006) et sera publié sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).
- Adopter un plan d'action avant fin février 2007 afin que la SNPC commercialise le pétrole congolais selon les normes internationales, à la lumière de l'étude diagnostic achevée en décembre 2006. Ce sera un pas de plus vers l'adoption des meilleures pratiques de marketing internationales, un des déclenchements pour le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.

25. Nous continuerons à augmenter la quantité d'information mise à la disposition du public sur les sites Internet (www.mefb-cg.org et www.congo-site.cg), notamment i) les rapports de certification des recettes pétrolières; ii) les rapports de rapprochement entre les recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'État — le montant indiqué dans les rapports de certification trimestriels — et le total des recettes pétrolières figurant dans les TOFE; iii) les audits indépendants des coûts pétroliers de tous les contrats de partage de production; iv) les rapports d'audit externe de la SNPC et de la CORAF; v) les lois et règlements régissant les relations entre l'État et la SNPC; et vi) les données importantes sur le secteur pétrolier.

C. Autres questions de gouvernance

26. La bonne gouvernance passe par la lutte contre la corruption. Par conséquent, un Comité anti-corruption appelé à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation du programme de gouvernance sera créé et qui guidera les efforts du pays en la matière. De plus, nous déposerons au Parlement, avant fin décembre 2006, une loi anti-corruption exhaustive qui définira, entre autres, des règles à l'intention des fonctionnaires relativement aux conflits d'intérêt et à la communication de l'information financière, de telle sorte que : i) les dirigeants (du gouvernement, de la fonction publique et des sociétés d'État) communiquent, au moment de leur entrée en fonction et annuellement par la suite, leur patrimoine et la provenance de leurs revenus; et ii) ces déclarations annuelles soient examinées par la Cour des Comptes et certifiées par le comité nationale anti-corruption. Ce comité devrait publier ses conclusions dans un rapport de synthèse au second semestre de l'année civile. Nous entendons également faire en sorte que le Comité national anti-corruption et la Cour des Comptes soient pleinement opérationnels avant fin 2006.

27. **Le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources publiques constitue un objectif clé du le gouvernement.** Dans ce contexte, nous envisageons de publier avant septembre 2006 le rapport d'audit sur l'octroi du permis Marine XI en 2005. Par ailleurs, le gouvernement réitère également son engagement à respecter les principes de l'initiative sur la transparence des industries extractives (EITI). En septembre 2005, le gouvernement a convié la société civile et les compagnies pétrolières à un atelier sur l'EITI; à cette occasion, un comité EITI a été constitué, et le gouvernement a publié sur son site Internet (www.mefbcg.org/eiti.hmt) les informations sur la mise en œuvre de l'initiative au Congo. Un comité consultatif national et un comité exécutif sur l'EITI seront prochainement créés par décret présidentiel et comprendront des représentants de la société civile et du Parlement, conformément aux recommandations de l'EITI. Le comité exécutif sera placé sous la tutelle de la primature. Il préparera son programme de travail de façon à publier son premier rapport EITI avant fin décembre 2006. Afin que la République du Congo réintègre le processus de Kimberley pour la certification des diamants, dont elle a été exclue en juin 2004, nous avons soumis trois rapports préparés par des experts indépendants sur i) la production 2005 de diamants bruts au Congo; ii) les réserves potentielles de diamant du Congo; et iii) les amendements à la loi minière approuvée en 2005 pour la rendre conforme au processus de Kimberley. Une visite finale sur le terrain par deux experts, à l'initiative du comité sur le processus de Kimberley est attendue avant juin 2006. Sur la base de leur évaluation, nous attendons une décision sur la réintégration du Congo dans le processus de Kimberley avant fin 2006.

D. Questions monétaires et financières

28. **La politique monétaire continuera d'être menée dans le cadre régional par la BEAC.** Les objectifs principaux de cette politique demeurent inchangés, à savoir assurer un niveau faible d'inflation et maintenir les réserves de change de la zone CEMAC à un niveau confortable.

29. **La bonne santé du système financier congolais est essentielle pour favoriser une croissance économique plus élevée.** À cet égard, nous avons intégralement mis en œuvre le plan d'action destiné à améliorer le taux de recouvrement des prêts non-performants. Ce plan d'action comprend notamment la circulation par les banques, sur une base trimestrielle avec un décalage d'un mois, une liste des principaux débiteurs défaillants du système bancaire congolais aux établissements bancaires et au Trésor. Le Trésor public continuera de recouvrer au nom des banques les montants dus par les débiteurs défaillants, en les déduisant de leurs paiements au titre des marchés publics.

E. Gestion de la dette extérieure

30. **Nous poursuivons nos efforts de normalisation de nos relations avec les créanciers extérieurs.** Tous les engagements extérieurs ont été honorés dans les délais prévus depuis l'entrée en vigueur du programme soutenu par l'accord FRPC. En mai 2006, le Club de Paris a accordé un rééchelonnement du service courant de la dette aux termes de Cologne, qui porte sur les maturités tombant à échéance entre mars 2006 et septembre 2007. Nous examinons les différentes propositions d'allègement de la dette

faites par le Club de Londres, à des conditions comparables aux termes de Cologne obtenus du Club de Paris en mai 2006, et espérons parvenir à un accord dans un avenir proche. Nous poursuivons les discussions avec tous les autres créanciers en vue d'un traitement comparable.

F. Réforme des politiques commerciales

31. **Nous sommes engagés à renforcer la transparence dans l'application de notre régime d'échanges. Dans ce cadre**, nous publierons sur le site Internet toute la liste des taux tarifaires, la liste des lignes tarifaires assujetties à des conditions de licence d'importation ou d'interdiction, ainsi que celles qui bénéficient d'exonérations et celles qui sont soumises à une accise spéciale.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET MISE A DISPOSITION DE DONNEES

32. L'exécution du programme sera suivie au moyen des critères quantitatifs et de réalisation et des repères structurels indiqués aux tableaux 3 et 4, et qui sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. Afin que le gouvernement puisse convenablement mettre en œuvre son programme de réduction de la pauvreté, des critères de réalisation quantitatifs et structurels ont été établis pour fin juin et fin décembre 2006, et des repères structurels et quantitatifs indicatifs, pour fin septembre 2006. Ces repères sont définis et précisés dans le protocole d'accord technique ci-joint.

33. Nous continuerons à fournir des informations aux services du FMI sur une base régulière, tel que cela est spécifié dans le protocole d'accord technique, par l'intermédiaire de la représentation résidente du FMI à Brazzaville. Nous mettrons également à disposition toute information additionnelle requise pour évaluer les développements macroéconomiques et la réalisation du programme.

Tableau 1. République du Congo: Critères et Indicateurs Quantitatifs, Octobre 2004-Décembre 2005
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier)

	Fin mars 05			Fin juin 05			Fin septembre 05			Fin décembre 05		
	Crit.perf.	Crit.perf. ajusté	Est.	Repere	Prog. ajusté	Est.	Crit.perf.	Crit.perf. ajusté	Réalisé	Repere	Prog. ajusté	Est.
Critères quantitatifs												
Solde budgétaire primaire (plancher) 1/ 2/	98.8	64.3	96.1	163.6	219.7	210.9	230.4	427.0	312.7	473.9	727.1	668.7
Variation des créances nettes du système bancaire sur le gouvernement (plafond) 2/ 3/	1.8	1.8	-24.4	2.3	2.3	-42.3	4.0	4.0	-34.3	-30.0	-30.0	-237.0
Nouvelle dette extérieure à moyen terme et long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou avalisée par le gouvernement (plafond) 4/ 5/ 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle (leasing compris) avec une durée initiale de moins d'un an (plafond) 5/ 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole brut contractée par le gouvernement ou pour son compte (plafond) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) 6/	13.5	13.5	0.0	13.5	13.5	0.0	13.5	13.5	0.0	13.5	13.5	0.0
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) 2/ 7/	60.2	60.2	44.4	108.5	108.5	99.8	113.1	113.1	105.0	134.0	134.0	149.4
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnée 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond) 8/ 9/	8.0	8.0	7.3	17.8	17.8	14.6	34.8	34.8	24.8	60.0	60.0	67.1
Nouveaux arriérés intérieurs 6/ 8/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs quantitatifs												
Recettes non-pétrolières	45.3	45.3	54.2	101.1	101.1	111.0	155.7	155.7	156.7	219.3	219.3	220.0
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	39.1	39.1	30.6	82.2	82.2	80.3	115.3	115.3	115.2	153.1	153.1	153.9
Pour mémoire												
Recettes pétrolières (milliards de francs CFA)	183.1	148.6	157.4	338.5	394.7	387.9	486.1	682.7	585.3	793.7	1047.0	1019.8
Prix du pétrole (Brent ; US\$/baril), moyenne trimestrielle	34.5	...	41.5	33.5	...	51.6	32.8	...	61.5	46.3	...	57.0
Taux de change (CFAF/US\$, moyenne trimestrielle)	544.4	...	498.4	543.7	...	524.1	543.1	...	537.6	499.7	...	552.5
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCF\$/baril), moyenne trimestrielle	18.8	...	20.7	18.2	...	27.0	17.8	...	33.1	23.1	...	31.5

1/ Voir paragraphe 6 du Protocole d'Accord Technique (PAT) pour la définition (IMF Country Report no. 05/7, janvier 2005).

2/ Voir paragraphes 23-25 du PAT sur les ajusteurs.

3/ Excluant le crédit du FMI.

4/ Excluant les accords de rééchelonnement et les tirages sur le FMI.

5/ Voir paragraphe 13.b du PAT pour la définition de la dette concessionnelle.

6/ Critère de performance continu; voir paragraphe 17 du PAT pour la définition de la dette non rééchelonnée.

7/ Excluant l'annulation des arriérés envers l'Union européenne, l'annulation par la Banque africaine de développement (BAD) d'une partie des arriérés qui lui sont dus, et l'apurement des arriérés des Ambassades congolaises à l'étranger. Le critère de performance révisé à fin septembre et l'indicateur quantitatif à fin décembre 2005 exclut le paiement d'arriérés à la BAD suite à l'engagement ferme des donateurs de payer le dernier tiers des arriérés dus à cette institution par la République du Congo.

8/ Voir paragraphes 21 du PAT pour la définition.

9/ Voir paragraphe 26 du PAT sur l'ajusteur.

Tableau 2. République du Congo — Critères de réalisation et repères structurels, et indicateurs, avril-décembre 2005¹

Mesures	Date	État d'avancement
1. Critères de réalisation structurels		
Préparation par le gouvernement et remise au FMI d'un tableau de suivi du circuit des dépenses de lutte contre la pauvreté en 2004.	30 juin 2005	Réalisée
Adoption par le gouvernement d'un plan d'action (y compris un calendrier) en vue de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés.	30 septembre 2005	Réalisée
Certification des recettes forestières en 2004 par un cabinet d'audit de réputation mondiale, et remise du rapport au gouvernement.	30 septembre 2005	Réalisée
2. Repères structurels		
Préparation par la SNPC d'un tableau des ressources et emplois couvrant les opérations consolidées de l'ensemble du Groupe SNPC pour 2004, et de tableaux trimestriels pour 2005.	30 juin 2005	Réalisée
Adoption par le gouvernement d'une stratégie définitive de recentrage de la SNPC sur ses activités de base dans le secteur pétrolier, et du calendrier de mise en œuvre y afférent.	30 septembre 2005	Réalisée
Adoption par le gouvernement d'un plan complet de règlement des arriérés intérieur et affichage de la politique pertinente sur un site Internet.	30 septembre 2005	Non réalisée ²
Publication tous les trimestres sur Internet des bénéficiaires des paiements au titre de la dette intérieure.	Avec un décalage d'un mois	Réalisée
Certification tous les trimestres des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale selon le même mandat que pour la certification de 2003; les rapports de certification seront publiés sur sites Internet.	Avec un décalage d'un trimestre	Non réalisée ³
Publication sur sites Internet d'un état détaillé de toutes les transactions sur hydrocarbures (pétrole et gaz).	Avec un décalage d'un mois	Réalisée
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics au Trésor.	Sur une base continue	Non réalisée ⁴
3. Repères indicatifs³		
Réalisation par un cabinet d'audit de réputation internationale d'un audit général de l'état du portefeuille de prêts de la COFIPA au 31 mars 2005.	31 octobre 2005	Réalisée

Tableau 2 (fin). République du Congo – Critères de réalisation et repères structurels, et indicateurs
avril-décembre 2005¹

Mesures	Date	État d'avancement
Établissement par le gouvernement, avec l'aide de la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), d'un plan d'action afin de faciliter le recouvrement des prêts improductifs du système bancaire.	30 novembre 2005	Réalisée
Établissement par un cabinet d'audit de réputation internationale des comptes financiers de 2004 de la Société nationale d'électricité (SNE), conformément aux normes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).	31 décembre 2005	Non réalisée
Réalisation par un cabinet d'audit de réputation internationale, suivant les normes internationales en la matière, de l'audit financier de la raffinerie nationale (CORAF) pour 2003 et 2004, et remise du rapport au gouvernement.	31 décembre 2005	Réalisée
Achèvement du rapport final sur l'évaluation diagnostique des pertes subies dans le secteur des produits pétroliers raffinés en 2004.	31 décembre 2005	Non réalisée
Établissement par le gouvernement, en collaboration avec la COBAC, d'un rapport trimestriel sur la situation financière de la COFIPA au terme d'une visite sur place ⁵ .	Avec un décalage d'un trimestre	Non réalisée ⁶

¹ Les mesures sont décrites dans le protocole d'accord technique (voir le rapport du FMI sur les économies nationales n°05/7; janvier 2005).

² Le gouvernement a adopté et mis en œuvre un plan de règlement des arriérés commerciaux, mais n'a pas encore adopté un tel plan pour les arriérés sociaux.

³ Le rapport de certification du troisième trimestre de 2005 a été diffusé sur Internet à la mi-février, au lieu de la fin décembre 2005.

⁴ Le récent audit des recettes forestières a révélé que, en vertu d'une instruction administrative officielle (Lettre circulaire n°0877/MEFE/MEFB), environ 40 % de ces recettes doivent être transférées directement au Fonds forestier. Toutefois, cette instruction a été annulée en décembre 2005 (décret du Premier ministre n°7702/PMCAGP-CAB daté du 5 décembre 2005).

⁵ Ils évalueront la solvabilité, la rentabilité et la liquidité de la banque, ainsi que l'application des recommandations énoncées dans le rapport du 18 octobre 2004, « COFIPA Investment Bank Congo : Evaluation and Restructuring ».

⁶ La COBAC a effectué sa première visite sur place, mais a présenté son rapport aux autorités avec retard.

Tableau 3. République du Congo: Critères et Indicateurs Quantitatifs du Programme, Janvier -Décembre 2006
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier) 1/

	End-Mar. 06 Prel.	End-Jun. 06 Perf. crit.	End-Sep. 06 Benchmark	End-Dec. 06 Perf. crit.
Critères quantitatifs				
Solde budgétaire primaire (plancher)	174.7	262.3	442.5	686.8
Variation des créances nettes du système bancaire sur le gouvernement (plafond) 2/	-79.6	-86.5	-191.0	-362.5
Nouvelle dette extérieure à moyen terme et long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou avalisée par le gouvernement (plafond) 3/	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle (leasing compris) avec une durée initiale de moins d'un an (plafond) 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole brut contractée par le gouvernement ou pour son compte (plafond) 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette non concessionnelle contractée par la SNPC (avec ou sans la garantie de l'Etat) 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) 5/	28.3	56.3	84.2	112.4
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond)	21.8	43.5	65.3	87.0
Nouveaux arriérés intérieurs 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs quantitatifs				
Recettes non-pétrolières	59.9	119.8	179.7	239.6
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	43.2	150.0	196.0	216.0
Pour mémoire				
Recettes pétrolières (milliards de francs CFA)	276.5	548.9	834.0	1127.8
Allègement de la dette				
Prix du pétrole (Brent ; US\$/baril), moyenne trimestrielle	61.0	60.0	61.5	62.5
Taux de change (CFAF/US\$, moyenne trimestrielle)	547.8	549.7	549.7	549.4
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	33.4	33.0	33.8	34.3

1/ Toutes les définitions des critères de réalisation quantitatifs et les ajusteurs correspondants sont présentées dans le protocole d'accord technique annexé au présent mémorandum de politiques économiques et financières.

2/ Excluant le crédit du FMI.

3/ Excluant les accords de rééchelonnement et les tirages sur le FMI.

4/ Critère de performance continu.

5/ Paiement des arriérés consolidés sur la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

Tableau 4. République du Congo — Actions préalables et repères et critères de réalisation structurels pour la deuxième année du programme

Mesures	Date
1. Actions préalables	
Certification, sans limite d'accès aux informations, des recettes pétrolières du quatrième trimestre 2005, par un cabinet d'audit de réputation internationale, sur la base des mêmes termes de référence que pour la certification de 2003; publication des rapports de certification sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (www.mefb-cg.org)	Actions à entreprendre avant la publication du rapport des services et avant la présentation de la lettre d'intention au Conseil d'administration du FMI pour examen de la seconde revue FRPC
Achèvement, par un cabinet de réputation internationale, de l'établissement des comptes financiers 2004 de la SNE, conformément aux normes de l'OHADA.	
Lancement par le Gouvernement d'un appel d'offres ouvert pour le recrutement d'un consultant indépendant qui aura pour mission d'estimer la valeur de la banque COFIPA, de donner un avis sur les offres d'achat de cette banque reçues par le gouvernement ainsi que sur les implications financières de ces offres, et de faire les recommandations nécessaires au gouvernement. Le rapport de ce consultant constituera la base de la décision du gouvernement pour la privatisation de la banque COFIPA.	
Lancement par le Gouvernement d'un appel d'offres ouvert pour l'audit, par un cabinet indépendant de réputation internationale, du processus d'octroi de la concession de Marine XI en 2005, sur la base de termes de référence acceptables pour les services du FMI.	
Lancement par le Gouvernement d'un appel d'offres ouvert pour l'étude diagnostique, par un cabinet indépendant de réputation internationale, de la commercialisation du brut par la SNPC. Cette étude sera basée sur des termes de référence satisfaisants pour les services du FMI.	
Adoption par le Gouvernement d'un plan complet pour le règlement des arriérés sociaux internes; publication des politiques afférentes sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).	
Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, d'un rapport de rapprochement entre les recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'État — le montant indiqué dans les rapports de certification trimestriels — et le total des recettes pétrolières figurant dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) pour 2005, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations; présentation du rapport au gouvernement; diffusion du rapport sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).	
2. Critères de réalisation structurels	
Réalisation d'un rapport de certification, par la Cour des comptes, que les membres du conseil d'administration de la SNPC et les personnes ayant mandat de gestion dans cette société et ses filiales, au moment de leur nomination et annuellement par la suite, n'ont pas de participation ni d'intérêts personnels dans les compagnies ayant des relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales; présentation du rapport au gouvernement; diffusion sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).	30 septembre 2006

Tableau 4. République du Congo — Actions préalables et repères et critères de réalisation structurels pour la deuxième année du programme

Mesures	Date
Réalisation, par un cabinet indépendant de réputation internationale, d'une étude diagnostique de la commercialisation du brut par la SNPC; présentation du rapport au gouvernement.	31 décembre 2006
3. Repères structurels	
Publication sur le site Internet du MEFB (www.mefb-cg.org) du rapport d'audit de l'adjudication de la concession pétrolière Marine XI en 2005.	30 septembre 2006
Adoption d'un calendrier d'élimination des subventions implicites pour les produits pétroliers raffinés, dans un délai d'un an.	30 septembre 2006
Création – i.e. définition du mandat et désignation des membres – d'un comité anti-corruption, dont le mandat et la composition conviendront aux services du FMI.	30 septembre 2006
Réalisation, par un cabinet indépendant de réputation internationale, d'une analyse diagnostique opérationnelle de la CORAF; présentation du rapport au gouvernement, sur la base de termes de référence satisfaisants pour les services du Fonds.	31 octobre 2006
Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, et conformément aux normes internationales, des audits des coûts pétroliers de 2004 et 2005, pour tous les contrats de partage de la production tel que définis dans lesdits contrats, et soumission des rapports au Gouvernement publication de ces rapports sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).	31 décembre 2006
Dépôt au Parlement d'un projet de loi anti-corruption qui énonce, entre autres, des règles à l'intention des fonctionnaires relativement aux conflits d'intérêt et à la communication de l'information financière, de manière : i) que les dirigeants (du gouvernement, de la fonction publique et des sociétés d'État) communiquent, au moment de leur entrée en fonction et annuellement, leur patrimoine et la provenance de leurs revenus; ii) que ces déclarations annuelles soient transmises à la Cour des Comptes et certifiées par le comité national anti-corruption. Celle-ci devrait publier ses conclusions dans un rapport de synthèse au second semestre de l'année civile.	31 décembre 2006
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements au Trésor public.	De manière continue
Certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon le même mandat que pour la certification de 2003, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations; diffusion des rapports de certification sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).	Avec un décalage d'un trimestre

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Protocole d'accord technique
Brazzaville, juin 2006

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) précise les modalités de suivi du programme du gouvernement de la République du Congo pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006.

V. CRITÈRES DE RÉALISATION

2. Les critères de réalisation quantitatifs sont :
- a. un solde budgétaire primaire minimum, cumulatif à compter du 1^{er} janvier 2006;
 - b. une variation maximale des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors crédit net du FMI), cumulatif à compter du 1^{er} janvier 2006;
 - c. aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle (leasing compris) à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État (critère à observer de manière continue);
 - d. aucune nouvelle dette extérieure (leasing compris) avec une échéance initiale de moins d'un an contractée ou garantie par l'État, (critère à observer de manière continue);
 - e. aucune nouvelle dette extérieure gagée sur le pétrole contractée par l'administration centrale ou pour son compte (critère à observer de manière continue);
 - f. un plafonnement de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC (garantie ou non par l'État) à compter du 1^{er} janvier 2006 (critère à observer de manière continue);
 - g. un paiement minimum d'arriérés extérieurs, à compter du 1^{er} janvier 2006;
 - h. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable (voir définition au paragraphe 17), à compter du 1^{er} janvier 2006 (critère à observer de manière continue);
 - i. un plafonnement des paiements d'arriérés intérieurs à compter du 1^{er} janvier 2006; et
 - j. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs à compter du 1^{er} janvier 2006 (critère à observer de manière continue).

3. Les indicateurs quantitatifs sont :
 - a. un seuil minimum pour les recettes non pétrolières (montants cumulatifs) à compter du 1^{er} janvier 2006 et
 - b. un plafonnement des investissements publics financés sur ressources intérieures (montant cumulatif) à compter du 1^{er} janvier 2006.

VI. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL

A. État

4. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la République du Congo et ne comprend ni les collectivités territoriales, ni la banque centrale, ni toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome non couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde budgétaire primaire de base

5. Sont inclus dans le périmètre du TOFE : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

6. Le solde budgétaire primaire de base de l'État est égal aux recettes totales hors dons moins les dépenses totales (y compris les prêts nets) hors intérêts sur la dette et hors dépenses d'investissements publics financés sur ressources extérieures. Il est évalué sur la base des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le Ministère en charge des finances. À fin décembre 2005, le solde budgétaire primaire de base était estimé à 668.7 milliards de francs CFA, les recettes totales (hors dons) étant de 1239.8 milliards de francs CFA et les dépenses totales (hors intérêts sur la dette et dépenses d'investissement financés sur ressources extérieures) de 570.10 milliards de francs CFA.

7. Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur une base encaissement. Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (principalement les recettes fiscales et douanières, recettes pétrolières, recettes des services et les recettes forestières), qu'elles résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes brutes des comptes spéciaux. Elles sont enregistrées sur une base brute. Les recettes pétrolières excluent toutes formes de prépaiement et de préfinancement (voir définitions aux paragraphes 18 et 19).

8. À partir du 1^{er} janvier 2006, les projections des recettes pétrolières sont faites sur la base du modèle de prévision des autorités qui tient explicitement compte du calendrier des enlèvements de pétrole. Compte tenu des risques exogènes causés par les variations du nombre de cargaisons (y compris l'effet du volume minimum requis pour constituer une cargaison), les projections trimestrielles de recettes pour 2006 sont basées sur le calendrier suivant des cargaisons :

Tableau 1. Cargaisons de pétrole de l'État, 2006

(Nombre de cargaisons)^{1/}

Produit/Mélange	2006			
	T1	T2	T3	T4
Djéno	7	5	5	5
Nkossa	5	6	7	6
Yombo	0	1	0	0
Butane	1	4	3	3
Propane	0	1	1	1

1/ Avec un mois de décalage.

9. Les projections des recettes pétrolières tiennent compte du délai habituel d'un mois entre la date d'embarquement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor. Pour permettre un suivi effectif des recettes pétrolières, les autorités fourniront aux services du FMI, en plus d'autres informations (préciser), un tableau détaillé des cargaisons réelles sur une base mensuelle dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel l'embarquement a été effectué. Au minimum, ce tableau contiendra, pour chaque cargaison, l'information sur le type de produit, la date d'embarquement, le bénéficiaire et le prix de la vente (en \$E.U.)

10. Les dépenses sont enregistrées sur une base ordonnancement. Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes sont définies comme la différence entre les dépenses totales et les dépenses en capital et prêts nets. Elles se décomposent en dépenses de personnel, dépenses sur biens et services, intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), transferts et subventions et autres dépenses courantes.

C. Variation des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale

11. La position nette de l'État vis-à-vis du système bancaire (hors crédit net FMI) est définie comme la différence entre les créances et les dettes de l'administration centrale à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor détenues dans le système bancaire et les dépôts de l'État à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), dans les banques commerciales, à la Caisse nationale d'épargne (CNE) et au Centre des chèques postaux (CCP). Les dettes de l'État envers le système bancaire comprennent les concours de la BEAC (y compris les avances statutaires et les avances consolidées), les concours des banques commerciales à l'État (y

compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts des CNE/CCP détenus par l'État.

12. L'encours des créances nettes du système bancaire sur l'État, hors contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI, est évalué conformément au cadre comptable en vigueur à la BEAC. Au 31 décembre 2005, cet encours était de -76 milliards de francs CFA.

D. Dettes et arriérés extérieurs

13. La définition de l'État utilisée pour les divers critères de réalisation relatifs à la dette extérieure inclut l'État, comme défini au paragraphe 4, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 16.

14. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- a Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI⁸, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange), ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens

⁸ Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.

- b La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 50 % (soit un élément don d'au moins 50 %). Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

15. Les critères de réalisation quantitatifs relatifs à la dette extérieure s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

16. Pour la catégorie de dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y inclus les prépaiements tels que définis au paragraphe 19.

17. La mesure sur le plafond de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC, avec ou sans garantie de l'État, sera suivie de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de la base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le programme d'investissements approuvé par le gouvernement. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

18. L'accumulation par l'État d'arriérés de paiements extérieurs est la différence entre a) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et b) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-

accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère à observer de manière continue.

E. Dette extérieure gagée sur le pétrole et prépaiements pétroliers

19. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. De nouveaux préfinancements contractés par l'État ou en pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

20. Un prépaiement est défini comme un paiement à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux prépaiements doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

21. L'engagement du gouvernement de ne contracter aucune nouvelle dette gagée sur le pétrole sera suivi par rapport à la liste de la dette gagée sur le pétrole au 1^{er} janvier 2006 présentée à l'Annexe I.

F. Arriérés et dette intérieure

22. Les arriérés de paiements intérieurs nets de l'État correspondent à la différence au cours de la période pertinente entre le montant des ordonnancements et celui des paiements effectués (dans les 90 jours). Une réduction nette d'arriérés se traduit dans le TOFE par un signe négatif et une accumulation nette par un signe positif. Les paiements d'arriérés effectués par l'État comprennent les paiements faits par le Trésor et la CCA, y compris ceux effectués à travers les opérations de compensation.

23. Les restes à payer habituellement appelés «décalage technique» dans les tableaux sur l'exécution du budget, notamment le TOFE, seront plafonnés à 18 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre, avec obligation de les régler à la fin de l'année.

VII. AJUSTEMENTS

24. Le critère sur le solde budgétaire primaire de base (paragraphe 2.a) sera ajusté à la hausse si les recettes pétrolières sont plus élevées que prévu. L'ajustement des recettes pétrolières sera effectué en deux étapes : le premier ajustement tiendra compte de la variation de nombre de cargaisons tandis que le deuxième reflétera la variation des prix internationaux du pétrole. Premièrement, les recettes pétrolières prévues provenant de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC, estimées sur la base du calendrier des cargaisons, seront ajustées par le ratio du nombre réel de cargaisons sur le nombre prévu. L'ajustement sera calculé séparément pour chaque composante des recettes

pétrolières de l'État provenant des cargaisons commercialisées par la SNPC, pour chaque type de produit de pétrole congolais, à savoir les trois mélanges de pétrole brut (Djéno, N'Kossa et Yombo), ainsi que le butane et le propane. Deuxièmement, les recettes pétrolières prévues ajustées par la quantité seront multipliées par le ratio du prix international réalisé sur le prix prévu. Conformément à la règle de prudence relative aux prix du pétrole, les recettes pétrolières de l'État seront projetées sur la base des prévisions sur les prix du pétrole effectuées par le FMI dans les Perspectives de l'économie mondiale (WEO), moins «un facteur de prudence» (10 dollars EU/baril à partir de 2006); le prix résultant de ce calcul sera appelé «prix international régularisé prévu». Par conséquent, l'ajustement des recettes par le prix consistera à multiplier les recettes totales de l'État par le ratio du prix international réalisé sur le prix international régularisé prévu, le calcul étant effectué en francs CFA. Les deux ajustements seront effectués sur une base trimestrielle.

25. Le montant-cible du solde du budget primaire sera ajusté à la baisse à concurrence de 50 milliards de francs CFA pour tenir compte des projets d'investissement prioritaires du second semestre 2006. Ce facteur d'ajustement ne s'applique donc qu'à l'objectif quantitatif pour fin-septembre 2006, si les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures telles que définies dans le TOFE dépassent 196 milliards de francs CFA à cette date, et au critère de réalisation pour fin-décembre 2006, si les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures telles que définies dans le TOFE dépassent 216 milliards de francs CFA à cette date. Ces projets seront approuvés par les services de la Banque mondiale, feront l'objet d'appels d'offres transparents et compétitifs, et seront approuvés au moyen d'un collectif budgétaire.

26. Pendant la durée du programme (1^{er} avril-31 décembre 2006), dans l'éventualité que l'excédent budgétaire primaire est supérieur à l'indicateur quantitatif du programme (2a) ou qu'une assistance budgétaire⁹ additionnelle par rapport au montant programmé et non affecté devient disponible, le gouvernement a l'intention d'utiliser un tiers de ces ressources supplémentaires pour réduire davantage les arriérés de paiements extérieurs non rééchelonnables de l'État. Cette mesure sera appliquée, en consultation avec les services du FMI, quatre semaines après la fin du trimestre. Le reliquat des ressources supplémentaires sera déposé dans le système bancaire et son utilisation sera discutée avec les services du FMI dans le contexte des revues de l'exécution du programme. La priorité dans l'utilisation des ressources supplémentaires sera donnée à :

- la réduction des arriérés de paiements intérieurs prioritaires de l'État (salaires, prestations aux anciens travailleurs des entreprises liquidées, pensions et petites et moyennes entreprises) précisés sur une liste des créanciers;
- la réduction des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI);
- une augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté.

⁹ L'assistance budgétaire est définie comme le montant des dons et prêts hors projets (hors ressources du FMI).

27. Le plafond sur la variation des créances nettes du système bancaire sur l'État fera l'objet d'une correction si l'assistance budgétaire extérieure est supérieure ou inférieure aux prévisions du programme. Le plafond sera ajusté à la baisse à concurrence de l'excédent de l'assistance budgétaire reçue par rapport au montant programmé. À l'inverse, le plafond sera ajusté à la hausse à concurrence du manque à gagner constaté par rapport au montant de l'assistance budgétaire programmé pour la période. Cet ajustement ne peut excéder 5 milliards de francs CFA sur une base cumulative au cours de la deuxième année du programme.

VIII. MESURES STRUCTURELLES

28. Les mesures structurelles sont spécifiées au tableau 4 du Mémorandum de politiques économiques et financières.

29. La perception de toutes les recettes publiques et l'exécution de tous les paiements publics seront effectuées par le Trésor. Toutes les recettes publiques doivent être transférées au Trésor public ou, pour celles affectées (recettes destinées aux différents Fonds et autres organismes), sur les comptes d'affectation spéciale du Trésor public, conformément aux procédures budgétaires. Tous les paiements de l'État doivent être effectués par les circuits du Trésor public. Cette disposition facilite l'exécution et le contrôle budgétaire.

30. Une étude-diagnostic de la viabilité économique de la Congolaise de raffinerie (CORAF) sera réalisée par un cabinet sélectionné par appel d'offres international. Les termes de référence et le cahier des charges de cette étude seront examinés par les services du FMI et de la Banque mondiale qui devront déterminer s'ils sont satisfaisants. Le rapport définitif d'audit sera remis au Ministre en charge des finances au plus tard le 31 octobre 2006.

31. Le gouvernement établira en outre, avant la fin de septembre 2006, un échéancier pour la suppression de toutes les subventions implicites des produits pétroliers raffinés sur un an, pour limiter le coût budgétaire futur des pertes du secteur.

32. Les audits externes des coûts pétroliers, tels que définis dans les contrats de partage de production (CPP), déclarés par les compagnies pétrolières seront entrepris par des cabinets de réputation internationale. Pour l'exercice de 2004 et 2005, les audits couvriront l'ensemble des CPP, c'est-à-dire : pour l'opérateur Total E&P Congo, les CPP de Haute Mer, Mer Très Profonde Sud, PEX et PNGF; pour l'opérateur Likouala S.A., les concessions de Likouala et Likouala-Est; pour l'opérateur CongoRep, la concession Émeraude; pour l'opérateur ENI Congo, les CPP de Marine VI, Marine VII, Marine X, Madingo et Mer Très Profonde Nord; pour l'opérateur Zetah M & P Congo, les CPP de Kouilou et Kouakouala. Les rapports d'audit seront remis au gouvernement au plus tard le 31 décembre 2006.

33. La certification trimestrielle des recettes pétrolières par un auditeur externe sera élaborée sur la base des termes de référence utilisés pour la certification des recettes de 2003, et se poursuivra, sans restriction de l'accès à l'information. Les rapports de

certification comprendront, entre autres : i) la vérification des déclarations fiscales des compagnies pétrolières, (y compris le respect des dispositions des contrats de partage de production (CPP), ii) le rapprochement entre les transactions commerciales de la SNPC et les quantités de pétrole dues à l'État au titre des obligations fiscales des compagnies (SNPC comprise) et iii) la vérification des transferts au Trésor des recettes correspondantes. Le rapport de la certification sera disponible au plus tard un trimestre après la fin du trimestre concerné et sera publié sur le site Internet officiel du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org).

34. Un cabinet d'audit de renommée internationale sera par ailleurs chargé d'établir un rapport de rapprochement du montant des recettes pétrolières déposées sur les comptes bancaires de l'État, tel qu'il figure dans les rapports de certification trimestriels, avec le montant total des recettes pétrolières figurant dans les TOFE pour chaque trimestre de 2005 et pour l'ensemble de l'année. Les auditeurs auront pleinement accès à toutes les informations requises pour mener à bien ce travail de rapprochement conformément à leurs termes de référence. Le rapport de rapprochement sera remis au gouvernement et publié sur le site Internet officiel du Ministère de l'économie, des finances et du budget.

35. L'audit externe des comptes consolidés de la SNPC pour 2004 sera effectué sur la base des mêmes termes de référence et cahier de charges que l'audit 1999–2003. De ce fait, il s'agira de l'audit des états financiers consolidés de la maison mère et de ses filiales, ainsi que de l'examen des flux financiers, de l'exécution du mandat de gestion et du contrôle interne. Les auditeurs remettront leur rapport définitif au gouvernement au plus tard à la fin de juin 2006 et ce rapport sera publié sur le site Internet officiel du Ministère de l'économie, des finances et du budget.

36. Un cabinet d'audit indépendant et de renommée internationale sera engagé pour effectuer une étude-diagnostic de la stratégie de commercialisation du pétrole public par la SNPC. Cette étude sera achevée et remise au gouvernement au plus tard à la fin d'août 2006. Elle sera suivie de l'adoption par l'État et la direction de la SNPC d'un plan d'action pour mettre la commercialisation du pétrole public aux normes internationales, au plus tard le 31 décembre 2006.

37. Conformément à l'engagement d'accroître la transparence du secteur pétrolier, le gouvernement publiera, sur le site Internet officiel du Ministère de l'économie, des finances et du budget, un rapport de certification de la Cour des Comptes précisant qu'aucun des responsables publics (du gouvernement et des entreprises publiques) ne tire le moindre profit personnel des ventes de pétroles réalisées par la SNPC ou ses filiales. Cela sera réalisé au plus tard le 30 juin 2006. Le gouvernement publiera aussi sur ce site Internet l'intégralité du rapport d'audit sur l'attribution de la concession pétrolière Marine XI, au plus tard à la fin de septembre 2006.

38. Une commission anti-corruption sera créée au plus tard à la fin de septembre 2006, et dotée de termes de référence jugés satisfaisants par les services de l'IDA et du FMI. Une fois cette commission établie, un projet de loi anti-corruption sera soumis au Parlement au plus tard le 31 décembre 2006. La législation comprendra notamment des clauses relatives aux conflits d'intérêts et à l'obligation de déclaration financière pour les

responsables publics. Tous les cadres supérieurs publics (du gouvernement, de la fonction publique et des entreprises publiques) seront tenus par ces clauses de déclarer leur patrimoine et l'origine de leurs revenus lors de leur prise de fonctions et chaque année par la suite. Les déclarations annuelles devront être transmises à la Cour des Comptes et certifiées par la commission nationale anti-corruption. Cette commission publiera un rapport résumant ses conclusions dans un délai de six semaines après la fin de l'année civile.

IX. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

Le gouvernement transmettra aux services du Fonds monétaire international, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

A. Secteur pétrolier

39. Le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations suivantes :

- données mensuelles sur la production de pétrole par champ, les coûts de production, le volume exporté, les prix à l'exportation et les opérations de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC);
- détail de la part de pétrole brut revenant à l'État par puits, en distinguant la nature de la fiscalité à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit-oil»);
- toute modification des paramètres fiscaux;
- détail des prix pétroliers.

40. Les prépaiements pétroliers (voir paragraphe 18) sont comptabilisés dans le TOFE de la manière suivante :

- Au moment de la mobilisation du prépaiement, les sommes reçues sont comptabilisées en dettes et les sommes correspondantes aux frais de commission sont enregistrées en dépenses courantes.
- Le remboursement du prépaiement est fait par la vente du pétrole; lors de l'opération de remboursement, les recettes provenant de la vente du pétrole sont comptabilisées en recettes pétrolières définitives du Trésor public et le montant du remboursement est inscrit comme un financement négatif (remboursement).

B. Finances publiques

41. Le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations suivantes :

- un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment : le détail des recettes pétrolières en valeur avec les

notes de calcul correspondantes, l'évolution de l'«excess-oil» et de tout paiement de bonus et le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;

- les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois, ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, iii) les volumes mis à la consommation et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes supportées par le budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- des données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- des données mensuelles complètes sur le financement intérieur non bancaire du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre;
- en attendant la réalisation complète de la classification fonctionnelle des dépenses publiques, le gouvernement préparera pour le remettre au FMI un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le DSRP-I (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.

C. Secteur monétaire

42. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes :

- le crédit bancaire net à l'État;

- le bilan consolidé des institutions monétaires, la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- la situation monétaire intégrée;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Balance des paiements

43. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès qu'elle aura été effectuée;
 - les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par le centre national de la statistique/BEAC, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année concernée.

E. Dette

44. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- les données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
 - les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs;
 - le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
 - la liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, avec les informations détaillées quant aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances);

- les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

F. Secteur réel

45. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires dans les neuf mois à compter de la fin de l'année;
 - toute révision des comptes nationaux;
 - tous autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

G. Réformes structurelles et autres données

46. Le gouvernement communiquera les informations suivantes :
- toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, son entrée en vigueur.

Stock de la dette gagée sur le pétrole, au 31 décembre 2005¹⁰

Désignation	Total de l'encours (millions de francs CFA)
TEP Congo	5.4
ChevronTexaco (État1)	8.9
Central a Gaz (AGIP)	0
RMB-VITOL	21.4
BNP/BPPB	28
ChevronTexaco (État2)	7.2
Total de la dette gagée	74.9

¹⁰ Exclusion faite des arriérés en litige envers un créancier.

République du Congo — Relations avec le FMI
(au 30 avril 2006)

I. Statut : date d'admission : 10 juillet 1963; régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,07	99,37
Position dans la tranche de réserve	0,54	0,63

III. Département des DTS :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,00
Avoirs	0,31	3,21

IV. Encours des achats et des prêts :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FRPC	17,11	20,22

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FRPC	6 déc. 2004	5 déc. 2007	54,99	15,72
FRPC	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	13,90
Accord de confirmation	27 mai 1994	26 mai 1995	23,16	12,50

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (en millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoires actuels en DTS) :

	<u>Échéances futures</u>				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal	1,39				1,57
Commissions et intérêts	<u>0,33</u>	<u>0,41</u>	<u>0,41</u>	<u>0,41</u>	<u>0,41</u>
Total	1,72	0,41	0,41	0,41	1,98

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point de prise de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée en mars 2006.

VIII. Évaluation des sauvegardes :

La BEAC est la banque centrale commune des États de l'Afrique centrale, dont la République du Congo fait partie. Une évaluation des sauvegardes de la BEAC achevée le 30 août 2004 a permis de constater que cette dernière a mis en place un certain nombre de mesures visant à renforcer son dispositif de sauvegardes depuis l'évaluation de 2001, mais que certains aspects importants laissent toujours à désirer.

Les principales recommandations formulées dans le rapport d'évaluation à l'intention de la BEAC sont les suivantes : i) préparation d'états financiers entièrement conformes à un cadre comptable internationalement reconnu comme, par exemple, en guise de point de départ, celui de la BCE; ii) publication des états financiers complets, accompagnés du rapport de l'auditeur, à compter de l'exercice 2003; iii) élaboration de lignes directrices approuvées par le Conseil d'administration et en vertu desquelles le Gouverneur de la BEAC serait autorisé à accorder des avances exceptionnelles aux pays membres de la BEAC; iv) examen annuel, par le Département d'audit interne de la BEAC, du processus par lequel les pays membres communiquent au FMI les données sur ses programmes; v) mise en place d'une démarche fondée sur l'analyse de risques et achèvement d'une charte pour la Direction de la vérification interne des comptes; vi) suivi systématique de toutes les recommandations ayant trait au système de contrôles internes de la BEAC, sous la coordination du Département de l'audit interne, et communication régulière des informations au comité d'audit et au Gouverneur de la BEAC.

D'autres recommandations prioritaires intéressent plus particulièrement les pays membres : i) la BEAC devrait clarifier les fondements juridiques et les circonstances en vertu desquelles certains de ses pays membres détiennent des réserves de change en dehors de la BEAC, afin d'éviter toute apparence de conflit avec ses propres statuts et d'assurer la pleine transparence de la communication, par les pays membres, d'informations sur leurs réserves de change; ii) la BEAC et ses États membres sont encouragés à mettre en place un mécanisme qui permettra de prévenir les impayés envers le FMI et de faciliter le règlement sans retard des paiements dus par le biais de l'acquisition d'avances en DTS et de l'autorisation de débiter un compte en DTS du pays membre; iii) la BEAC devrait collaborer avec ses membres au rapprochement et à la confirmation des soldes de trésorerie afin de faire en sorte que les soldes communiqués par la BEAC concernant le crédit à l'État, tels qu'ils se reflètent dans les comptes des trésors nationaux, sont conformes à ses propres données.

IX. Régime de change :

La monnaie de la République du Congo est le franc CFA, qui est arrimé à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le 2 juin 2006, le DTS valait 762,174 francs CFA. La République du Congo applique un régime de change exempt de restrictions aux paiements et transferts pour les transactions courantes internationales.

X. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la République du Congo se tiennent selon le cycle normal de 12 mois. Les consultations de 2004 ont commencé à Brazzaville, en février 2004, et se sont achevées à Washington, en mars 2004. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (www.imf.org) le 10 juin 2004.

XI. Participation au PESF :

Sans objet.

XII. Assistance technique :

Sujet	Département	Expert	Date
Conseiller résident — secteur réel	STA	M. Gbossa	Depuis novembre 2005
Modernisation des administrations des douanes et des impôts	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	Février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Hélice et Lepage	Octobre 2003
Statistiques multisectorielles	STA	MM. Marie et Maiga, et M ^{mes} Fisher, Matei, Razin et Balvani	Mai 2002
Expert résident sur les statistiques	STA	M. Sin	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôt et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa et Brik, et M ^{me} Tricoire	Avril – mai 2001
Expert résident sur la fiscalité	FAD	M. Laurent	1995–97
Administration des impôts	FAD	M. Grandcolas	Novembre 1995–avril 1996
Administration des impôts	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994

XIII. Représentant résident :

Le nouveau représentant résident, M. Yaya Moussa, a pris ses fonctions en septembre 2005.

République du Congo
Relations avec le Groupe de la Banque mondiale
(au 30 avril 2006)

Introduction

La présente annexe souligne d'abord l'importance que les autorités de la République du Congo attachent à un partenariat fructueux avec les créanciers extérieurs, les bailleurs et les investisseurs étrangers. Elle résume ensuite la stratégie et les activités du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI) dans la République du Congo. Elle se termine par une description des secteurs particuliers de collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Place du partenariat dans la stratégie de développement de la République du Congo

Après trois guerres civiles successives (1993, 1997 et 1998/99), la paix civile a été graduellement rétablie à partir de 2000. La communauté internationale a repris son assistance au Congo en 2001, après le règlement des arriérés envers la Banque mondiale et le FMI. L'accord FRPC approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2004 a ouvert la voie à l'aide financière d'autres bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale et la BAfD, ainsi qu'au rééchelonnement de la dette par le Club de Paris. Plus récemment, l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE a conduit au renforcement du dialogue ainsi qu'à l'engagement de la communauté internationale au Congo. Les principales conditions du passage au point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE sont les suivantes : i) préparation d'un DSRP complet; ii) atteinte de la stabilité macroéconomique; iii) concentration des dépenses publiques sur les secteurs prioritaires recensés dans le cadre du processus DSRP; iv) renforcement de la gestion des finances publiques; v) amélioration de la gouvernance et gestion transparente des ressources naturelles; vi) attention particulière portée à la réglementation dans le secteur des télécommunications; vii) amélioration des conditions dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/sida; et viii) gestion transparente de la dette extérieure.

L'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence française de développement (AFD), le PNUD, la Banque mondiale et le FMI comptent actuellement parmi les principaux donateurs du Congo. Les principaux domaines d'intervention sont la gouvernance, le développement urbain, les transports, la santé, l'éducation, l'environnement et les finances publiques. L'AFD et l'AfDB ont récemment dévoilé leurs stratégies pour les trois années à venir tandis que la Banque mondiale prépare actuellement sa note de stratégie intérimaire pour les deux prochaines années.

Stratégie et opérations du groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI)

Stratégie globale. En 2001, la Banque mondiale a repris ses activités d'assistance au Congo dans le cadre d'une stratégie d'appui transitoire (SAT). Cette première SAT en faveur du Congo (Rapport 21328-COB) visant à orienter les opérations pour la période 2000–2002 a été approuvée par le Conseil d'administration le 16 janvier 2001. Elle mettait l'accent sur la

consolidation du processus de paix et sur la reconstruction physique du pays. Le Conseil d'administration a approuvé une SAT actualisée (pour l'exercice 2003-05) en septembre 2003 (Rapport 26566-COB). La nouvelle stratégie avait pour but d'aider le Congo à éviter toute nouvelle explosion de violence et comportait quatre grands volets : i) création d'emplois grâce à la croissance et à la diversification économiques; ii) renforcement et repositionnement du secteur public; iii) atténuation des risques à court et à moyen terme pour l'environnement social; iv) augmentation des ressources (allègement de la dette ou autres) consacrées à l'amélioration de la stabilité et au développement. La SAT 2003-05, qui s'appuyait sur les résultats obtenus dans le cadre de la SAT 2001-02, comportait un ensemble d'instruments d'analyse et de prêt.

Les instruments de financement (voir tableau ci-dessous) mettaient l'accent sur i) l'aide à la mise en œuvre des réformes visant à accroître la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques (PRCTG , CRE); ii) l'aide au rétablissement de l'infrastructure socio-économique et au développement rural (PURICV, PURAC, PRAEBASE); iii) le soutien des politiques et programmes nationaux dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida (Projet d'appui au secteur santé et à la lutte contre le sida) et iv) l'allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPT. Depuis le rétablissement de l'engagement de la Banque mondiale, en 2001, deux projets ont été achevés : crédit de redressement économique post-conflit et projet de démobilisation et de réintégration d'urgence.

Au programme de prêts s'ajoutent un certain nombre de dons, y compris : i) un don de 703.000 dollars EU du Fonds japonais de développement social (JSDF) destiné à renforcer les capacités de diverses organisations collectives; ii) un don de 665.500 dollars EU du Programme d'évaluation de politiques et de valorisation des ressources humaines visant à appuyer la mise en œuvre du PRCTG grâce à la mise en place d'un service de suivi et d'évaluation; et iii) un don de 500.000 dollars EU du Programme d'évaluation de politiques et de valorisation des ressources humaines visant à appuyer la préparation d'un projet d'agriculture et de remise en état des routes rurales.

Au cours des mois à venir, deux projets actuellement en préparation devraient démarrer : le projet de démobilisation et de réintégration (25.000.000 dollars EU) et le projet d'agriculture et de remise en état des routes rurales (20.000.000 dollars EU, à confirmer).

Activités hors prêts

Le programme de travaux d'analyse réalisé dans le cadre de la SAT 2003-05 englobait un examen des dépenses publiques, une analyse de viabilité de la dette, un rapport d'évaluation sur la passation des marchés combiné à une évaluation de la responsabilisation financière du pays, un examen du secteur de l'éducation et une note sur la politique agricole.

Note de stratégie intérimaire

On procède actuellement à une nouvelle actualisation de la SAT (rebaptisée «Note de stratégie intérimaire»). Cette note a essentiellement pour objet d'aider les autorités à

améliorer la gestion publique. De vastes consultations organisées sur place et les entretiens tenus en vue d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTE ont conduit jusqu'à maintenant à définir deux pistes principales :

- 1) Importance accrue accordée à la gestion publique : meilleure transparence du processus budgétaire et amélioration des procédures de passation des marchés publics; mise en place d'un système d'évaluation et de suivi qui permettra de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des objectifs du DSRP intérimaire. Ces mesures contribuent en fait à remplir les conditions du passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE.
- 2) Importance accrue accordée à la croissance équitable par le biais d'investissements et d'assistance technique qui permettront de faciliter les échanges entre Pointe-Noire et Brazzaville ainsi que de promouvoir les ODM.

La note de stratégie intérimaire qui couvrira la période 2006-08 devrait être présentée au Conseil d'administration d'ici la fin-septembre 2006.

SFI

À l'heure actuelle, la SFI n'a pas d'investissements au Congo, mais elle y suit l'évolution du processus de privatisation du transport ferroviaire. Il est par ailleurs possible qu'elle accorde une aide pour la restructuration du secteur financier, le développement des PME, la reconstruction des infrastructures et le développement des secteurs pétrolier et minier.

AMGI

La République du Congo a contribué à l'augmentation générale du capital en mars 2003. L'AMGI n'a actuellement aucun engagement en République du Congo, et aucune demande n'est à l'étude.

Collaboration de la Banque mondiale et du FMI dans des domaines précis

Les services du FMI et de la Banque mondiale entretiennent une relation de collaboration étroite au service des politiques visant à aider la République du Congo à consolider la paix civile, à maintenir la stabilité macroéconomique, à améliorer la gestion publique, à renverser la détérioration marquée des indicateurs sociaux et à promouvoir le développement durable. La Banque mondiale et le FMI échangent régulièrement des informations et examinent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes appuyé par la FRPC. Des missions conjointes seront organisées pour examiner les progrès réalisés.

Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file sans participation directe du FMI :

- secteurs de la santé et de l'éducation; secteur de l'infrastructure;
- retrait de l'État des secteurs de la production active par le biais de la privatisation ou de la restructuration des entreprises publiques et des banques commerciales;

- utilisation transparente des fonds publics grâce, notamment, à la réforme des marchés publics et à la mise en place de la Cour des comptes.

Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file et où son analyse sert de données d'entrée au FMI :

- étude de questions particulières ayant trait au secteur du pétrole, y compris l'étude diagnostique de la stratégie de mise en marché du pétrole de l'État par la SNPC et le plan d'action concernant le suivi;
- gestion, fiscalité et gouvernance dans le secteur des forêts;
- politiques sociales;
- aide à la préparation du DSRP;
- secteur des banques et, d'une manière plus générale, secteur des finances;
- revue de la gestion des dépenses publiques;
- évaluation économique des projets d'investissement publics à grande échelle;
- questions de corruption et analyse du phénomène.

Domaines de responsabilité partagée :

- gouvernance dans le secteur pétrolier;
- utilisation efficace des ressources publiques;
- mobilisation de recettes pétrolières;
- incidences sur la gestion publique et la fiscalité des gros projets d'investissement;
- questions statistiques et de mesure.

Domaines dans lesquels le FMI est chef de file et où son analyse sert de données d'entrée à la Banque mondiale :

- compétitivité et questions de change;
- politique fiscale et administration de l'impôt;
- tarifs douaniers et politique commerciale.

Domaines dans lesquels le FMI est chef de file sans participation directe de la Banque mondiale :

- politique budgétaire;
- politique monétaire;
- système des paiements extérieurs;
- mobilisation de recettes non pétrolières;
- statistiques macroéconomiques.

République du Congo : programme de financement en vigueur (au 30 avril 2006)					
Projet	Objectif	Montant (en dollars EU)	Pourcentage décaissé (fin avril 2006)	Approbation par le Conseil d'administration	Date de clôture
Projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE)	Aider le Congo à atténuer la crise qui frappe actuellement le secteur de l'éducation, et jeter les bases d'un solide programme de développement du secteur à moyen et à long terme : i) renforcement des capacités du Ministère de l'éducation; ii) reconstruction des infrastructures scolaires; iii) amélioration de la qualité de l'éducation par la formation des maîtres et la fourniture à tous les élèves des principaux manuels scolaires; iv) aide aux jeunes non scolarisés et aux populations vulnérables.	20.000.000	22,13 %	23/09/2004	31/12/2008
Crédit de redressement économique (CRE)	Améliorer la transparence du secteur pétrolier, renforcer la gestion de la dette intérieure et augmenter l'efficacité des investissements publics : i) mise en œuvre satisfaisante du plan d'action recommandé dans le rapport d'audit de 1999-2001 de la SNPC; ii) adoption d'un plan d'action crédible pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs; iii) adoption d'un plan d'action pour la réforme et l'amélioration de la gestion du programme d'investissements publics (PIP); iv) soumission à l'IDA, aux fins d'examen, de l'ébauche d'un PIP pour l'exercice 2006-07.	30.000.000	56,59 %	07/12/2004	31/12/2006
VIIH/sida et santé (projet MAP)	Appuyer les efforts des autorités pour ralentir la propagation du VIIH/sida, et renforcer l'assistance et les soins offerts aux personnes infectées ou touchées par cette maladie : i) appui aux efforts de la société civile dans la prévention du sida et la lutte contre le VIIH; ii) accès élargi aux services de traitement des infections opportunistes; iii) soins et soutien pour les personnes qui vivent avec le VIIH/sida; iv) soins aux orphelins et aux autres enfants très vulnérables; v) réduction de la propagation du virus au sein des groupes à risque élevé.	19.000.000	42,43 %	20/04/2004	30/06/2009

<p>Projet d'urgence et d'appui aux communautés (PURAC)</p>	<p>Contribuer au rétablissement des collectivités qui vivent dans les municipalités plus petites et les régions rurales :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) aide financière pour la réalisation des activités prioritaires à petite échelle de remise en état et de relance économique de toutes les régions et des plus petites collectivités; ii) appui aux activités mises en œuvre par les ONG locales; iii) aide au renforcement des capacités de gestion de l'administration centrale et des autres niveaux de l'administration publique; iv) soutien à la balance des paiements afin de libérer les ressources de l'administration centrale. 	<p>41.000.000</p>	<p>69,28 %</p>	<p>24/06/2003</p>	<p>31/12/2007</p>
<p>Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG)</p>	<p>Accroître la transparence, améliorer la gouvernance et accroître l'efficacité i) des opérations pétrolières; ii) des opérations financières du Ministère des finances; iii) du processus de réforme et de privatisation des entreprises publiques.</p>	<p>7.000.000</p>	<p>57,66 %</p>	<p>07/02/2002</p>	<p>31/12/2007</p>
<p>Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie des populations (PURICV)</p>	<p>Créer les conditions propices à la relance des activités économiques : i) liaison des régions enclavées au reste du pays; ii) rétablissement du lien ferroviaire entre Brazzaville et Pointe-Noire, iii) lutte contre le VIH/sida; iv) création d'emplois; v) amélioration de l'accès aux services essentiels.</p>	<p>40.000.000</p>	<p>88,76 %</p>	<p>02/05/2002</p>	<p>31/01/2007</p>
TOTAL		<p>157.000.000</p>	<p>62,0 %</p>		

**RÉPUBLIQUE DU CONGO: TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNÉMENT REQUIS AUX FINS DE LA SURVEILLANCE
au 25 mai 2006**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données ⁶	Fréquence de transmission ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	28/4/06	28/4/06	Q	Q	Q
Avoirs et engagements de réserve internationale des autorités monétaires ¹	Déc. 05	Mars 06	T	T	T
Monnaie centrale	Févr.-06	8/5/06	M	M	M
Monnaie au sens large	Févr.-06	8/5/06	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Févr.-06	8/5/06	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Févr.-06	8/5/06	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Févr.-06	8/5/06	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Févr.-06	Avril 06	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Déc. 05	Mars 06	T	T	T
Encours de la dette publique ou garantie par l'État ⁵	Déc. 05	Mars 06	T	T	T
Solde extérieur courant	2004	Mars 06	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2005	Mai 06	A	A	A
PIB/PNB	2005	Mars 06	A	A	A
Dette extérieure brute	Déc. 05	Mars 06	T	T	T

¹ Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ L'ensemble de l'administration publique est constitué de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

⁵ Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND)

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes de dérogation à des critères de réalisation, de rééchelonnement et de prolongation de l'accord — supplément d'information

Préparé par le Département Afrique

(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Mark Plant

12 juillet 2006

1. Le présent supplément décrit l'évolution récente de la situation économique de la République du Congo (ci-après le «Congo») depuis la publication du rapport des services du FMI (www.imf.org) le 30 juin 2006. Est également annexé au présent document la demande de dérogation des autorités au critère de réalisation continu portant sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme. Les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI demeurent inchangées.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

2. **Les dépenses en capital du premier trimestre de 2006 ont été beaucoup plus élevées que prévu.** Les données de la fin mars 2006 indiquent que l'excédent budgétaire primaire a été inférieur au repère ajusté du programme de 0,9 % du PIB, principalement en raison d'un important dépassement des dépenses d'investissement. Les autorités ont mentionné que des investissements prévus pour le deuxième trimestre de 2006 ont été effectués par anticipation, de sorte que le dépassement n'était pas censé influencer sur la réalisation des objectifs budgétaires de la fin juin 2006 et du reste de l'année. Le décalage de l'excédent budgétaire primaire s'est également traduit par une diminution moins forte que prévu du crédit bancaire net à l'État (51 milliards de FCFA alors que l'objectif du programme était de 79,6 milliards de FCFA).

3. **Le rapport de certification des recettes pétrolières pour le premier trimestre de 2006 signale que les auditeurs ont eu accès à toutes les données de l'État nécessaires, y compris aux états de comptes bancaires de trésorerie.** Cependant, ils n'ont pas pu obtenir les données d'un exploitant privé afin de calculer la part des recettes pétrolières qui revient à l'État. D'après le rapport de certification, les recettes pétrolières de l'État déclarées par la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC) et les exploitants privés concordaient avec les états des comptes bancaires de trésorerie.

4. Les deux mesures préalables à la revue de l'accord par le Conseil d'administration qui étaient restées en suspens ont été prises :

Le gouvernement a adopté un plan exhaustif d'apurement des arriérés intérieurs sociaux et l'a affiché sur son site Internet¹¹. Ces arriérés représentaient quelque 345 milliards à fin 2004 (15 % du PIB de 2004); cela comprend les salaires, les pensions, les dettes des ambassades, et les droits des anciens membres du personnel des sociétés liquidées. De ce montant, 30 milliards de FCFA ont été versés en 2005. Le plan de règlement adopté prévoit que tous les arriérés sociaux seront apurés d'ici 2010. Le calendrier des versements qu'il renferme respecte le cadre macroéconomique pour 2006-2008 présenté dans le rapport des services du FMI.

Le rapport de certification de la concordance des recettes pétrolières inscrites aux comptes bancaires de l'État, qui figure dans les rapports trimestriels de certification des recettes, et du total des recettes pétrolières inscrit aux tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) pour 2005, a été présenté au gouvernement et affiché sur son site Internet¹². Ce rapport fait la lumière sur les écarts inexplicables de 66 milliards de FCFA (2,1 % du PIB de 2005), qui n'étaient pas du ressort des auditeurs. Selon le rapport, environ la moitié de l'écart de 21,9 milliards de FCFA relatif à divers postes (valorisation, encaisse et volume), qui a été identifié dans l'encadré 1 du rapport des services du FMI, s'explique principalement par les pratiques de marketing actuelles de la SNPC. De plus, le rapport mentionne qu'environ 30 % des autres ajustements de 28,9 milliards de FCFA pourraient être liés au règlement du litige avec un exploitant privé. Cependant, les auditeurs n'ont pas eu accès à certains documents, notamment ceux qui font état des montants de la régularisation des stocks avec la SNPC et du règlement du litige avec l'exploitant.

5. Au début de juillet, les autorités ont fourni aux services du FMI des informations sur deux prêts contractés auprès de deux entités chinoises en décembre 2005 et juin 2006. Le premier accord de prêt conclu avec la CEMEC (China Machinery & Equipment Import & Export Corporation) vise à financer la construction d'un réseau de distribution pour le barrage hydroélectrique d'Imboulou. D'un montant de 552 millions de dollars (9,5 % du PIB de 2005), il comporte un élément-don de 50 %. Le barrage est aménagé par la société qui construit le réseau et est financé par un prêt concessionnel de 238 millions de dollars accordé en 2003. Le barrage devrait être opérationnel d'ici 2009. En vertu de l'accord de prêt de 2005, le Congo injectera 97 millions de dollars, soit 15 % de l'investissement total (649 millions de dollars), une contribution qui sera financée par le budget de 2006 et qui ne se soldera pas par un déficit

¹¹ Voir http://www.mefb-cg.org/stat_donnees_economiques/dette_inte.htm.

¹² Voir http://www.mefb-cg.net/petrole/certification_concordance.htm.

6. de financement. Le deuxième accord de prêt a été signé le 19 juin 2006 avec la Export-Import Bank of China; ce prêt de 250 millions de yuans (environ 31 millions de dollars ou 0,5 % du PIB), qui servira à financer l'achat de trois avions de passagers MA-60, de fabrication chinoise, n'est pas concessionnel aux termes de l'accord FRPC (voir ci-dessous).

7. **La mission Banque mondiale/FMI qui s'est rendue à Brazzaville du 15 au 19 juin 2006 a convenu provisoirement avec les autorités d'un plan d'action pour mettre en œuvre les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE¹³.** Les autorités ont reconnu que la mise en œuvre intégrale de ces déclencheurs s'étalera à tout le moins sur plusieurs années, principalement en raison du temps qu'il faudra avant qu'un cabinet d'audit de renommée internationale confirme, par des avis indépendants successifs, que la SNPC commercialise le pétrole en conformité avec les meilleures pratiques internationales (déclencheur 5.ii). Les autorités ont réitéré leur engagement à réaliser les déclencheurs le plus tôt possible. Elles ont également fait part de leur satisfaction à l'égard des services de la Banque mondiale et du FMI, dont la collaboration a permis de préciser les indicateurs de déclenchement et les étapes à franchir pour accéder au point d'achèvement. Enfin, les autorités ont demandé aux services de la Banque mondiale et du FMI de leur fournir périodiquement une mise à jour du plan d'action afin de les aider à mesurer les progrès réalisés et à prévoir les obstacles qui les attendent.

DEMANDE DE DÉROGATION

8. **Dans la lettre d'intention supplémentaire ci-jointe, datée du 10 juillet 2006, les autorités congolaises demandent une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu portant sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme.** L'accord de prêt conclu avec la Export-Import Bank of China le 19 juin 2006, qui s'élève à 250 millions de yuans (environ 31 millions de dollars), comporte un élément concessionnel de 37 %, ce qui est inférieur au seuil de 50 % établi dans le programme. Les autorités déplorent le non-respect du critère de réalisation, mais estiment que l'achat de trois avions de passagers — la raison d'être du prêt — était essentiel pour relier les régions éloignées aux grandes villes du pays. Elles ont également soutenu que le prêt ne compromet pas la viabilité de la dette du Congo, étant donné la faiblesse du montant et l'élément de concessionnalité.

9. **Les services du FMI sont déçus de l'obtention de ce prêt non concessionnel et auraient préféré être consultés au préalable. Néanmoins, ils appuient la demande de dérogation des autorités.** Ainsi que ces dernières l'ont fait remarquer, il s'agit d'un prêt d'un montant peu élevé qui comporte un élément de concessionnalité de 37 % et qui aura peu d'effets sur la viabilité de la dette. De plus, dans la lettre supplémentaire ci-jointe, les

¹³ Les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE sont présentés dans le rapport du FMI N° 06/148, encadré 5.

autorités se sont également engagées à vérifier l'élément de concessionnalité avec les services du FMI avant de conclure un nouvel accord de prêt, de manière à ne plus passer outre au critère de réalisation portant sur les emprunts non concessionnels.

N° ___/MEFB/CAB

Brazzaville, le 10 juillet 2006

Le Ministre de l'économie,
des finances et du budget

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Subsidiairement à la lettre d'intention datée du 29 juin 2006, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République du Congo, demander une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu portant sur la non-accumulation de nouvelles dettes non-concessionnelles à moyen et long terme. En effet, en date du 19 juin 2006, le gouvernement a contracté auprès de la Banque Export-Import de Chine un prêt d'un montant équivalent à 32 millions de dollars EU comportant un élément-don de 37 %, au lieu de 50 % qui est conforme à l'engagement pris dans le cadre du programme.

2. Ce prêt servira à financer l'achat de trois avions commerciaux de transport de passagers, qui sont indispensables pour la desserte de certaines régions reculées du pays. Compte tenu du faible montant de ce prêt et de son élément-don de 37 %, nous pensons que la viabilité de la dette du Congo ne devrait pas être affectée de façon significative.

3. Les autorités congolaises regrettent que cette transaction ait été contraire à l'engagement pris dans le cadre du programme appuyé par la FRPC et voudraient rassurer les services du FMI que cette situation ne se reproduira pas. À cette fin, nous consulterons ces services sur le degré de concessionnalité des futures propositions de prêts avant la signature des accords y relatifs.

4. Je vous remercie de votre compréhension et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre parfaite considération.

/s/

Pacifique Issoïbeka
Ministre de l'économie, des finances et du budget



Communiqué de presse n° 06/155 (F)
Washington DC 20431 USA
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 14 juillet 2006

Fonds monétaire international
Washington DC 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord FRPC
avec la République du Congo et approuve un décaissement de 11,6 millions de
dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats de la République du Congo dans le cadre d'un accord d'un montant de 50,0 millions de DTS (environ 81,3 millions de dollars EU) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (voir communiqué de presse n° 04/262). L'achèvement de cette revue permet le décaissement d'une autre tranche de 7,9 millions de DTS (environ 11,6 millions de dollars EU), ce qui portera le montant total tiré au titre de l'accord à 23,6 millions de DTS (environ 34,8 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil a accordé au Congo une dérogation pour le non-respect de trois critères de réalisation quantitatifs concernant le plancher du solde budgétaire primaire et le plancher des paiements d'arriérés extérieurs à la fin septembre 2005, ainsi que le critère de réalisation permanent sur l'endettement extérieur non concessionnel à moyen ou à long terme, à condition que les informations communiquées au FMI par le Congo sur les résultats relatifs à ces critères et sur l'exécution des mesures soient exactes.

À l'issue des délibérations du Conseil sur les résultats économiques de la République du Congo, le 14 juillet 2006, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La République du Congo continue à faire des progrès notables dans la mise en œuvre de son programme appuyé par un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). En 2005, la forte hausse des exportations pétrolières et une orientation budgétaire généralement solide ont soutenu la croissance économique et renforcé le compte des transactions courantes et la position des réserves extérieures, tandis que la maîtrise des pressions inflationnistes s'est poursuivie. À l'avenir, les problèmes de gouvernance devront être réglés de manière décisive et la gestion budgétaire devra être améliorée pour garantir que les dépenses publiques et les recettes pétrolières nationales soient mieux axées sur la lutte contre la pauvreté et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

« Le principal défi budgétaire consiste désormais à résister aux pressions favorables à des dépenses conjoncturelles susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique et de miner la qualité globale des dépenses publiques, car la capacité d'absorption du Congo

est limitée. Pour les années à venir, il faudra définir clairement les besoins d'investissement dans le cadre du prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En particulier, les dépenses d'investissement devront être exécutées dans un cadre budgétaire viable à moyen terme, en tenant compte de l'évolution probable des recettes pétrolières futures et de la capacité d'absorption du pays. Dans le même temps, le renforcement du contrôle des dépenses, de la surveillance du budget et de l'obligation de rendre des comptes permettra d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il est important que les autorités s'abstiennent de contracter de nouveaux prêts à des conditions non concessionnelles, car cela pourrait compromettre une viabilité de la dette, acquise de haute lutte.

« Il est absolument nécessaire de renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion des ressources publiques. Dans cette optique, les autorités procèdent actuellement à l'audit d'une concession pétrolière attribuée en 2005, à la préparation d'une étude-diagnostic de la commercialisation du pétrole de l'État par la société pétrolière nationale, à l'adoption d'une loi anticorruption et à la mise en place d'un comité anticorruption au sein duquel la société civile joue un rôle primordial.

« En outre, les autorités s'attaqueront aux lacunes structurelles profondément enracinées dans les secteurs des produits pétroliers raffinés et de l'électricité pour améliorer l'efficacité et limiter leur coût budgétaire, afin que des ressources accrues soient dégagées à l'intention des pauvres au Congo », a déclaré M. Carstens.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI destiné aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC reposent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires pour le développement, et présentée dans un DSRP. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorisent la croissance et font reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et sont remboursables sur 10 ans, avec un délai de remboursement du principal de 5 ans ½.

Déclaration de M. Ondo Maïe, administrateur pour la République du Congo
Le 14 juillet 2006

A. Introduction

1. Au nom de mes autorités congolaises, je souhaite remercier la direction et les services du dialogue constructif que nous avons établi et des conseils de politique économique qu'ils ont prodigués à la République du Congo qui s'efforce de poursuivre ses efforts d'ajustement et de restructuration de son économie. Je voudrais aussi remercier la direction des franchises conversations qui ont récemment eu lieu avec le Président Denis Sassou Nguesso lors de sa visite à Washington. Au cours de la réunion avec le Directeur général, mes autorités ont réitéré qu'elles étaient résolues à concrétiser les objectifs du programme qu'elles souhaitent maîtriser. En outre, mes autorités sont satisfaites de la décision du FMI d'envoyer une mission conjointe avec la Banque mondiale pour une courte visite à Brazzaville au milieu de juin 2006 en vue d'aborder le calendrier des déclencheurs du point d'achèvement et l'adéquation et la qualité des projets d'investissement et d'infrastructure envisagés par les autorités pour 2006. À cet égard, je souhaite répéter que les autorités sont décidées à lancer le programme de réformes afin de jeter les bases d'une croissance durable. Toutefois, elles sont d'avis que la mise en œuvre réussie des réformes nécessaires dépendra aussi des solutions apportées aux contraintes en matière de capacité administrative et institutionnelle. Elles espèrent qu'elles peuvent compter sur l'appui et l'assistance technique de la communauté internationale pour les aider à surmonter ces obstacles en vue d'une croissance soutenue plus ferme et une réduction de la pauvreté.

2. Bien que de grands progrès aient été réalisés depuis la première revue dans le cadre du programme en cours, mes autorités congolaises ne relâcheront pas leurs efforts en vue de satisfaire à toutes les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE. Toutefois, mes autorités souhaitent souligner qu'il est crucial d'améliorer l'accès des populations aux services de transport pour assurer la bonne mise en œuvre du programme. Dans ce contexte, elles déplorent que le critère de réalisation continu sur la dette extérieure non concessionnelle contractée à moyen et long terme n'ait pas été observé, même si l'accord de prêt récemment signé avec la Export-Import Bank of China contribuera à l'amélioration rapide du mouvement des biens et de la population, favorisant ainsi le consensus du public sur le programme. Elles souhaitent rassurer le Conseil qu'à l'avenir elles consulteront le FMI pour toute nouvelle proposition de prêt. Par conséquent, elles souhaitent demander une dérogation pour la non-observation de ce critère de réalisation continu. En outre, mes autorités demandent des dérogations pour la non-observation de deux critères de réalisation quantitatifs à la fin de septembre 2005, à savoir les planchers du solde budgétaire primaire et les paiements minimums des arriérés extérieurs. Compte tenu du retard dans l'achèvement de la seconde revue, imputable aux discussions prolongées sur le point de décision au titre de l'initiative PPTE, elles demandent une nouvelle formulation de l'accord triennal au titre de la FRPC et sa prolongation de six mois jusqu'en juin 2008.

B. Récente évolution économique et financière

3. Le Congo a enregistré de solides résultats macroéconomiques en 2005, ce qui reflète en grande partie l'évolution du secteur pétrolier. L'amélioration de la situation de la sécurité a aussi contribué à ces bons résultats. On estime que la croissance du PIB réel a progressé de 7,9%, principalement grâce aux termes favorables de l'échange et à une production pétrolière accrue. On estime que le PIB hors secteur pétrolier a atteint 5,5 %, principalement tiré par une activité soutenue du bâtiment et des travaux publics, des transports et des communications. L'inflation a décéléré, grâce au rééquilibrage des finances publiques et l'offre de biens et de services s'est améliorée alors que les goulets d'étranglement du transport entre Pointe-Noire et Brazzaville se sont desserrés. La stérilisation des liquidités émanant des recettes pétrolières, moyennant des dépôts de l'État à la banque centrale, a également joué un rôle dans cette évolution. L'excédent du compte extérieur courant s'est établi à environ 13 % du PIB, principalement à cause de d'une hausse marquée des recettes d'exportation du pétrole.

4. Sur le plan budgétaire, les résultats ont été solides en 2005 grâce à une meilleure maîtrise des dépenses, à la hausse des recettes pétrolières et à une mobilisation plus ferme des recettes non pétrolières. Les autorités ont continué à prendre des mesures en vue de renforcer la gestion des finances publiques, bien que les recettes non pétrolières aient été inférieures aux prévisions, principalement à cause d'un recouvrement insuffisant des droits de douane. Les dépenses de l'État continuent d'être dans l'ensemble maîtrisées et les dépenses primaires favorables aux pauvres ont progressé d'un demi-point de pourcentage pour atteindre 4,9% du PIB.

5. S'agissant du secteur bancaire, le niveau du crédit octroyé au secteur privé est demeuré faible. Comme par le passé, les autorités ont dû faire face au problème du manque d'opportunités de prêts pour les banques et de la nature inadéquate du cadre juridique pour le recouvrement des prêts. Des efforts sont en cours pour remédier à cette dernière question. De fait, en vue de renforcer davantage le système bancaire, les autorités continueront de durcir le recouvrement des crédits bancaires moyennant des mises à jour régulières par les banques de la liste des débiteurs en cessation de paiement. Le Trésor public continuera aussi d'aider les banques à recouvrer les montants dus par les débiteurs en arriérés de paiement.

C. Résultats dans le cadre du programme appuyé par la FRPC

6. Mes autorités ont mis en œuvre avec vigueur leur programme appuyé par la FRPC au cours de la période qui va du 1^{er} avril au 31 décembre 2005. La plupart des critères de réalisation quantitatifs pour la fin de septembre 2005 ont été observés, à l'exception de deux d'entre eux relatifs au plancher du solde primaire et au paiement minimum des arriérés extérieurs. Du fait que ces deux exceptions sont imputables à des facteurs indépendants de la volonté des autorités, celles-ci demandent des dérogations pour la non-observation de ces deux critères pour lesquels des mesures correctrices ont été prises. Les deux critères de réalisation structurels fixés pour la fin de septembre 2005 ont été observés, notamment

s'agissant de l'adoption par le gouvernement d'un plan d'action pour l'introduction d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers raffinés et l'achèvement et la soumission au gouvernement d'un rapport sur les recettes forestières en 2004 certifié par un cabinet d'audit de réputation internationale. Pour ce qui est des repères structurels, la plupart d'entre eux ont été respectés jusqu'à la fin de décembre 2005. Toutefois, celui qui a trait à l'adoption par le gouvernement d'un plan exhaustif de règlement des arriérés intérieurs n'a pas été atteint. Les autorités ont néanmoins pris les mesures qui s'imposent pour remédier au problème. Il est aussi important d'indiquer qu'en novembre 2005, un plan de règlement des arriérés commerciaux a été adopté et sa mise en œuvre est maintenant bien avancée.

7. Pour ce qui est de la transparence et de la gouvernance, les mesures arrêtées dans le cadre du programme continuent à être appliquées. Plus particulièrement, les informations relatives aux opérations de l'État sont toujours mises à la disposition du public sur les sites Web de l'administration publique (www.mefc-cg.org et www.congo-site.cg); un appel d'offres ouvert et compétitif a été lancé en 2005 pour l'audit du processus de l'octroi de la concession pétrolière Marine XI ainsi que pour une étude diagnostique de la stratégie de commercialisation de la SNPC; la certification du rapport par un cabinet d'audit de réputation internationale des recettes pétrolières pour le quatrième trimestre de 2005 et l'audit des comptes consolidés de 2004 de la SNPC ont été publiés. Au plan de la privatisation de la COFIPA, mes autorités, au niveau le plus élevé, sont résolues à mener cette opération d'une manière transparente.

8. Pour ce qui est de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), un comité a été créé et un site Web de l'administration publique (www.mefbcg.org/eiti.htm) qui fournit des informations sur l'application des principes de l'ITIE a été lancé.

9. À la suite des pertes importantes apparues dans l'audit externe des opérations de 2003 et de 2004 de la raffinerie nationale de pétrole, la CORAF, des mesures correctrices ont été prises pour réduire les pertes projetées. À cet égard, les prix des produits pétroliers ont été relevés de 11 % en juin 2006. Dans le secteur de l'énergie, la compagnie d'électricité d'État (SNE) a commencé à installer 50 000 compteurs électriques afin d'améliorer le recouvrement des coûts.

D. Politiques à moyen terme et macroéconomiques et structurelles pour 2006

10. Les perspectives à moyen terme du Congo sont plus brillantes grâce à la hausse projetée des prix du pétrole. Il est prévu que le PIB réel total progresse de 7,5 % en 2006 et de 7 % en 2008. On estime que la croissance non pétrolière restera ferme, tirée par des investissements publics élevés et des réformes structurelles. L'inflation devrait rester faible et on estime que l'inflation moyenne de l'IPC s'établira aux environs de 1,5 % en 2006. L'excédent du compte courant devrait rester conséquent. La situation budgétaire sera soutenable avec un excédent budgétaire primaire qui se maintiendra.

Politique budgétaire et réformes en 2006

11. La nécessité de renforcer le cadre de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières ainsi que de relever les dépenses favorables aux pauvres, tout en prenant en compte les limites de la capacité d'absorption, sont les principaux objectifs budgétaires arrêtés pour 2006. Les autorités sont aussi décidées à améliorer la qualité des dépenses, à renforcer le système de gestion des dépenses publiques et à réduire les pertes des entreprises publiques.

12. Du côté des recettes, en vue de renforcer la mobilisation des recettes pétrolières, les autorités continueront de déployer des efforts pour veiller à ce que les sociétés pétrolières respectent leurs obligations fiscales dans les délais. D'autres mesures incluent la poursuite de la certification trimestrielle et le rapprochement des comptes des recettes pétrolières, un audit indépendant du « cost oil » pour tous les contrats de partage de la production en 2004 et 2005 et l'achèvements d'une étude diagnostique de la viabilité économique de la CORAF par une société indépendante de réputation internationale. S'agissant des recettes non pétrolières, on insistera sur les mesures visant à renforcer l'administration fiscale et douanière, à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et à limiter les exonérations fiscales et douanières. La certification annuelle des recettes forestières se poursuivra.

13. Du côté des dépenses, la réduction de la pauvreté restera la pierre angulaire du programme des autorités. À cet égard, celles-ci ont envisagé un relèvement substantiel des dépenses favorables aux pauvres conformément aux priorités définies dans le DSRP intérimaire. Pour ce qui est des dépenses en capital, bien qu'un accord ait été obtenu pour y inclure des investissements prioritaires supplémentaires à concurrence de 50 milliards de FCFA pour 2006, mes autorités estiment encore que le Congo, un pays qui sort d'un conflit dont la quasi-totalité des infrastructures de base ont été détruites, doit accélérer l'immense travail de remise en état de ses infrastructures et autres équipements sociaux. Par exemple, une enveloppe de ressources suffisantes est nécessaire pour remédier aux pénuries actuelles d'électricité et d'eau et aux insuffisances de l'hôpital central et pour satisfaire les besoins de transport. S'agissant de ces derniers, il est critique d'améliorer rapidement le fonctionnement de la liaison ferroviaire entre le centre économique, Pointe Noire, et la capitale, Brazzaville, ainsi que de réparer le terrain d'aviation de l'aéroport Maya-Maya à Brazzaville. Mes autorités sont d'avis que les projets avalisés par la Banque mondiale doivent être entrepris dans le cadre de procédures de passation de marché transparentes et compétitives et approuvés dans le cadre d'un collectif budgétaire.

14. Pour renforcer le système de gestion des dépenses, les autorités sont résolues à mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à améliorer la sélection, l'évaluation et le suivi des projets d'investissements publics. En ce sens, elles mettront en place un système de classement fonctionnel des dépenses de l'État tout en poursuivant la modernisation de la direction du budget. Les autorités ont aussi l'intention d'adopter un cadre budgétaire à moyen terme. La première étape consistera à inscrire le budget de 2007 dans un cadre triennal.

15. Mes autorités sont fermement décidées à faire preuve de prudence dans l'utilisation des recettes pétrolières déposées sur un compte de stabilisation spécial des recettes auprès de la banque centrale. Les ressources de ce compte peut être utilisées pour procéder à des transferts au budget, rembourser de manière anticipée la dette onéreuse, y compris les prêts et les engagements garantis par le pétrole exigibles par la banque centrale. En outre, ce compte sera soumis à des audits annuels par le bureau d'audit national. Pour ce qui est du compte spécial d'allégement de la dette, des règles similaires s'appliqueront et un cabinet d'audit international sera recruté.

Politique monétaire et réforme du secteur financier

16. La politique monétaire continuera d'être menée au niveau régional par la BEAC, qui a pour objectif de maintenir la stabilité des prix et de renforcer la position extérieure. Les autorités restent préoccupées par les faibles taux de rendement de leurs avoirs extérieurs nets à la BEAC et, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (BUFF/ED/06/100 du 17 juillet 2006), des discussions de haut niveau sont en cours entre les pays membres et autres partenaires importants pour trouver une solution satisfaisante à cette question.

Réformes structurelles

17. Les autorités sont résolues à entreprendre d'importantes réformes pour remédier aux faiblesses structurelles dans les secteurs clés de l'économie en vue d'améliorer l'efficacité et de limiter les coûts potentiels pour les futurs budgets. S'agissant du secteur des combustibles, les autorités ont réaffirmé qu'elles s'engageaient à introduire un mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers raffinés après une élimination progressive des subventions implicites avant septembre 2007. Une analyse des impacts sur la pauvreté et le social de ce type de mesures est en cours avec le soutien financier de la Banque mondiale. Dans le secteur de l'électricité, une étude exhaustive sera réalisée avec l'assistance de la Banque mondiale. S'agissant de la COFIPA, les autorités procéderont à sa privatisation en s'appuyant uniquement sur le rapport qui sera rédigé par un consultant externe. La fonction publique sera réformée et les fonds de pension restructurés.

18. Les autorités poursuivront leurs efforts pour optimiser la gouvernance et la transparence. En ce sens, un comité de lutte contre la corruption, qui sera composé de représentants de la société civile, sera créé et une loi anticorruption sera soumise au Parlement avant la fin de cette année. Les mesures d'amélioration de la transparence du secteur pétrolier continueront d'être mises en œuvre. Plus particulièrement, un comité consultatif national de l'ITIE et un comité exécutif national de cette même organisation seront créés. Pour ce qui est du processus Kimberley, les autorités ont pris des mesures pour relancer le mécanisme de certification des diamants avant la fin de 2006.

La question de la dette

19. Les autorités sont fermement résolues à réaliser de nouveaux progrès vers la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs. Toutefois, un accord avec tous les créanciers commerciaux reste un défi important. Mes autorités considèrent que la viabilité de la dette est un élément important de leur programme et elles sont décidées à poursuivre des négociations de bonne foi avec tous les créanciers. Cependant, mes autorités déplorent le blocage avec certains créanciers qui refusent d'accepter les conditions convenues par la majorité d'entre eux et qui choisissent les recours juridiques. Mes autorités sont d'avis que le FMI a un rôle à jouer pour amener tous les créanciers à s'entendre sur la résolution de la question de la dette.

Stratégie de réduction de la pauvreté

20. Mes autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer les indicateurs sociaux et d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODM. À cet égard, elles sont toujours décidées à mettre en œuvre leur programme avec vigueur. Les travaux de préparation d'un DSRP complet sont en cours, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Dans ce domaine, l'assistance de la Banque mondiale reste cruciale.

E. Conclusion

21. Mes autorités congolaises ont continué de donner la preuve de leur engagement vis-à-vis de leurs programmes d'ajustement qu'elles souhaitent internaliser. Dans le cadre du programme actuel, les résultats dans le contexte de la seconde revue ont été satisfaisants et mes autorités entendent poursuivre leurs efforts d'ajustement. Elles ont adopté une stratégie de réduction de la pauvreté et le DSRP final devrait être achevé en 2006. Cette stratégie devrait leur permettre de mettre en œuvre des réformes propices à une croissance plus ferme et soutenue et à la création d'emplois par le biais du développement des activités du secteur non pétrolier. Mes autorités congolaises sont engagées à continuer à travailler en relation étroite avec leurs partenaires pour atteindre ces objectifs de croissance durable et d'allègement de la pauvreté ainsi que pour renforcer les capacités. Dans ce contexte, mes autorités espèrent qu'elles peuvent continuer à compter sur le soutien de la communauté internationale.